

ASSEMBLÉE NATIONALE



**RÈGLEMENT
DES COMPTES
DE
L'EXERCICE
2012**



**RAPPORT DU COLLÈGE DES QUESTEURS
A LA COMMISSION SPÉCIALE
CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES
COMPTES**

SOMMAIRE

Introduction	3
Synthèse	5
Première partie : OBSERVATIONS GENERALES SUR LES COMPTES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE EN 2012	8
I - L'exécution du budget.....	9
A - La section d'investissement	12
B - La section de fonctionnement	20
C - Les recettes diverses.....	58
II - Le compte de résultat	62
III - Le bilan	65
Deuxième partie : OBSERVATIONS GENERALES SUR LES COMPTABILITES ANNEXES ET LES COMPTES DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN EN 2012	72
I - La Caisse de pensions des anciens députés.....	73
II - La Caisse de retraites du personnel.....	75
III - Le Fonds de sécurité sociale des députés	77
IV - Le Fonds de sécurité sociale du personnel	82
V - Le Fonds de garantie de ressources des anciens députés	87
VI - Les comptes des représentants au Parlement européen	88
Troisième partie : LES MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET INITIAL DE 2012	90

Introduction

Le budget de l'Assemblée nationale pour 2012 porte naturellement la marque du renouvellement général résultant des élections législatives de juin, qui a entraîné inévitablement des dépenses supplémentaires sur un certain nombre de postes budgétaires déjà mentionnés en 2007 et lors des échéances précédentes : licenciement des collaborateurs de députés non réélus, charges de pension, équipement informatique... Ce budget tient également compte de la nécessité de mettre à profit la suspension des travaux parlementaires pour mener des opérations de rénovation immobilière particulièrement lourdes qui ne sont pas réalisables en dehors des périodes où l'Assemblée nationale ne siège pas.

Pour autant, l'Assemblée nationale se devait de prendre sa part de l'effort de maîtrise de la dépense publique. Le maintien pour la cinquième année consécutive à 533,91 millions d'euros de la demande de dotation adressée à l'Etat, qui structurait le projet de budget arrêté au printemps 2011, était un premier signe de cette volonté. A l'automne, un pas supplémentaire a été accompli, avec l'adoption d'un amendement à la loi de finances réduisant de 3 % la demande de dotation ramenée ainsi à 517,89 millions d'euros et, dans le même temps, le Collège des Questeurs a décidé de diminuer de 3 % le montant des charges primitivement incluses au budget.

Par ailleurs, le Collège des Questeurs a également décidé, compte tenu de la situation générale des finances publiques, que le financement des dépenses spécifiques de renouvellement, serait assuré, en tout ou partie, par prélèvement sur les disponibilités.

Grâce à des efforts de gestion rigoureuse, poursuivis tout au long de l'année, l'exécution des prévisions budgétaires s'est déroulée dans des conditions moins tendues que ce qui était anticipé, ce que traduit un prélèvement sur disponibilités moindre qu'envisagé.

La **première partie** de ce rapport présente des observations générales sur les comptes de l'Assemblée nationale en 2012, consacrées à l'exécution de son budget (I), à l'évolution de son compte de résultat (II) et à son bilan (III).

La **deuxième partie** présente des observations générales sur les comptabilités annexes (Caisses de pensions et de retraites, Fonds de sécurité sociale et Fonds de garantie de ressources des anciens députés) et sur les comptes des représentants au Parlement européen en 2012.

La **troisième partie** présente les modifications apportées en cours d'exercice à la répartition initiale des crédits de 2012.

Ce rapport est consacré à l'explication des seuls **comptes détaillés** ; les comptes agrégés (bilan, compte de résultat et annexe) établis en application du nouveau référentiel comptable et soumis à l'examen du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables font l'objet d'une publication distincte.

Remarque méthodologique générale : dans le présent rapport, les comparaisons servant à exprimer les variations en pourcentage de dépenses ou de recettes sont faites à partir des valeurs complètes inscrites dans la comptabilité et non des valeurs arrondies.

SYNTHÈSE

I. — L'Assemblée nationale

Conformément à la prévision, l'exécution du budget 2012 n'a pu être assurée que grâce au recours à un prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée nationale : ce prélèvement s'établit toutefois à un niveau nettement inférieur aux évaluations initiales.

- D'après ces *évaluations*, le montant des crédits budgétaires devait s'élever à **551,76** millions d'euros, dont 527,05 millions d'euros de crédits de fonctionnement et 24,71 millions d'euros de crédits d'investissement, dont 2,94 millions d'euros au titre d'un crédit supplémentaire¹.

Les recettes avaient été, quant à elles, évaluées selon la répartition prévisionnelle suivante :

- dotation de l'Etat : 517,89 millions d'euros (en diminution de 3% par rapport à l'exercice 2011) ;
- recettes diverses : 4,69 millions d'euros ;
- prélèvement sur disponibilités : 29,18 millions d'euros (le budget initial évaluait à 26,24 millions d'euros le montant des ressources propres ; ce montant a été majoré de 2,94 millions d'euros afin d'assurer le financement des investissements supplémentaires).

- *L'exécution effective des autorisations budgétaires* fait apparaître un montant total de dépenses en 2012 de **541,69 millions d'euros** soit un réalisé inférieur de plus de 10 millions d'euros à la prévision initiale. Cette exécution est toutefois en progression sensible (+2,81%) par rapport au réalisé de 2011 (526,89 millions d'euros), du fait de l'intégration en 2012 des coûts spécifiques liés au renouvellement de l'Assemblée nationale. Les dépenses de fonctionnement s'établissent ainsi à 520,10 millions d'euros en 2012 (contre 510,86 millions d'euros en 2011) et les dépenses d'investissement à 21,59 millions d'euros (contre 16,03 millions d'euros en 2011).

Le montant constaté des recettes diverses, de 6,14 millions d'euros, s'affiche en progression (+1,70 million d'euros) par rapport au réalisé de 2011 (4,43 millions d'euros).

- Compte tenu de ces éléments, le montant du prélèvement sur les disponibilités nécessaire pour équilibrer les dépenses et les recettes, s'établit à **17,66 millions d'euros en 2012**.

- Le *résultat comptable* s'élève à 4,25 millions d'euros, il demeure donc excédentaire en 2012, bien qu'inférieur à celui constaté en 2011 (20,56 millions d'euros) et 2010 (31,60 millions d'euros).

¹ Arrêté du Collège des Questeurs n° 12-061 du 14 mai 2012.

II. — Les comptabilités annexes

L'équilibre des comptes de la **Caisse de pensions des anciens députés** a été obtenu par le versement d'une subvention de 41,78 millions d'euros (contre 39,34 millions d'euros en 2011) et celui des comptes de la **Caisse de retraite du personnel**, par le versement d'une subvention d'un montant de 26,76 millions d'euros (contre 26,42 millions d'euros en 2011).

Le **Fonds de sécurité sociale des députés** et le **Fonds de sécurité sociale du personnel** demeurent, comme en 2011, tous deux excédentaires, avec respectivement 1,64 million d'euros (contre 0,95 million d'euros en 2011) et de 0,62 million d'euros (contre 0,85 million d'euros en 2011) de résultat comptable.

Le **Fonds de garantie de ressources des anciens députés**, n'a plus d'existence propre depuis le 1^{er} janvier 2012 et la gestion des prestations relatives à l'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations à compter du 1^{er} janvier 2012 (décision du Bureau du 6 avril 2011).

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Total de la section	510 856 955	527 048 236	520 101 445	6 946 791	9 244 490	1,81%
60 Achats de biens et fournitures	7 664 909	8 444 500	7 772 530	671 970	107 622	1,40%
61-62 Services extérieurs	36 368 153	37 254 100	32 529 777	4 724 323	-3 838 376	-10,55%
63 Impôts et taxes	3 998 724	3 671 000	3 850 525	-179 525	-148 199	-3,71%
64 Charges de personnel	173 508 128	163 218 800	170 081 298	-6 862 498	-3 426 830	-1,98%
<i>dont Charges de rémunération</i>	<i>128 504 408</i>	<i>118 217 000</i>	<i>123 927 488</i>	<i>-5 710 488</i>	<i>-4 576 920</i>	<i>-3,56%</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>45 003 720</i>	<i>45 001 800</i>	<i>46 153 810</i>	<i>-1 152 010</i>	<i>1 150 090</i>	<i>2,56%</i>
65 Charges parlementaires	289 259 188	313 890 836	305 725 967	8 164 869	16 466 779	5,69%
<i>dont Indemnités parlementaires</i>	<i>49 700 468</i>	<i>48 956 031</i>	<i>49 265 419</i>	<i>-309 388</i>	<i>-435 049</i>	<i>-0,88%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>60 396 139</i>	<i>65 882 697</i>	<i>62 410 448</i>	<i>3 472 249</i>	<i>2 014 309</i>	<i>3,34%</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>161 350 508</i>	<i>180 657 908</i>	<i>177 110 998</i>	<i>3 546 910</i>	<i>15 760 490</i>	<i>9,77%</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>7 137 585</i>	<i>6 747 000</i>	<i>6 731 884</i>	<i>15 116</i>	<i>-405 701</i>	<i>-5,68%</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>5 218 886</i>	<i>4 674 200</i>	<i>3 535 628</i>	<i>1 138 572</i>	<i>-1 683 258</i>	<i>-32,25%</i>
<i>Autres charges</i>	<i>5 455 602</i>	<i>6 973 000</i>	<i>6 671 590</i>	<i>301 410</i>	<i>1 215 989</i>	<i>22,29%</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	57 855	569 000	141 348	427 652	83 493	144,32%
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	16 035 347	24 713 564	21 592 079	3 121 485	5 556 732	34,65%
C - DEPENSES BUDGETAIRES TOTALES (A+B)	526 892 303	551 761 800	541 693 524	10 068 276	14 801 222	2,81%
D - RECETTES BUDGETAIRES PROPRES ET DOTATION DE L'ETAT	538 345 403	522 584 300	524 029 382	1 445 082	-14 316 021	-2,66%
E - DEPENSES TOTALES FINANCEES PAR PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES (C-D)		29 177 500	17 664 142	11 513 358	17 664 142	NS
F - RÉSULTAT BUDGÉTAIRE (D-C)	11 453 101		-17 664 142		-29 117 243	-254,23%
G - CHARGES EXTRABUDGETAIRES	29 597 986		28 167 542		-1 430 443	-4,83%
H - PRODUITS EXTRABUDGETAIRES	22 668 862		28 490 961		5 498 680	24,26%
E - SECTION D'INVESTISSEMENT	16 035 347		21 592 079		5 556 733	34,65%
I - RÉSULTAT COMPTABLE (F-G)+(H+E)	20 559 325		4 251 356		-16 307 969	-79,32%

PREMIÈRE PARTIE :

*OBSERVATIONS GÉNÉRALES
SUR LES COMPTES DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN 2012*

I - L'EXÉCUTION DU BUDGET

1. Ouvertures de crédits et recettes prévisionnelles

- **L'évaluation initiale**

La dotation inscrite en 2012, au budget général de l'Etat pour financer le budget de l'Assemblée nationale, s'élève à 517,89 millions d'euros soit une diminution de 3% par rapport à la dotation versée en 2011. Souhaitée par le Président de l'Assemblée nationale et le Collège des Questeurs de la 13^{ème} Législature et confirmée par le Président de l'Assemblée nationale et le Collège des Questeurs de la 14^{ème} Législature, cette diminution représente pour l'Etat une économie de **16,02 millions d'euros**. Cette réduction intervient en outre après une stabilisation, à compter de 2008, du montant de la dotation en valeur, ce qui compte tenu d'une inflation cumulée en moyenne annuelle de 8,8% sur la période, représente une diminution supplémentaire de **47,13 millions d'euros en volume** des crédits demandés à l'Etat.

Le budget de l'exercice 2012 prévoyait de compléter les ressources provenant de la dotation de l'Etat par **des ressources propres d'un montant de 30,93 millions d'euros**, incluant un prélèvement sur les disponibilités prévisionnel de 26,24 millions d'euros.

Les crédits budgétaires initialement prévus pour 2012 s'élevaient donc à 548,82 millions d'euros, dont 21,77 millions d'euros pour l'investissement (3,97 % du budget) et 527,05 millions d'euros pour le fonctionnement (96,03 % du budget).

- **L'évaluation révisée**

En mai 2012, le Collège des Questeurs a autorisé l'ouverture de crédits supplémentaires d'investissement, dans la limite d'un plafond de 2,94 millions d'euros, pour réaliser un important programme de travaux qui n'était réalisable que pendant la période d'interruption de l'activité parlementaire liée aux deux consultations électorales. Il a été intégralement financé par prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée nationale, **sans recours à une dotation complémentaire de l'Etat**.

2. Résultats d'exécution budgétaire

L'exécution du budget 2012, se traduit, par comparaison avec le réalisé 2011, par une augmentation (+ 2,81 %, soit + 14,80 millions d'euros) des dépenses, qui atteignent au total 541,69 millions d'euros. Cette progression, traditionnellement observée les années de renouvellement, est principalement imputable en 2012 aux charges de fonctionnement qui croissent de 1,81% (+9,24 millions d'euros) pour s'établir à 520,10 millions d'euros. La section de fonctionnement, intègre en effet l'essentiel des charges spécifiques du renouvellement. Constatées à hauteur d'environ 24 millions d'euros en 2012, ces charges comprennent notamment les frais de licenciement des collaborateurs de députés non réélus (17,42 millions d'euros), l'équipement informatique des députés (2,47 millions d'euros), et les charges supplémentaires de pensions des députés non réélus (2,02 millions d'euros). Ces frais sont en partie compensés par des moindres dépenses, la baisse de l'activité

parlementaire pendant les élections ayant permis de diminuer sensiblement les dépenses sur les indemnités des personnels (-5,40 millions d'euros) ou de charges de représentation (-1,68 million d'euros).

Les dépenses d'investissement, progressent également de 5,56 millions d'euros pour s'établir à 21,59 millions en 2012 (contre 16,03 millions d'euros en 2011). Cette accélération du rythme des dépenses, traduit la mise en œuvre d'un important programme de travaux immobiliers en 2012 à la faveur de la période électorale. Ces réalisations ont essentiellement affecté le Palais-Bourbon et ont porté sur la modernisation de la régie vidéo de l'hémicycle, la réfection de la salle opérationnelle, ou encore la rénovation du parc de stationnement.

L'exécution du budget 2012 est caractérisée par une consommation des crédits de fonctionnement très proche de l'évaluation initiale (98,68 % des crédits ayant été dépensés) et par une consommation des crédits d'investissement (87,37 %) également satisfaisante. Cette consommation conforme aux attentes explique l'évolution à la hausse du taux global de consommation qui est en 2012 de 98,18 % (contre 96,2 % en 2011).

Malgré cette augmentation du taux de consommation, le montant global des dépenses de l'Assemblée nationale reste inférieur à 550 millions d'euros pour le cinquième exercice consécutif. Ces dépenses continuent d'évoluer moins vite que l'inflation.

	DEPENSES TOTALES	INFLATION
Années	Evolution (%)	Evolution (%)
2012/2011	+2,81%	+ 2,0%
2011 / 2010	+ 0,08%	+ 2,1 %
2010 / 2009	- 0,96%	+ 1,5 %
2009 / 2008	- 3,07%	+ 0,1 %
2008 / 2007	- 8,35%	+ 2,8 %
2007 / 2006	+ 8,41%	+ 1,5 %

Compte tenu d'un montant de recettes diverses de 6,14 millions d'euros, le déficit budgétaire constaté en 2012 (17,66 millions d'euros) demeure inférieur de près de 40% à la prévision initiale (29,18 millions d'euros).

(en millions d'euros)

Années	Solde budgétaire ^(a)
2012	-17,66
2011	+ 11,45
2010	+ 12,59
2009	+ 7,41
2008	- 10,26
2007	- 64,88

(a) Solde budgétaire = [dotation de l'Etat + recettes diverses] – [dépenses effectives].

ÉQUILIBRE DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE EN 2012

(en millions d'euros)	Prévisions	Résultats
Dépenses (I)	551,76	541,69
Ressources (II) :	522,58	524,03
dont :		
Dotation de l'Etat	517,89	517,89
Produits divers	4,69	6,14
Solde (II – I)	-29,18	-17,66

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le total des dépenses d'investissement effectuées au cours de l'exercice 2012 s'est élevé à 21,59 millions d'euros, en hausse de 5,56 millions d'euros (+ 34,65 %) par rapport à 2011 (16,03 millions d'euros).

Comme à l'accoutumée, la principale composante – plus des trois quarts, soit 76,76 % - de la section d'investissement est formée par les dépenses d'équipement gérés par le service des Affaires immobilières et du patrimoine (16,57 millions d'euros), et la deuxième – près d'un cinquième, soit 18,38 % - correspond au budget d'investissement du service des Systèmes d'information (3,97 millions d'euros).

1) Les crédits gérés par le service des Affaires immobilières et du patrimoine (SAIP)¹ :

Les dépenses d'investissement réalisées sous la responsabilité du service des Affaires immobilières et du patrimoine s'élèvent à 16,57 millions d'euros en 2012, en forte progression par rapport à 2011 (+ 4,91 millions d'euros, soit une hausse de 42,05 %).

Cette accélération du rythme de dépenses reflète, pour l'essentiel, la mise en œuvre d'un important programme de travaux immobiliers au cours de la période électorale (modernisation de la régie vidéo de l'Hémicycle, rénovation de la salle opérationnelle, réfection du parc de stationnement du Palais-Bourbon, etc.).

Au regard des crédits alloués (16,94 millions d'euros²), le taux de consommation du budget approche, cette année, les 100 % (97,83 %), concrétisant ainsi les efforts accomplis depuis plusieurs années par le service pour réduire l'écart entre les prévisions budgétaires et les dépenses réalisées. Cet écart est, ainsi, en deçà de 368 000 euros en 2012 contre 6,76 millions d'euros en 2011. Entre 2008 et 2011, le taux de consommation de la section d'investissement était toujours resté inférieur à 70 %.

Les principaux postes budgétaires concernés par ce programme de travaux ont, ainsi, été fortement sollicités, notamment celui consacré à la réfection des *installations générales* (9,55 millions d'euros) et celui relatif aux dépenses de *gros œuvre* (1,99 million d'euros).

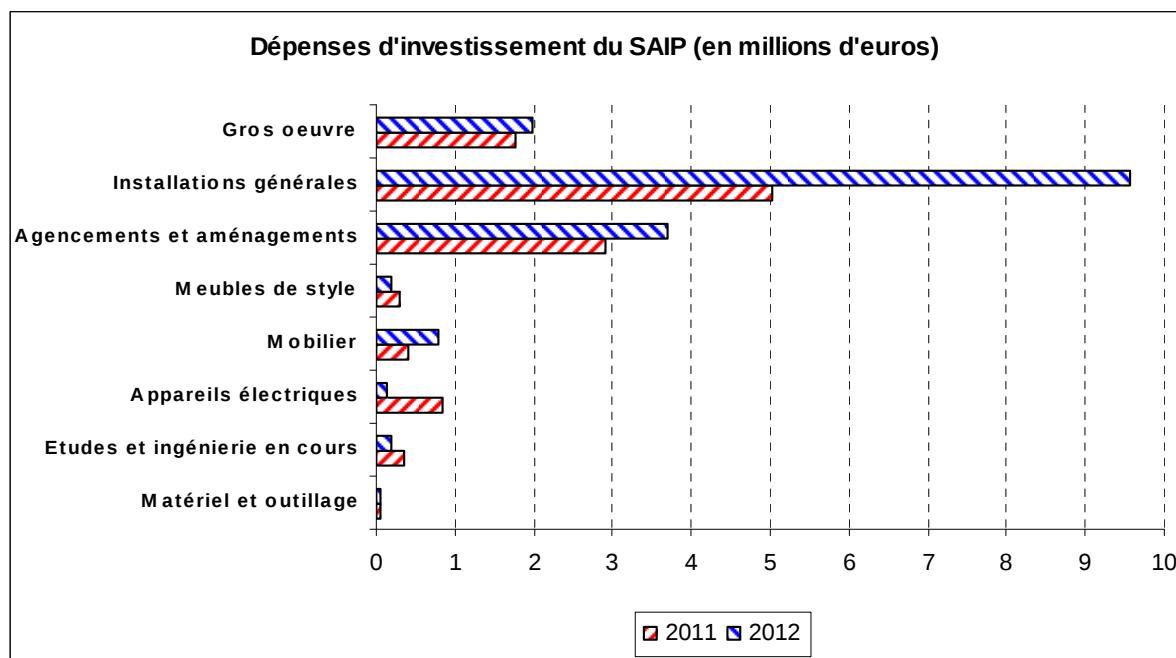
Le renouvellement de l'Assemblée nationale a, par ailleurs, suscité des dépenses spécifiques d'ameublement et d'aménagement de 74 bureaux de députés. Au total, 0,53 million d'euros ont été consommés.

A l'inverse, la décision du Collège des Questeurs de ne pas poursuivre les études préalables à la réalisation de certains projets (essentiellement la restructuration de la zone Nord du Palais-Bourbon et le déplacement de locaux techniques sous le jardin de la buvette parlementaire) a eu pour effet de limiter la consommation des crédits *d'études* et *d'ingénierie*.

¹ Ces investissements comprennent les dépenses de construction (chapitre 213) hors installations téléphoniques, les acquisitions de matériel et outillage de l'article 2151, certaines des dépenses relatives aux collections (meubles de style – article 2162 et autres œuvres et objets d'art – article 2165), les acquisitions de mobilier (article 2184) et d'appareils électriques (article 2185) ainsi que les études et ingénieries en cours (article 2341).

² Y compris le budget supplémentaire d'investissement de 2,94 millions d'euros ouvert par l'arrêté du Collège des Questeurs n° 12-061 du 14 mai 2012.

Le graphique suivant détaille, par article, l'évolution 2012/2011 des dépenses d'investissement du SAIP :



	2011	2012
Gros oeuvre	1 776 810	1 991 932
Installations générales	5 019 209	9 555 258
Agencements et aménagements	2 909 258	3 684 908
Meubles de style	292 074	185 384
Mobilier	408 777	798 680
Appareils électriques	855 794	123 169
Etudes et ingénierie en cours	365 498	198 497
Matériel et outillage	27 262	36 337
TOTAL	11 654 682	16 574 165

- **Les principales opérations d'investissement :**

Les dépenses de travaux *stricto sensu* (chapitre 213¹), d'un montant total de 15,23 millions d'euros, progressent sensiblement par rapport à 2011 (9,70 millions d'euros, soit + 56,95 %).

Le Collège des Questeurs a, en effet, décidé de tirer parti de la période d'interruption des travaux parlementaires consécutive aux deux consultations électorales pour réaliser des travaux qui, par leur ampleur et les désagréments inévitables qu'ils causent, ne sont guère compatibles, même pour une courte durée, avec la présence des députés au Palais-Bourbon.

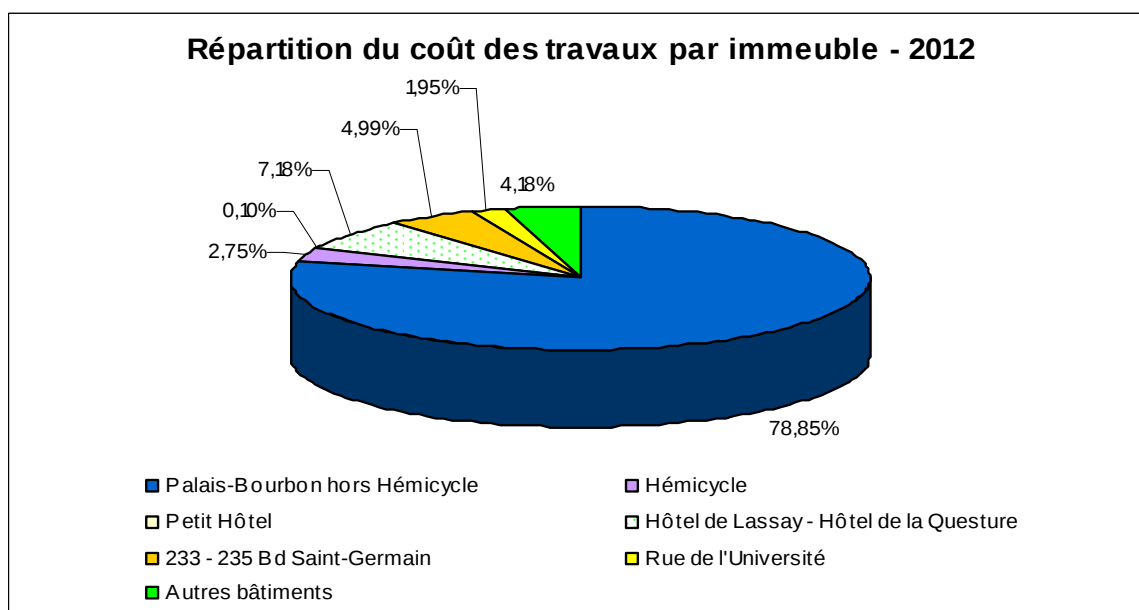
C'est d'ailleurs au Palais-Bourbon, strictement entendu, qu'ont été réalisés les travaux les plus conséquents, pour un montant de 12,01 millions d'euros. Les trois principales opérations (modernisation de la régie vidéo : 2,72 millions d'euros, réfection de la salle opérationnelle : 2,22

¹ Hors dépenses liées aux installations téléphoniques gérées par le service de la Logistique parlementaire.

millions d'euros, achèvement de la rénovation du parc de stationnement : 1,84 million d'euros) ont mobilisé 56,45 % de ces crédits.

Les autres programmes de travaux immobiliers sont de beaucoup plus faible ampleur. On peut, notamment, relever :

- 1,09 million d'euros (7,18 %) à l'Hôtel de Lassay et à l'Hôtel de la Questure (notamment pour la création de bureaux de députés) ;
- 0,76 million d'euros (4,99 %) dans les immeubles situés sur le boulevard Saint-Germain, (notamment la rénovation de deux ascenseurs) ;
- 0,42 million d'euros (2,75 %) pour divers travaux dans l'Hémicycle, notamment la rénovation des galeries et tribunes ;
- 0,30 million d'euros (1,95 %) pour les installations sanitaires et l'amélioration de la sécurité des bâtiments situés 95, 101-103 et 110 rue de l'Université ;
- 0,01 million d'euros (0,10 %) au Petit Hôtel (divers travaux de peinture et de plâtrerie) ;
- 0,64 million d'euros (4,18 %) sur les autres bâtiments, dont plus de la moitié (0,34 million d'euros) consacrés à la rénovation des dispositifs de détection d'incendie de l'aile du Midi au Château de Versailles (à la demande de l'établissement public du château de Versailles).

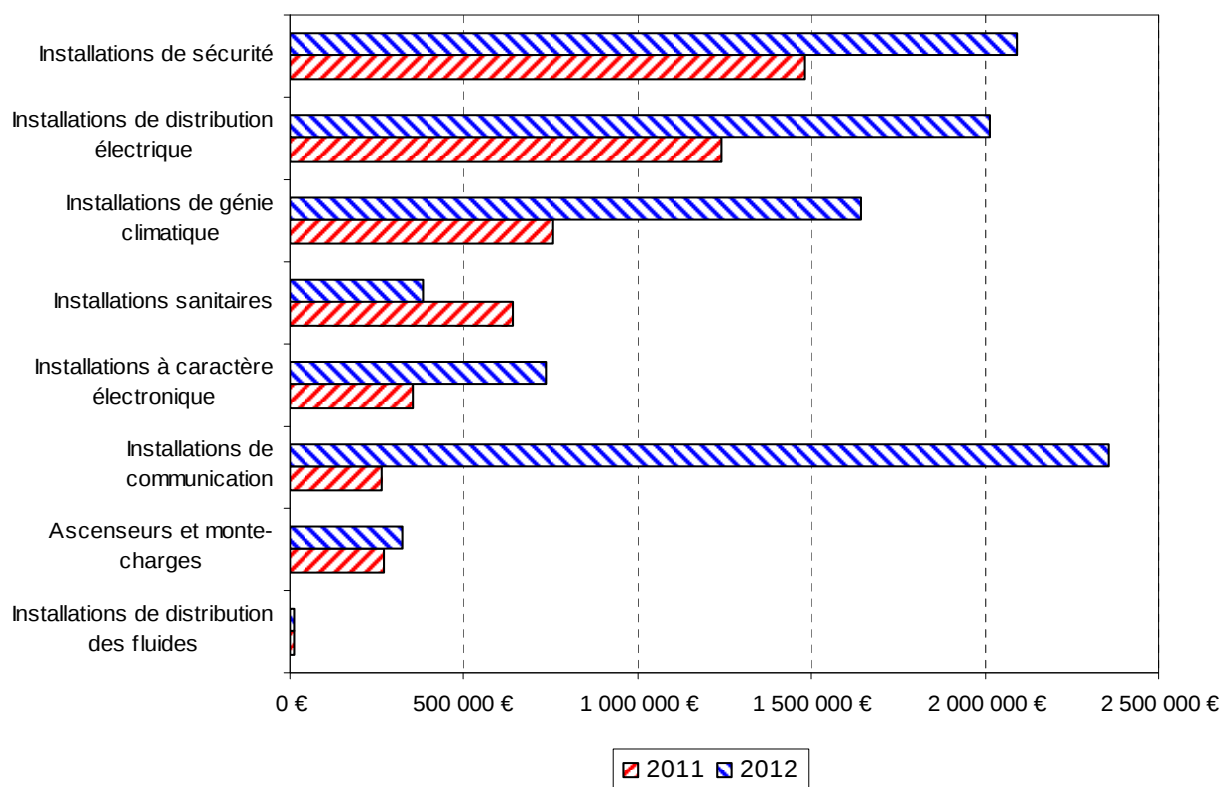


• **Analyse des dépenses par article budgétaire :**

♦ Les dépenses de *gros œuvre* (articles 2131 et 2331) augmentent de 12,11 % en 2012 (2011 : 1,78 million d'euros ; 2012 : 1,99 million d'euros). Pour près de la moitié (0,96 million d'euros) elles correspondent aux travaux de maçonnerie effectués pour la rénovation des façades de l'aile Est du Palais-Bourbon et la réfection de la salle opérationnelle.

♦ Conséquence de la concentration volontaire d'importants travaux pendant la période de campagne électorale, les travaux sur les *installations générales* (articles 2135 et 2335) qui, traditionnellement, constituent l'essentiel des investissements du SAIP (57,65 % en 2012), affichent une forte progression (2011 : 5,02 millions d'euros ; 2012 : 9,55 millions, soit + 90,37 %). A elles seules, les dépenses liées à la rénovation de la régie vidéo de l'Hémicycle représentent plus du quart (25,98 %) du total à 2,48 millions d'euros.

Ventilation des coûts de travaux sur les installations générales en 2012



La rénovation de la régie vidéo de l'hémicycle se traduit par la mise en place et la programmation de l'ensemble des outils d'enregistrement, de traitement et de diffusion des images. C'est pourquoi les dépenses d'*installations de communication* sont multipliées par neuf entre 2011 (0,26 million d'euros) et 2012 (2,36 millions d'euros).

Les travaux de rénovation des dispositifs de détection d'incendie à l'aile du Midi du Château de Versailles et, dans une moindre mesure, la réfection de la salle opérationnelle font fortement progresser les dépenses d'investissement d'*installations de sécurité* (+ 41,02 % à 2,09 millions d'euros en 2012 contre 1,49 million en 2011).

Les dépenses d'*installations de distribution électrique*, qui avaient diminué de façon régulière depuis 2007, se remettent à croître fortement (+ 62,17 % à 2,01 millions d'euros en 2012 contre 1,24 million en 2011), à la fois en raison des travaux de réfection consécutifs à la rénovation de la régie vidéo de l'Hémicycle et de la mise en œuvre de projets spécifiques (sécurisation des réseaux électriques de la partie Sud de la zone Colbert au Palais-Bourbon, rénovation des onduleurs, etc.).

Les dépenses d'*installations de génie climatique*, traditionnellement concentrées sur le Palais-Bourbon, font plus que doubler en 2012 (1,64 million d'euros contre 0,75 million d'euros en 2011), à la suite du raccordement du système de production d'eau glacée situé sous la Cour d'honneur au Palais-Bourbon à celui de l'immeuble Chaban-Delmas.

Le poste *installations sanitaires* diminue très sensiblement (0,38 million d'euros en 2012 contre 0,64 million d'euros en 2011). En 2011, les dépenses avaient fortement augmenté en raison de l'engagement de la première phase de la rénovation du parc de stationnement du Palais-Bourbon (pose de dispositifs anti-incendie de type sprinklers).

La seconde phase de cette opération a comporté, en 2012, d'importants travaux de réfection des transmissions électriques de courant faible (câblage de la vidéoprotection, sonorisation et images, etc.), accroissant corrélativement les dépenses d'*installations électroniques* (2011 : 0,35 million d'euros ; 2012 : 0,74 million d'euros, soit une hausse de 109,17 %).

Sur le poste *ascenseurs*, les dépenses augmentent de + 27,26 % en 2012 par rapport à 2011 (2011 : 0,25 million d'euros ; 2012 : 0,33 million d'euros). Elles correspondent, en 2012, quasi-exclusivement au remplacement de deux ascenseurs situés au 233, boulevard Saint-Germain, la fin du chantier étant prévue début 2013.

◆ Après une forte baisse observée en 2011 (- 43,82 % à 2,91 millions d'euros), le coût des travaux d'*agencement et d'aménagement* (articles 2136 et 2336) augmente à nouveau (+ 26,66 % à 3,68 millions d'euros) mais reste encore en deçà des dépenses constatées en 2009 et en 2010 (respectivement 4,87 millions d'euros et 5,18 millions d'euros).

En 2012, les dépenses d'agencement liées à la deuxième phase de rénovation du parc de stationnement du Palais-Bourbon (peinture de l'ensemble des murs, poutres et poteaux, fixation de supports au sol et d'éléments mobiles sur les paliers, etc.) ont représenté, à elles seules, près de 25 % de l'ensemble du poste (920 632 euros).

Les travaux de réfection de l'aile Est du Palais-Bourbon, la modernisation de la salle opérationnelle et la rénovation de 74 bureaux de députés ont coûté respectivement 281 620 euros, 245 054 euros et 205 065 euros.

Des travaux de *métallerie et serrurerie* (paragraphes 21366 et 23366 - serrurerie) ont également été réalisés à hauteur de 0,30 million d'euros, dont plus de la moitié (162 639 euros) pour la pose d'ouvrages métalliques (serrureries, trappes métalliques coupe feu, renforcements de portes, et barrières levantes) au niveau du parc de stationnement du Palais-Bourbon.

◆ Les dépenses relatives aux *collections* (articles 2162 et 2165) poursuivent leur diminution (2011 : 305 548 euros ; 2012 : 185 384 euros, soit une baisse de 39,33 %). Près de la moitié des dépenses (89 987 euros, soit 48,54 %) correspondent à des travaux de mise en sécurité électrique d'appliques dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Lassay. Aucune acquisition d'*œuvre d'art* (article 2165) n'a eu lieu en 2012.

◆ Les achats d'*appareils électriques* (article 2185) diminuent à nouveau fortement (- 85,61 % à 0,12 million d'euros). L'année 2011 avait encore connu d'importantes acquisitions de matériels audiovisuels, notamment à cause du renouvellement d'une partie du parc de téléviseurs

(passage de l'analogique au numérique). En 2012, la seule dépense de quelque ampleur a été le remplacement des projecteurs de la salle des lampes de l'Hémicycle pour un montant de 30 458 euros ; pour le surplus, il n'a été procédé qu'à des réassortiments (appareils électroménagers, lampadaires, etc.).

◆ Les dépenses de *mobiliers* (article 2184) sont quasiment multipliées par deux (2011 : 408 777 euros ; 2012 : 798 680 euros). Pour plus de la moitié (56,18 %), ces achats ont permis de répondre aux besoins liés à l'installation des députés (326 234 euros) et à la création de bureaux à l'Hôtel de la Questure (122 466 euros).

◆ Le compte *études en cours* (article 2341) enregistre depuis l'exercice 2007 les dépenses d'études et d'ingénierie préalables à des travaux immobiliers qui ne sont pas encore terminés. Il s'élève en 2012 à 198 497 euros, ce qui représente une baisse de 45,69 % par rapport à 2011 (365 498 euros). Cette évolution est la traduction de l'ajournement, mentionné précédemment, de certains projets.

2) Les investissements gérés par le service des Systèmes d'information ¹ :

Les immobilisations du service des Systèmes d'information (SSI) s'élèvent en 2012 à 3,97 millions d'euros contre 3,51 millions d'euros l'année précédente (soit + 13,17%), essentiellement en raison des dépenses induites par le renouvellement général de l'Assemblée. Au total, les dépenses en logiciels et en matériels destinés aux députés de la 14^{ème} Législature s'élèvent à 0,98 million d'euros en 2012.

◆ Après la forte hausse (+ 143,69 %) observée en 2011, les achats constatés sur le *chapitre 205 (logiciels)* diminuent de 20,17 % à 1,89 million d'euros. Ce résultat traduit, notamment, l'internalisation de certains projets, notamment ELOI (gestion dématérialisée des amendements) et SYCERON (saisie et gestion des comptes-rendus de la séance publique), désormais développés par le SSI.

Les acquisitions de logiciels pour le système central et les applications spécifiques augmentent de + 27,80 % (2011 : 1,31 million d'euros ; 2012 : 1,67 million d'euros). Parmi les projets les plus significatifs, on peut citer les adaptations du logiciel de comptabilité et de gestion de la paye SAP (0,42 million d'euros), la mise en place de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour le service des Affaires immobilières et du patrimoine (0,21 million d'euros) ainsi que la configuration de postes informatiques « Windows 7 » et « Linux » dédiés aux députés de la 14^{ème} Législature (0,12 million d'euros).

Après l'augmentation des dépenses constatées en 2011 (1,06 million d'euros), liée essentiellement à l'achat anticipé des licences nécessaires à l'équipement des postes informatiques attribués aux députés, les acquisitions de logiciels pour la bureautique et les réseaux retrouvent, avec 0,22 million d'euros, un niveau comparable à celui constaté en 2010 (0,16 million d'euros).

◆ Les dépenses d'acquisitions de *matériel informatique* (article 2188) progressent fortement (+ 82,33 %), passant de 1,14 million d'euros en 2011 à 2,08 millions d'euros en 2012.

¹ Ces investissements comprennent les acquisitions de logiciels (compte 205) et de matériel informatique (compte 2188).

Les acquisitions de matériels pour les députés de la nouvelle législature sont, pour l'essentiel, à l'origine de cet accroissement (2011 : aucune dépense effectuée ; 2012 : 0,85 million d'euros). Par ailleurs, d'importants efforts ont été réalisés afin de renforcer la sécurité du réseau informatique de l'Assemblée : ainsi, l'achat de solutions innovantes pour la lutte anti-spam a coûté, en 2012, 0,26 million d'euros.

L'effet de cette hausse est, en partie, compensé par la diminution des dépenses de bureautique des services (- 54,11 % à 0,18 million d'euros). Les acquisitions réalisées au cours des deux années précédentes, pour un rythme annuel d'environ 0,40 million d'euros, ont, en effet, permis d'aboutir à un renouvellement satisfaisant du parc utilisé (postes informatiques, imprimantes, etc.).

3) Les autres dépenses d'investissement :

◆ En ce qui concerne les *matériels du service de la Logistique parlementaire* (article 2152), l'ajournement du remplacement du piano de la cuisine centrale du 7^{ème} étage au 101, rue de l'Université, qui constituait l'acquisition majeure prévue sur ce poste en 2012, a eu pour effet de réduire les dépenses de l'article (- 12 % à 104 948 euros).

◆ Les dépenses relatives aux *collections* gérées par le service de la Bibliothèque et des archives (articles 2163 et 2164) sont en nette diminution. Un effort particulier a été consenti pour diminuer le volume des acquisitions de livres du fonds moderne : les dépenses d'achats *d'autres livres* (article 2164) diminuent de 15,38 % à 47 245 euros.

Par ailleurs, contrairement aux années précédentes, aucune acquisition de *livre ou d'objet ancien* (article 2163) n'a été effectuée par la Bibliothèque en 2012.

◆ En exécution du plan de renouvellement des véhicules, ont été acquises neuf voitures, dont trois à motorisation électrique et un véhicule hybride. Les dépenses correspondantes, imputées sur l'article 2182 (acquisitions de *matériels de transport*) sont de 0,22 million d'euros (0,25 million d'euros en 2010).

◆ Les dépenses d'achats de *matériel de bureau* (article 2183) sont comparables à celles de 2011 (2011 : 0,28 million d'euros ; 2012 : 0,24 million d'euros). Après un rajeunissement du parc de photocopieurs des ateliers de reprographie et des députés, les efforts se sont portés en 2012 sur le remplacement des matériels anciens utilisés par les services.

◆ Les dépenses de *bureautique des groupes* (article 2186) se sont fortement accrues en 2012 (2011 : 150 962 euros ; 2012 : 426 172 euros), essentiellement en raison des besoins des groupes politiques constitués après le renouvellement de l'Assemblée nationale et du passage de leur nombre de quatre à six entre la 13^{ème} et la 14^{ème} législatures.

**BUDGET D'INVESTISSEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)**

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde budgétaire 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 366 214	2 700 500	1 888 965	811 535	-477 249	-20,17%
205 LOGICIELS	2 366 214	2 700 500	1 888 965	811 535	-477 249	-20,17%
2051 Logiciels systèmes d'information	2 366 214	2 697 500	1 888 965	808 535	-477 249	-20,17%
2054 Logiciels information-multimédia	0	3 000	0	3 000	0	NS
21/23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 669 134	20 013 064	19 703 115	309 949	6 033 981	44,14%
213 CONSTRUCTIONS	9 705 277	13 929 069	15 232 099	-1 303 030	5 526 822	56,95%
2131 et 2331 Gros œuvre*	1 776 810	2 280 000	1 991 932	288 068	215 122	12,11%
2135 et 2335 Installations générales*	5 019 209	6 361 000	9 555 258	-3 194 258	4 536 050	90,37%
2136 et 2336 Agencements et aménagements*	2 909 258	5 238 069	3 684 908	1 553 161	775 650	26,66%
2137 Installations téléphoniques	0	50 000	0	50 000	0	NS
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	152 746	221 900	152 971	68 929	226	0,15%
2151 Matériel et outillage du SAIP	27 262	36 600	36 337	263	9 074	33,29%
2152 Matériel du service de la Logistique	119 254	170 000	104 948	65 052	-14 306	-12,00%
2153 Matériel Labo Photo	979	5 300	5 099	201	4 120	NS
2154 Matériel médical soins et prévention	5 250	10 000	6 587	3 413	1 337	25,47%
216 COLLECTIONS	361 693	100 000	232 629	-132 629	-129 064	-35,68%
2161 Œuvres d'art	0	0	0	0	0	NS
2162 Meubles de style	292 074	50 000	185 384	-135 384	-106 690	NS
2163 Livres, manuscrits et objets anciens	310	10 000	0	10 000	-310	NS
2164 Autres livres de la Bibliothèque	55 835	40 000	47 245	-7 245	-8 590	-15,38%
2165 Autres œuvres et objets d'art	13 474	0	0	0	-13 474	NS
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	3 083 920	5 412 095	3 886 919	1 525 176	802 999	26,04%
2182 Matériel de transport	250 759	224 000	219 611	4 389	-31 148	-12,42%
2183 Matériel de bureau	277 021	375 000	239 004	135 996	-38 017	-13,72%
2184 Mobilier	408 777	775 000	798 680	-23 680	389 904	95,38%
2185 Appareils électriques	855 794	1 851 400	123 169	1 728 231	-732 626	-85,61%
2186 Bureautique des groupes	150 962	250 000	426 172	-176 172	275 210	182,30%
2187 Matériel information-multimédia	0	4 000	593	3 407	593	NS
2188 Matériel informatique	1 140 607	1 932 695	2 079 691	-146 996	939 084	82,33%
234 ETUDES ET INGENIERIE EN COURS	365 498	350 000	198 497	151 503	-167 002	-45,69%
2341 Etudes et ingénierie en cours	365 498	350 000	198 497	151 503	-167 002	-45,69%
29 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 000 000	0	2 000 000	0	NS
299 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 000 000	0	2 000 000	0	
2992 Autres dépenses imprévues	0	2 000 000	0	2 000 000	0	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	16 035 347	24 713 564	21 592 079	3 121 485	5 556 732	34,65%

* les comptes 2331, 2335 et 2336 enregistrent les sommes mandatées en 2012 pour les opérations pour lesquelles des décomptes intermédiaires ont été payés (situations de travaux, acomptes)

B - La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 9,24 millions d'euros en 2012 pour s'établir à 520,10 millions d'euros. Leur hausse en valeur (+ 1,81 %) équivaut, **cependant à une baisse en volume pour le troisième exercice consécutif** (- 0,19% en volume en 2012 compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de 2 %).

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de fonctionnement en valeur et en volume sur une période de six ans.

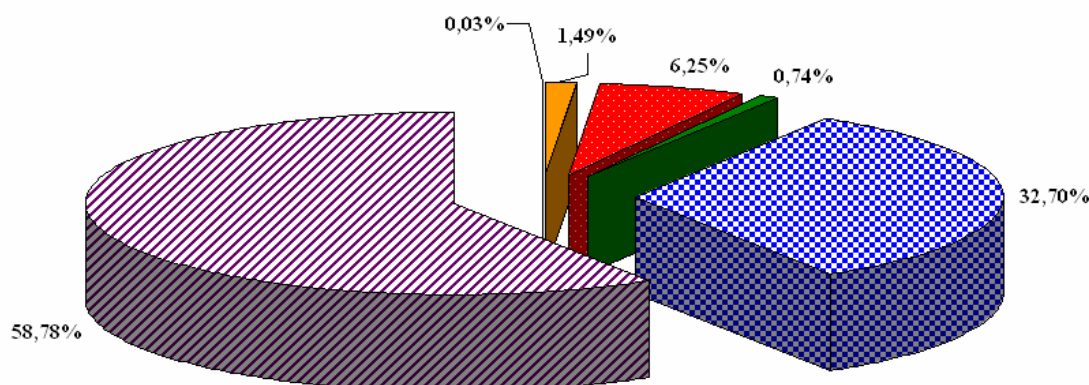
Années	Evolution en valeur	Evolution en volume
2012/2011	+1,81 %	-0,19%
2011 / 2010	+ 0,65 %	- 1,45 %
2010 / 2009	-0,92%	-2,42%
2009 / 2008	+0,82%	+ 0,72 %
2008 / 2007	+ 0,45 %	- 2,35 %
2007 / 2006	+ 0,30 %	- 1,2 %

Si la structure générale de la section de fonctionnement reste identique à celle de l'exercice passé, l'intégration des coûts spécifiques du renouvellement a toutefois eu pour effet, en 2012, d'accentuer le poids relatif des *charges parlementaires* : avec 305,73 millions d'euros, elles représentent ainsi 58,78 % des dépenses de fonctionnement en 2012 contre 56,62% en 2011.

Les *charges de personnel* représentent le second poste de la section de fonctionnement avec 32,70% soit 170,09 millions d'euros (contre 33,96 % et 173,51 millions d'euros en 2011).

Viennent, ensuite, les *services extérieurs* (32,53 millions d'euros, 6,25 % des dépenses) et les *autres charges* (impôts et taxes, achats et charges exceptionnelles) qui représentent, avec 11,76 millions d'euros, 2,26 % des dépenses de fonctionnement (contre 2,29% et 11,72 millions d'euros en 2011).

Répartition des dépenses de fonctionnement par titres en 2012



■ Fourniture de marchandises (60)

■ Services extérieurs (61-62)

■ Impôts et taxes (63)

■ Charges de personnel (64)

■ Charges parlementaires (65)

■ Charges exceptionnelles et imprévues (67-69)

1 - Les achats de fournitures et de biens (titre 60) :

Après trois exercices de baisse continue, les dépenses d'achats de biens et fournitures en 2012 augmentent légèrement en 2012 (+107 622 euros pour un montant total de 7 772 530 euros soit une hausse de 1,40%). La hausse est exclusivement imputable à l'augmentation de 10,90 % du coût des fluides des bâtiments, sous l'effet notamment de la hausse des cours des matières premières. Sur tous les autres chapitres, les dépenses diminuent à nouveau en 2012, notamment grâce à la réduction des achats de fournitures de bureau, et à la rationalisation de la gestion des stocks. La réduction des dépenses d'achats hors fluides est de près de 28% depuis 2007 ; l'économie ainsi réalisée peut être évaluée à 1,35 million d'euros sur cinq ans.

► **Les achats de fournitures d'ateliers (article 601) s'établissent à 0,55 million d'euros en 2012 ; c'est ce poste de dépenses qui accuse, avec 34% soit 0,14 million d'euros, la baisse la plus importante dans le titre 60.**

- Les dépenses de *fournitures pour impressions et reliures* de l'article 6012 (papier, étiquettes, reliures, et couvertures pour l'atelier de reprographie), ont été divisées par 2,15 (2011 : 329 960 euros ; 2012 : 153 695 euros) soit une baisse de 53,42%. Bien entendu, l'interruption des travaux parlementaires de la mi-mars à juin 2012, et la réduction des besoins d'impression corrélative, se sont directement répercutées sur l'utilisation de telles fournitures. Cette baisse des dépenses résulte également des

mesures mises en œuvre pour réduire sensiblement les volumes d'impression (campagnes de sensibilisation de meilleure maîtrise des coûts, changement des méthodes et filières d'impression notamment).

- Les dépenses de *fournitures audiovisuelles (article 6013)* diminuent également en 2012 (2011 : 63 928 euros ; 2012 : 58 086 euros, soit une baisse de 9,14 %) En 2011, la sonorisation des nouvelles salles de commissions avait suscité des acquisitions spécifiques en micros et en câbles ; aucun achat de cette nature n'a été nécessaire en 2012.
- En revanche les *achats de fournitures d'ateliers du SAIP (article 6011)*, qui regroupent divers achats au profit des ateliers du service des Affaires immobilières et du patrimoine (lampes, interrupteurs et petits équipements électriques, câbles, serrures, petite tuyauterie, menuiserie, vitrerie, tissus, et quincaillerie), augmentent de 42 632 euros (14,60%) par rapport au réalisé 2011 (334 544 euros en 2012 contre 291 912 euros en 2011). En application des mesures décidées pour réduire la facture énergétique de l'Assemblée à la suite du bilan dressé en 2009, des stocks d'ampoules à basse consommation (de type LED) ont en effet été constitués.

► **Les acquisitions de petits équipements (chapitre 602) diminuent de 19,47 %, soit de 59 310 euros (2011 : 304 628 euros ; 2012 : 245 318 euros).**

La baisse la plus importante en proportion (- 51,73%) porte sur les achats de *petit équipement téléphonique (article 6025)* qui diminue de 24 525 euros par rapport à l'exercice précédent. L'acquisition en 2011 de 250 postes neufs, a conduit à une diminution des besoins en pièces détachées et les dépenses correspondantes, d'un montant de 22 889 euros, sont restées inférieures à leur niveau de 2010.

La deuxième économie la plus importante a été réalisée sur les achats de *petit équipement ménager (article 6023)* ; destiné notamment aux achats de matériel de cuisine et de petit électroménager, ce compte continue à diminuer (2011 : 39 174 euros ; 2012 : 20 934 euros). Les dépenses de *petit équipement automobile (article 6022)*, pièces détachées et fournitures d'atelier, et de *petit équipement du service des Affaires immobilières et du patrimoine (article 6021)* connaissent une évolution semblable avec une baisse de - 13 945 euros et - 2 599 euros par rapport à 2011.

► **Les achats de fournitures (chapitre 604), d'un montant de 2,67 millions d'euros, baissent de 1,17% (-31 662 euros).**

La réduction des dépenses a essentiellement porté sur les acquisitions regroupées dans l'article 6042 *Achats d'autres fournitures* (habillement du personnel – uniformes -, produits d'entretien, linge, denrées alimentaires, fleurs) qui diminuent de 35 728 euros (soit - 5,74%) et atteignent 587 110 euros en 2012. La diminution des dépenses sur cet article a notamment été permise par la réduction de 6,3% des achats de produits d'entretien en 2012 et de 12,54% des achats de fleurs, les dépenses d'habillement du personnel restant quasiment stables.

Les achats de *fournitures de bureau (article 6041)* représentent avec 2 049 142 euros 76,67% des achats de fournitures. Ces dépenses n'ont progressé que de 0,32 % (6 456 euros) par rapport au réalisé de 2011. Certes l'approvisionnement des députés de la 14^{ème} législature en enveloppes, bostons, papier à lettres avec le logo de l'Assemblée nationale etc., a inévitablement entraîné une hausse de 4,32% des achats de papeterie qui s'établissent à 1,55 million d'euros en 2012.

Toutefois cette évolution demeure contenue, dans la mesure où le Collège des Questeurs a décidé, en 2012, de diminuer la dotation initiale de papeterie pour équiper les nouveaux députés de la 14^{ème} Législature. En outre les mesures de rationalisation des autres achats courants (501 448 euros en 2012) ont permis, une diminution des acquisitions de supports informatiques (- 39 089 euros) et d'imprimés administratifs (-29 131 euros). Parmi les dispositions qui ont permis d'atteindre ce résultat, il convient de citer, la réalisation en interne, depuis 2009, des impressions de documents administratifs (cartes de visite, bostols, têtes de lettre), qui a permis une diminution de plus de 37% des dépenses en quatre ans (2009 : 157 379 euros ; 2012 : 98 635 euros). Autre mesure d'économie, le recours aux produits génériques pour la reconstitution des stocks de consommables informatiques a permis une réduction de près de 16% de ces coûts par rapport à 2011 (2012 : 208 306 euros ; 2011 : 247 395 euros).

Les achats de fournitures pour le laboratoire photographique et de fournitures médicales s'établissent respectivement à 19 416 euros et 17 255 euros en 2012.

► **En revanche, le coût des *fluides (chapitre 605)* qui représente plus de la moitié des dépenses d'achats enregistre une forte hausse (+9,51%) en 2012 (2011 : 3 910 102 euros ; 2012 : 4 282 059 euros).**

Les dépenses d'achats de *fluides pour les bâtiments (article 6051)*, s'établissent à 4 136 228 euros en 2012 soit une hausse de 10,90% par rapport au réalisé 2011. Comme chaque année, l'évolution des conditions climatiques, et les fluctuations des cours des matières premières répercutées par les différents opérateurs dans leurs offres tarifaires influent sur la dépense constatée.

Contrairement à 2011, ces deux facteurs ont joué en 2012 dans un sens défavorable : les dépenses du poste « vapeur » (chauffage et eau chaude sanitaire) augmentent de plus de 26% (2012 : 1 156 891 euros ; 2011 : 916 059 euros). Aux effets d'un hiver relativement froid s'est ajoutée la revalorisation, de près de 5 %, des tarifs de la Compagnie parisienne de Chauffage urbain (CPCU).

Deuxième poste de dépenses, le coût de la fourniture d'eau glacée (1 054 895 euros en 2012), augmente de plus de 14% par rapport à 2011. Alors que les travaux parlementaires reprenaient, de la mi-juin à la fin du mois de juillet, on a relevé une hausse de 82% des températures moyennes exprimées en degrés jours unifiés par rapport à 2011¹. En outre, le principal fournisseur d'eau glacée, Climespace, a augmenté de près de 3 % ses tarifs en 2012.

Enfin, les dépenses d'électricité ont augmenté de 2,14 % en 2012 : elles s'établissent à 1 716 092 euros (contre 1 680 072 euros en 2011). Le prix au kilowattheure fixé par EDF en heures pleines a crû de 2,01%² entre janvier et décembre 2012. L'effet de cette augmentation de tarifs a cependant été largement compensé par la moindre consommation consécutive à la suspension des activités parlementaires et, d'une manière plus durable, par le remplacement systématique des éclairages par des matériels à basse consommation (lampes LED notamment).

► Les achats de *carburants pour les véhicules (article 6052)* diminuent de 19,22 % pour s'établir à 145 831 euros (contre 180 535 euros en 2011), alors que le prix à la pompe s'est maintenu toute l'année à un niveau élevé. La première cause de la baisse est la diminution du nombre de

¹ Selon la définition de Météo France, le degré jour unifié est une valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée donnée et une température de référence (18° C), utilisée notamment afin d'évaluer les dépenses en énergie pour le chauffage ou la climatisation.

² Coût unitaire de « l'énergie active en heures pleines d'hiver » tels qu'indiqué par EDF sur ses factures.

kilomètres parcourus par les véhicules du parc (1,16 million de km en 2011 ; 1,14 million de km en 2012) en raison de l'interruption des travaux parlementaires. En outre, le renouvellement progressif des véhicules a permis de diminuer de 13 unités le nombre de voitures dotées d'un moteur à essence, plus consommatrices de carburant.

► Le poste des achats de *marchandises* (article 6071) retrace le coût des accessoires remis ou vendus aux parlementaires (maroquinerie, cartes de vœux, petits accessoires, médailles, etc.). Comme traditionnellement les années de renouvellement, la dépense constatée a diminué : elle est de 25 906 euros (- 56,68% par rapport à l'exercice 2011).

2 - Les services extérieurs (titres 61 et 62) :

Dans l'agrégat budgétaire des titres 61 et 62 (32,53 millions d'euros) la forte diminution (- 10,55 %) constatée en 2012 est due à l'évolution des différents postes en lien direct avec l'activité parlementaire (frais postaux et de télécommunications, études et expertises des commissions, impressions parlementaires etc.).

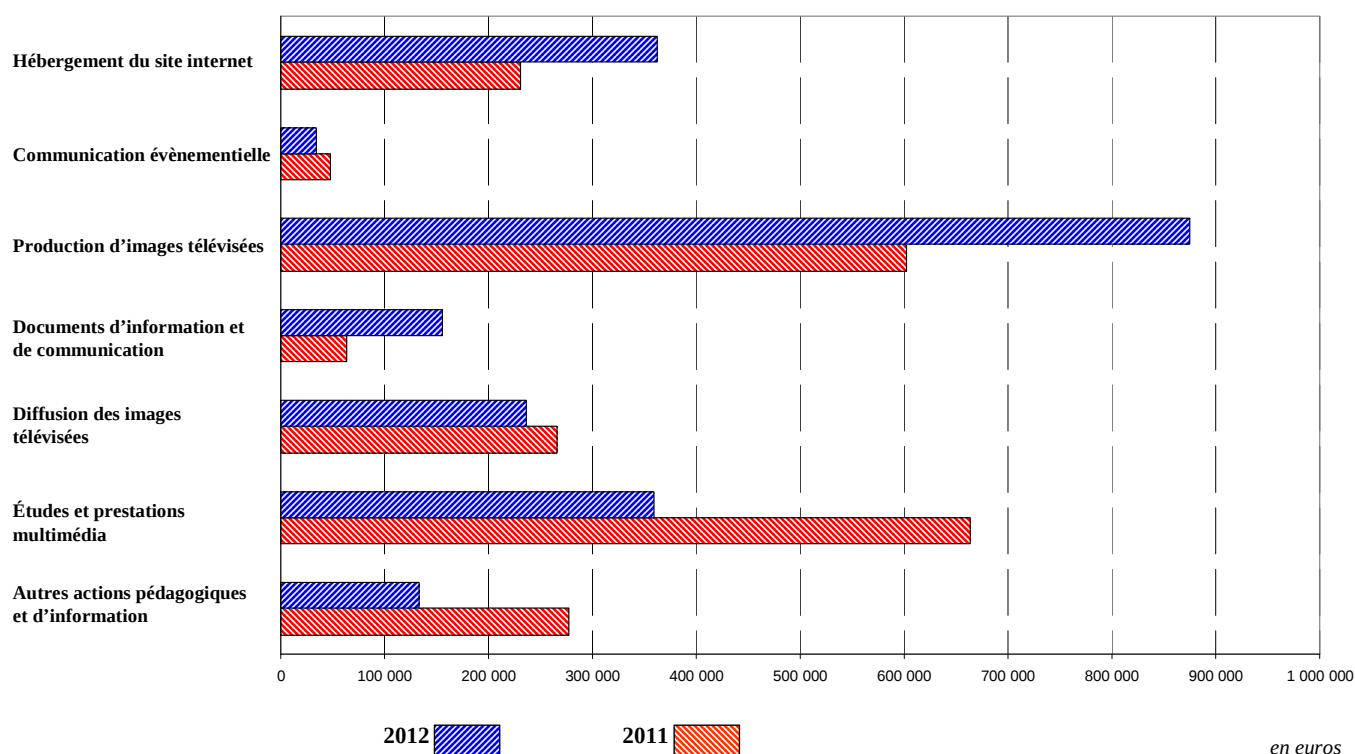
Les dépenses immobilières, qui représentent 45,49% des *services extérieurs*, sont en diminution de 0,41 million d'euros soit 2,70% par rapport au réalisé de 2011 : elles s'établissent à 14,80 millions d'euros en 2012.

En revanche les dépenses informatiques (4,18 millions d'euros) sont en augmentation de 9,11% (+ 348 832 euros) en raison des frais d'installation des matériels informatiques pour les députés de la nouvelle législature ; les dépenses de communication (2,15 millions d'euros) sont, quant à elles, quasi stables par rapport à 2011.

a - Les dépenses de communication :

Sous la dénomination de **dépenses de communication de l'Assemblée nationale**, il est d'usage de regrouper le coût du site Internet, de l'organisation des expositions, de la production et de la diffusion des images télévisées, de l'édition de brochures, et de l'organisation de manifestations diverses. Ainsi définies, ces dépenses sont stables en 2012, à 2 419 euros près (2011 : 2 152 136 euros ; 2012 : 2 154 555 euros). Il s'agit là de la résultante d'évolutions en sens contraire par rapport à 2011 : augmentation de 0,28 million d'euros des dépenses de production des images télévisées mais diminution de 0.30 million des frais d'études et prestations multimédia.

Évolution des dépenses de communication (2012/2011)



Evolution des dépenses de communication (2012/2011)

(en euros)

		Réalisé 2012	Réalisé 2011
6114	Hébergement du site Internet	363 008	230 653
6233	Communication événementielle	33 625	48 264
6234	Production d'images télévisées	875 257	602 147
6235	Documents d'information et de communication	155 132	63 813
6236	Diffusion des images télévisées	236 088	265 994
6237	Études et prestations multimédia	358 973	663 805
6238	Autres actions pédagogiques et d'information	132 470	277 459
TOTAL DES DÉPENSES		2 154 555	2 152 135

► Les *frais d'hébergement du site Internet de l'Assemblée nationale (article 6114)* passent de 230 653 euros en 2011 à 363 008 euros en 2012 (+ 132 355 euros soit +57,38%). Le marché conclu pour l'hébergement du site a été renouvelé en 2012 et un nouveau prestataire a été désigné ; l'augmentation correspond, à l'euro près, au montant global des frais engagés à cette occasion, qui comprennent la location, pour la durée du marché, de serveurs dédiés et l'acquisition pour un an de licences. Les dépenses récurrentes d'hébergement - hors frais d'installation - s'élèvent à 0,23 million d'euros soit un niveau parfaitement équivalent à celui constaté en 2011.

Les dépenses d'*études et prestations multimédia (article 6237)* diminuent de 45,92% en 2012 pour s'établir à 358 973 euros. Elles évoluent pour l'essentiel au rythme de la réalisation du projet CERESIAN de refonte du site Internet de l'Assemblée, qui en représente avec 336 076 euros, 93,62 %.

Après la production en 2011, du cahier des spécifications fonctionnelles, les prestations suivantes ont été réalisées sur l'exercice 2012 :

- Mise en place d'une plateforme permettant l'édition automatisée des données sur le site web à partir du référentiel de données de l'Assemblée nationale (174 436 euros) ;
- Achèvement du cahier des spécifications fonctionnelles (71 461 euros) ;
- Réalisation d'un outil de gestion de contenu du site web (58 723 euros)
- Création de maquette et définition d'une nouvelle ergonomie pour le site Internet (31 454 euros).

Les autres dépenses d'études et de prestations multimédia enregistrées sur l'article 6237 correspondent aux conventions passées avec des diffuseurs externes pour la mise à disposition des photos nécessaires à l'illustration du site Internet et à la location d'une licence pour permettre l'utilisation de ce même site par les malvoyants.

► Les articles 6233 (*communication événementielle*) et 6238 (*autres actions pédagogiques et d'information*) regroupent les événements de communication institutionnelle récurrents ou exceptionnels. Les dépenses correspondantes ont diminué de près de 50% en 2012 sous l'effet de l'interruption des travaux parlementaires (2011 : 325 723 euros ; 2012 : 166 095 euros).

Cette diminution s'explique par la non-organisation en 2012 du Parlement des enfants en raison des élections présidentielle et législatives. En 2011, les dépenses occasionnées par la XVII^{ème} édition du Parlement des enfants et imputées sur l'article 6238 s'étaient élevées à 254 432 euros.

Les principales opérations réalisées en 2012 sont :

- la réalisation d'un film sur les Trésors de la Bibliothèque (58 492 euros) ;
- la Journée du Livre politique (16 504 euros) ;
- l'Exposition « Rousseau et la Révolution » (5 792 euros) qui s'est tenue du 10 février au 6 avril 2012 et qui a été visitée par plus de 36 000 personnes.

La charge financière des Journées européennes du Patrimoine des 15 et 16 septembre 2012 a été, comme en 2011, limitée à environ 7 500 euros, l'essentiel des prestations ayant été réalisé en interne. Ces deux journées ont permis d'accueillir près de 16 000 visiteurs.

Le renouvellement de l'Assemblée a en outre entraîné des frais spécifiques, avec la mise à jour, en début de législature, des films institutionnels projetés aux visiteurs (49 113 euros).

Enfin l'Assemblée nationale a procédé en 2012 à l'acquisition, pour 24 789 euros, d'un complément de stocks d'audio-guides pour les visites libres de week-end.

► Les charges de *production des images télévisées* (article 6234) augmentent de 45,36% (2011 : 602 147 euros ; 2012 : 875 257 euros). En 2012, elles comprennent, du fait du transfert sur ce compte de l'ensemble des charges en découlant, la production d'images télévisées dans les nouvelles salles de réunion des commissions (356 287 euros en 2012)¹. Les coûts de production des images télévisées dans l'hémicycle, également imputés sur cet article, baissent en revanche du fait de l'interruption des travaux parlementaires (368 309 euros en 2012 contre 498 494 euros en 2011).

¹ Ces dépenses étaient autrefois imputées sur le compte 6151 *Entretien et réparation des biens immobiliers*.

La même raison explique la diminution du troisième poste de dépenses constatées sur cet article, les charges d'exploitation des têtes du réseau informatique de l'Assemblée (2011 : 103 653 euros ; 2012 : 78 117 euros).

► L'article 6235 (*Documents d'information et de communication*) regroupe les dépenses relatives aux supports de communication courante à l'intention du public et celles de la mission éditoriale.

Ces dépenses ont augmenté sur l'exercice de 91 319 euros (2011 : 63 813 euros ; 2012 : 155 132 euros).

Conformément aux directives données en 2009 par le Bureau, l'actualisation, après le renouvellement, des brochures et supports de communication destinés au public, a été, en 2012, exclusivement réalisée en interne, permettant ainsi des économies substantielles. Les dépenses (41 013 euros) enregistrées sur ce compte correspondent à la seule réimpression de ces différents supports.

L'activité de coédition d'ouvrages liés à l'histoire parlementaire ou à la connaissance du Palais-Bourbon n'a donné lieu en 2012 qu'à deux partenariats ponctuels : l'un avec les éditions Gallimard pour la publication du catalogue de l'exposition « *Rousseau et la Révolution* » (23 400 euros) et l'autre avec la Documentation française pour la publication d'un numéro spécial des *Cahiers pour une histoire de l'ENA* en hommage à Michel Debré (5 040 euros).

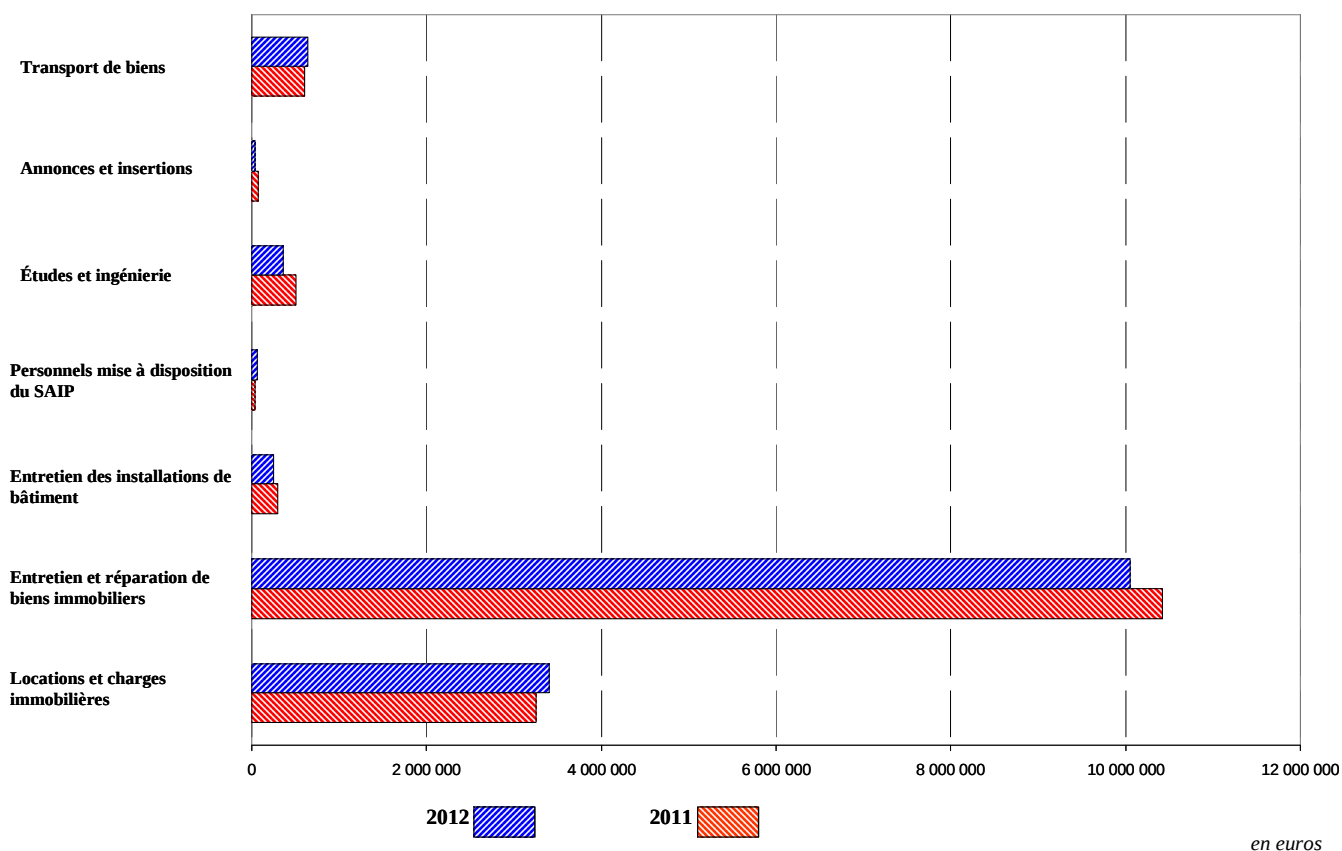
La principale dépense au titre des documents d'information et de communication en 2012 a été l'acquisition d'une œuvre photographique de Max Armengaud rassemblant des portraits des députés et des photographies du Palais-Bourbon sous forme de fonds numériques et de modules accrochables. Elle consiste en la cession, pour un peu plus de 55 000 euros, des droits patrimoniaux de ce fonds qui a été intégré à la photothèque de l'Assemblée nationale, et qui a été présenté sous forme de diaporama sur le site Internet de l'Assemblée et exposé sur le pourtour de l'hémicycle.

► Les charges de *diffusion des images télévisées* (article 6236) comprennent l'ensemble des charges afférentes à la diffusion d'images sur les chaînes de télévision hertzienne, avec le Sénat et le SERTE (Service d'exploitation de radio et de télévision). Les dépenses s'établissent à 236 088 euros en 2012 et baissent de 29 906 euros par rapport au réalisé de 2011 ; la cause en est exclusivement la réduction des charges de sous-titrage télétexte des questions au Gouvernement, naturellement interrompues pendant la période électorale.

b - Les dépenses immobilières :

Les **charges de prestations extérieures liées à la gestion immobilière de l'Assemblée nationale** (articles 6132, 6151, 6152, 6213, 6223, 6231, et 6251) s'établissent en 2012 à 14,80 millions d'euros soit une diminution de 2,70 % (0,41 million d'euros) par rapport au réalisé de 2011 (15,21 millions d'euros). La diminution des coûts d'entretien des bâtiments en 2012, a été en effet plus importante que l'augmentation des charges de locations sous l'effet des règles d'indexation des contrats.

Évolution des dépenses extérieures immobilières (2012/2011)



► Les dépenses de *locations et charges immobilières (article 6132)* augmentent de 146 324 euros (2011 : 3,26 millions d'euros ; 2012 : 3,40 millions d'euros).

L'Assemblée nationale loue l'immeuble de bureaux du 110, rue de l'Université et des locaux dans des entrepôts situés porte d'Aubervilliers.

En 2012, les charges locatives se sont élevées à respectivement 2,93 millions d'euros pour le 110, rue de l'Université (+ 4,94%) et 0,47 million d'euros pour les entrepôts de la porte d'Aubervilliers (+1,80% par rapport à 2011). Ces augmentations découlent des règles d'indexation des loyers stipulées dans chacun de ces deux contrats.

► Les charges d'*entretien et de réparation des biens immobiliers (article 6151)* diminuent sensiblement en 2012 (-3,59% soit -0,37 million d'euros) pour s'établir à 10,05 millions d'euros (contre 10,43 millions d'euros en 2011). Cette diminution nominale résulte en réalité du transfert d'imputation budgétaire des charges afférentes à la maintenance et à l'entretien de la régie vidéo des salles de réunion des commissions, désormais inscrites sur l'article 6234 *production des images télévisuelles* pour un montant de 0,36 million d'euros en 2012.

Hors changement de périmètre, les dépenses d'entretien des biens immobiliers sont dans leur ensemble stables par rapport à 2011.

Comme en 2011, plus de 80% des coûts imputés sur cet article correspondent aux contrats conclus pour le nettoyage des locaux (4,81 millions d'euros en 2012) et pour l'entretien des installations générales : génie climatique, installation de sécurité, plomberie, électricité etc. (4,17 millions d'euros).

Le coût du nettoyage des locaux progresse faiblement de 0,96 % (2011 : 4,77 millions d'euros ; 2012 : 4,81 millions d'euros) en application essentiellement des clauses de révision de prix prévues dans les marchés alloués aux différents prestataires.

Les coûts de nettoyage se décomposent, par bâtiment, de la façon suivante :

- immeuble du 3 rue Aristide Briand : 0,25 million d'euros ;
- immeuble du 233 boulevard Saint Germain : 0,24 million d'euros ;
- Palais-Bourbon : 1,99 million d'euros ;
- ensemble immobilier Jacques Chaban-Delmas : 2,17 millions d'euros ;
- immeuble du 33 rue Saint Dominique : 0,16 million d'euros.

Le coût de l'entretien des installations générales augmente de 223 434 euros soit +5,66% après deux exercices consécutifs de diminution des dépenses (2010 : 4,04 millions d'euros 2011 : 3,95 millions d'euros ; 2012 : 4,17 million d'euros). Sont comprises dans cette rubrique les opérations d'entretien des diverses installations techniques (climatiseurs, réseaux d'eau, électricité et installations de sécurité).

Les dépenses d'entretien des biens immobiliers enregistrent une diminution de 29 331 euros par rapport à 2011 (-7,31% à 0,37 million d'euros). Comme en 2011, plus de la moitié des dépenses enregistrées sur ce compte concernent l'entretien courant des bâtiments du Palais-Bourbon (0,2 million d'euros).

Enfin les frais de maintenance des installations électroniques sont quasi stables par rapport à 2011 (2011 : 517 732 euros ; 2012 : 520 409 euros soit moins de 3 000 euros d'augmentation).

► Les charges *d'entretien des installations des bâtiments (article 6152)* diminuent globalement de 46 022 euros, soit -15,53% (2011 : 296 314 euros ; 2012 : 250 292 euros).

Le principal poste de dépenses, l'entretien des onduleurs, baisse de 23,5 % à 122 317 euros. Les charges d'entretien des bâtiments comprennent également les coûts d'entretien du mobilier (45 437 euros), de maintenance des appareils électriques (25 946 euros), des appareils audiovisuels (31 812 euros) et d'entretien des collections et des œuvres d'art (24 780 euros).

► Les frais de *personnels mis à disposition du SAIP (article 6213)* s'élèvent à 56 385 euros. Ils correspondent à la rémunération des personnels extérieurs venant renforcer les départements techniques du SAIP dans leurs opérations de travaux. L'intensification des programmes de rénovation immobilière pendant la période où l'Assemblée n'a pas siégé s'est traduite mécaniquement par une hausse ponctuelle de 79% des coûts imputés sur cet article, dont les dépenses restent très faibles en valeur absolue.

► Les frais d'*études et d'ingénierie du SAIP (article 6223)* retracent deux types de dépenses : les études n'ayant pas donné lieu à travaux (infaisabilité technique, coût trop élevé...) et celles qui ne sont pas immobilisables (études préalables à des dépenses d'entretien ou études pour lesquelles aucun projet d'investissement à moyen terme n'est envisagé).

En 2012, ces dépenses ont diminué de plus de 30% (2011 : 510 678 euros ; 2012 : 356 684 euros). Elles correspondent essentiellement à la rémunération des études réalisées pour continuer à suivre notamment l'évolution des désordres architecturaux constatés sous les marches de la colonnade du Palais-Bourbon et sur l'escalier d'honneur (281 918 euros).

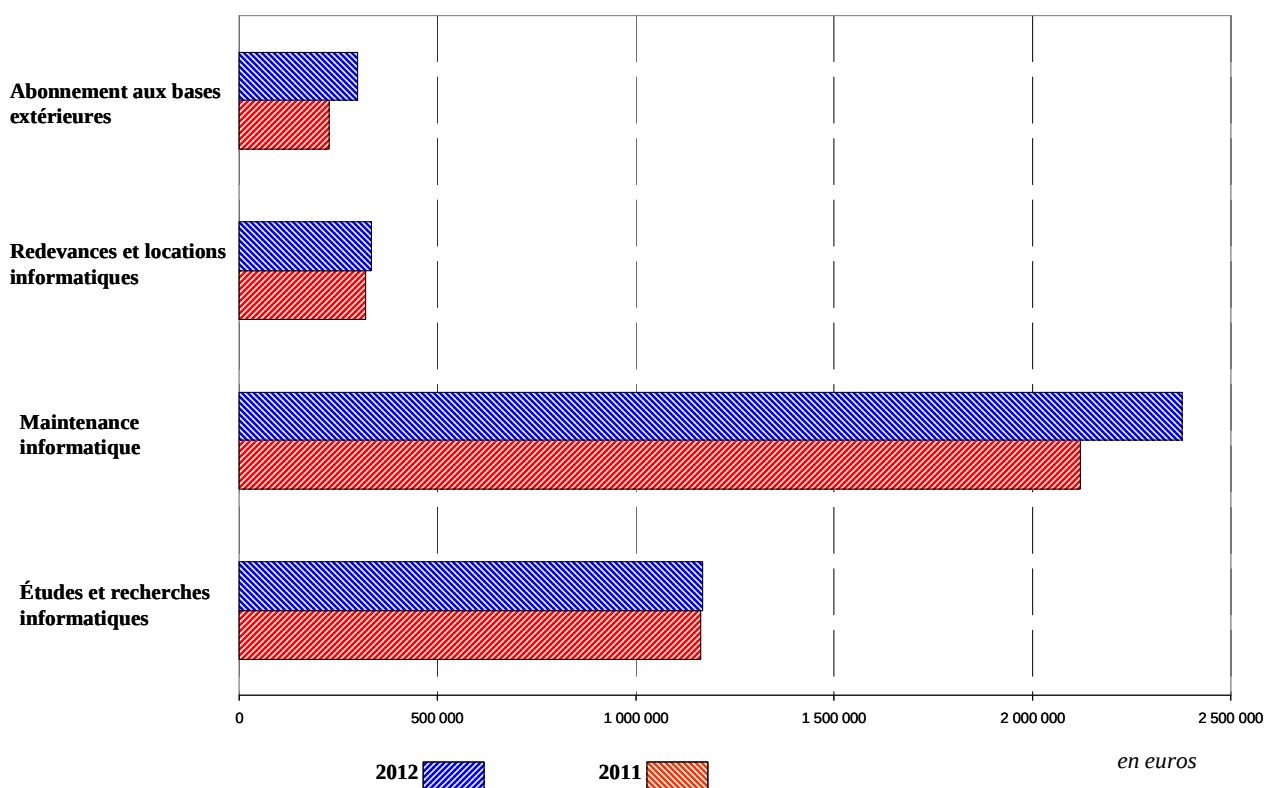
► L'article 6231 (*annonces et insertions*) regroupe essentiellement les frais de publicité des marchés publics (38 790 euros). La diminution de la dépense, de 50,47 % par rapport à 2011, reflète la diminution du nombre de marchés nouveaux passés en 2012.

► Les crédits de l'article 6251 « *transports de biens* » permettent de financer, notamment, la location de véhicules de transports (bennes) dans le cadre de travaux immobiliers, le règlement de prestations de déménagement spécifiques, la collecte de déchets non recyclables ainsi que l'enlèvement et la destruction de papiers. La hausse de la dépense sur ce poste (+5,2% à 638 879 euros contre 607 296 euros en 2011) résulte des déménagements de bureaux effectués, conséquence du changement de législature.

c - Les dépenses informatiques :

Les dépenses de **prestations informatiques** (*articles 6113, 6133, 6153 et 6171*) s'élèvent à 4,18 millions d'euros (contre 3,8 millions d'euros en 2011). Ce mouvement de hausse traduit essentiellement l'intégration des coûts informatiques spécifiques engendrés par le renouvellement de l'Assemblée et l'assistance aux députés nouvellement élus. Il répercute également la forte augmentation des coûts de maintenance des logiciels, qui est la conséquence naturelle des investissements réalisés dans le cadre du schéma directeur informatique.

Évolution des dépenses informatiques (2012/2011)



► Le coût des *abonnements* (article 6113) à des bases informatiques extérieures juridiques, économiques, sociales et d'actualités (Europresse, Lexbase, Electre, etc.) augmente de près de 31% (2011 : 226 773 euros ; 2012 : 296 717 euros). Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par l'abonnement à la nouvelle base des JO Débats de la IV^{ème} République, mise en ligne en décembre 2011, pour un coût annuel de 33 488 euros. Elle est également due à une application plus rigoureuse de la règle du rattachement de la dépense à l'exercice, qui a conduit à réimputer la dépense correspondant aux abonnements aux bases de données de l'OCDE souscrits en 2011 sur l'exercice 2012.

► Le coût des *redevances et locations informatiques* (article 6133) s'établit à 332 845 euros en 2012 soit une augmentation de moins de 14 000 euros par rapport à l'exercice précédent (319 290 euros). Comme en 2011, la dépense la plus importante, pour le marché d'infogérance de la gestion des fonds de sécurité sociale est stabilisée à environ 182 000 euros. Ce compte intègre également le coût d'abonnements Internet et téléphoniques pour les services (0,06 million d'euros en 2012).

► Les dépenses de *maintenance informatique* (article 6153) ont augmenté en 2012 de 12,20 % à 2,38 millions d'euros.

La principale augmentation (62,19%) concerne les coûts d'assistance informatique des députés (528 728 euros en 2012 contre 325 989 euros en 2011). Cette augmentation traduit le besoin des parlementaires nouvellement élus de se perfectionner à l'usage des outils informatiques mis à leur disposition par l'Assemblée nationale.

Hors ces coûts spécifiques liés au renouvellement, les coûts de maintenance des logiciels qui constituent le premier poste de dépenses en 2012 sont en forte augmentation (2011 : 696 005 euros ; 2012 : 852 622 euros soit +22,50%). Plusieurs contrats de supports personnalisés pour les logiciels des serveurs centraux expliquent cette évolution : dès lors les coûts de maintenance du système central augmentent de 17,40% pour s'établir à 616 323 euros en 2012 contre 524 990 euros en 2011. Les coûts de maintenance des logiciels de bureautique augmentent également, dans une moindre proportion (+55 329 euros à 167 316 euros) du fait de la souscription d'un nouveau contrat de maintenance proposé aux parlementaires ayant fait le choix d'utiliser Linux comme système d'exploitation.

Seuls les coûts de maintenance des matériels informatiques connaissent une baisse significative en 2012 : -10,95% à 841 659 euros (contre 945 160 euros en 2011). L'internalisation d'un plus grand nombre d'intervention et le moindre recours à des marchés subséquents pour résoudre les dysfonctionnements courants ont fait diminuer de 30,26 % les coûts de maintenance de la bureautique des services (460 405 euros). L'interruption des travaux parlementaires entre mars et juin 2012 a également contribué à la diminution du nombre d'interventions sur les matériels.

Enfin le coût du contrat d'entretien du système de vote électronique reste quasiment stable (2011 : 152 886 euros ; 2012 : 155 782 euros).

► Les dépenses d'études et de recherches informatiques (compte 6171) sont stabilisées en 2012 à 1 169 574 euros (contre 1 162 991 euros en 2011). L'assistance technique informatique baisse significativement (382 816 euros) au regard du réalisé 2011 (432 077 euros) exceptionnellement élevé en raison de la mise en place généralisée de la messagerie Outlook Exchange. En revanche les dépenses d'assistance développement augmentent de 7,79% pour s'établir à 776 470 euros du fait de la réalisation d'un nombre important d'études d'ingénierie visant à l'amélioration des outils existants. Ces études, ne donnant pas nécessairement lieu à des investissements informatiques, sont comptabilisées en charges de fonctionnement. Enfin les autres frais d'études et de recherche correspondent à différentes cotisations d'abonnement (utilisateurs de SAP France etc.) : ils restent stables en 2012 à 10 287 euros.

d – Les autres dépenses :

► Les sommes versées au titre des *locations de matériel de communication* (article 6135) augmentent de 1,43 % (2011 : 378 644 euros ; 2012 : 384 054 euros) en raison d'une hausse du coût des redevances d'accès aux agences de presse, y compris l'accès des parlementaires et de leurs collaborateurs à l'AFP (296 793 euros en 2012). Ce poste enregistre également le coût de la location de machines à affranchir pour un montant stabilisé à 87 261 euros en 2012.

► Les crédits de *location de matériels divers* (article 6138) permettent de financer la location de matériels techniques ponctuellement nécessaires pour la réalisation de travaux (échafaudages, nacelles, matériels d'éclairage) ainsi que le matériel de sonorisation de salles. Ce poste, par nature fluctuant, enregistre une diminution en 2012 de 32,12% par rapport à 2011 et s'établit à 236 209 euros en 2012. ; la baisse de l'activité parlementaire en 2012 s'est en effet répercutée sur le nombre de réunions et colloques organisés à l'Assemblée.

► Les dépenses relatives aux *autres locations* (article 6139) augmentent très légèrement (+4,81 % à 350 771 euros). Ce compte enregistre essentiellement les dépenses afférentes aux 130 emplacements de stationnement que l'Assemblée nationale loue. Les frais occasionnés par cette

location s'élèvent à 290 417 euros en 2012, soit une augmentation de près de 3,7% par rapport à 2011 résultant des mécanismes d'indexation des loyers.

► Les dépenses d'*entretien du matériel* (article 6155) sont pour le deuxième exercice consécutif en nette diminution : (2010 : 928 149 euros ; 2011 : 775 185 euros ; 2012 : 668 676 euros). La rationalisation de l'utilisation des photocopieurs et télécopieurs et leur remplacement par des appareils multifonctions mutualisés ont permis une économie sur les coûts d'entretien dont fait foi la baisse de 15,22 % de la dépense constatée (313 762 euros). Le second poste de dépenses, dédié à l'entretien des articles de linge utilisés à l'Assemblée (linge pour les réceptions, linge courant, etc.) diminue également de 16,51 % (2011 : 220 552 euros ; 2012 : 184 146 euros) du fait de la diminution des activités de réception pendant la période d'interruption des travaux parlementaires.

► L'article 6161 (*assurance des biens et personnes*) enregistre essentiellement le paiement des primes des diverses polices d'assurance souscrites par l'Assemblée nationale pour la protection des personnes et des biens : responsabilité civile, frais médicaux des stagiaires accueillis à l'Assemblée, contrat d'assistance lors des missions parlementaires effectuées à l'étranger et dommages aux biens. Les dépenses sur ce compte s'établissent à 290 777 euros en 2012 dont 264 232 euros au titre de l'assurance dommage aux biens (252 821 euros en 2011, soit + 4,5 % par rapport à 2011 en raison du mécanisme d'indexation de la prime).

► Les dépenses d'*achats de documents pour diffusion* (article 6174), constituées pour plus de 90 % par des achats de périodiques, sont stabilisées à 495 229 euros après la forte décrue enregistrée depuis 2007 (-19,10% en cinq ans). Sur cet article sont imputés l'ensemble des abonnements aux périodiques (jurisclasseurs, presse quotidienne, revues juridiques et économiques) destinés aux services et aux députés. Il enregistre également, depuis 2012 divers abonnements à des alertes média et des agences de presse spécialisées pour les commissions.

Par ailleurs, la suppression à compter de la nouvelle législature, par la décision de Questure du 27 octobre 2010, de l'abonnement des députés aux *Journaux Officiels*, confirmée par le nouveau collège des Questeurs a eu pour effet de ramener à 37 923 euros le coût de ces abonnements sur l'exercice 2012 (contre 61 768 euros en 2011).

► Les dépenses de *subventions et libéralités* (article 6181) sont en augmentation de 8,94% et s'établissent à 721 629 euros en 2012. Comme en 2011 elles ne comportent pas de subvention d'équilibre au salon de coiffure. La subvention versée à la Boutique (331 424 euros) pour couvrir les rémunérations de ses personnels contractuels, la subvention à l'ASCAN (150 000 euros) et celle destinée au Groupe des Anciens Députés (49 000 euros) ont été reconduites.

► Les *subventions et indemnités repas* (article 6182), à 0,96 million d'euros sont en légère diminution. Elles comportent :

- la subvention de fonctionnement versée à l'Association de gestion des restaurants de l'Assemblée nationale (AGRAN), assise sur le nombre de repas servis : 0,36 million d'euros (0,41 million d'euros en 2011) ;
- les charges de collations et de repas d'astreinte : 0,42 million d'euros (0,47 million d'euros en 2011) ;
- les remboursements à l'AGRAN de frais de personnel : quasi stables à 0,18 million d'euros.

► Les dépenses de l'article 6211 (*personnels intérimaires et mis à disposition*), globalement en hausse de 3,84 % à 1,48 million d'euros, comprennent principalement les deux postes suivants :

- les charges des personnels mis à disposition de l'Assemblée (essentiellement frais de personnel et de repas de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et de la Garde républicaine) : représentant traditionnellement plus de 80 % des dépenses totales de l'article, elles sont en légère hausse (1,22 million d'euros en 2012 contre 1,19 million d'euros en 2011) ;
- la prise en charge pour 0,26 million d'euros des personnels intérimaires recrutés pour faire face aux éventuelles absences de longue durée de personnels indispensables à la continuité du service (secrétaires de personnalités politiques, personnel technique, etc.).

► Les *honoraires d'experts et d'avocats* (article 6221) correspondent pour les deux tiers, en 2012 comme en 2011, à l'exécution de missions d'évaluation et d'audit liées à la procédure de certification des comptes. Les honoraires versés au Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables pour l'audit des comptes annuels et au cabinet Winter pour l'évaluation actuarielle des engagements sociaux de l'Assemblée nationale ont coûté ensemble 190 044 euros ; les honoraires du commissaire aux comptes de l'AGRAN, 15 024 euros. L'ensemble des honoraires versés aux experts est en diminution de 6,36% par rapport à 2011 (232 402 euros). Les honoraires d'avocats et huissiers s'établissent en 2012 à 62 370 euros soit une quasi stabilité par rapport à 2011 ; ils correspondent aux demandes de consultations spécialisées adressées à des avocats par les services de l'Assemblée (essentiellement le service des Ressources humaines et la division de la Réglementation et du contrôle des marchés). Au total, les dépenses inscrites à l'article 6221 atteignent 279 987 euros en diminution de 5,61% par rapport à 2011 (296 627 euros).

► Les dépenses correspondant aux *études et expertises des commissions* (article 6222) sont très faibles en 2012 (2011 : 614 538 euros ; 2012 : 26 017 euros), en raison du délai nécessaire à la reconstitution des commissions permanentes et du Comité d'Evaluation et de Contrôle. Ce Comité n'a eu aucune activité pendant la plus grande partie de l'année 2012 ; seules trois études d'évaluation ont été engagées en 2012, sur le suivi de la performance des politiques sociales en Europe, les dispositifs d'aide à la création des entreprises et la politique de lutte contre le tabagisme.

► Les charges d'*impressions parlementaires* (article 6241) sont également en forte diminution (-44,31%) et s'établissent à 380 252 euros en 2012 (contre 682 786 euros en 2011). La forte réduction des volumes d'impression en 2012 tient pour une large part au ralentissement de l'activité parlementaire ; l'essentiel de la dépense étant constitué par les impressions des diverses catégories de documents prévus par la procédure parlementaire (projets et propositions de loi, rapports et textes adoptés par les commissions, avis législatifs et rapports d'information), la production de documents a été quasi nulle sur presque un tiers de l'année. En volume, le nombre de pages imprimées atteint 686 411 pages soit une diminution de 65% par rapport à 2011.

► De même les dépenses réalisées au titre du *transport du personnel* (article 6252), baissent de 12,96 % (2011 : 469 353 euros ; 2012 : 408 529 euros). Cette évolution peut être imputée à la fois à l'interruption des travaux de l'Assemblée et aux efforts accomplis, pour améliorer l'efficacité des procédures de regroupement des personnels rapatriés après la séance. La mise en place, à la fin de l'année 2011, d'une application spécifiquement dédiée au rapatriement collectif pour faciliter le

regroupement des personnes a permis de contenir les effets sur la dépense de la reprise très soutenue de l'activité de juillet à décembre 2012.

► Les *dépenses d'affranchissement (article 6261)* diminuent, quant à elles, de 42,69 % en 2012 (2011 : 5,71 millions d'euros ; 2012 : 3,27 millions d'euros). Comme il est de règle une année de renouvellement, le volume de plis affranchis a diminué de près de 48 % (5,07 millions de plis affranchis contre 9,65 millions l'année précédente). Les dépenses enregistrées atteignent un niveau inférieur à celui constaté en 2007, précédente année électorale. La décision, prise par le collège des Questeurs le 7 décembre 2011, de mettre en place un plafond d'affranchissement pour les dépenses individuelles des députés de la nouvelle législature a fortement contribué à réduire le nombre d'envois réalisés au second semestre 2012 (-37% par rapport au second semestre 2011 et -34% par rapport à 2007).

► Les *frais des télécommunications* passées au départ de l'Assemblée nationale (*compte 6262*) sont de 0,45 million d'euros, en baisse de 15,13 % par rapport à 2011 (0,53 million d'euros). Leur diminution pour le deuxième exercice consécutif tient à nouveau au renouvellement du marché avec le principal opérateur de téléphonie fixe qui a permis de réduire les coûts de 44% en moyenne vers les mobiles et de 11% pour les communications nationales vers des téléphones fixes. Ce marché a représenté une dépense de 222 275 euros en 2012 soit près de 50% des dépenses imputées sur l'article 6262.

Les charges des lignes de communication mobiles et des liaisons spécialisées se sont élevées à 123 882 euros au total (130 165 euros en 2011).

Le solde des dépenses imputées sur ce compte (soit 102 208 euros) correspond d'une part aux abonnements et consommations des lignes et liaisons des locaux du Parlement à Versailles (24 261 euros), et d'autre part aux abonnements et consommations des lignes analogiques et Numéris du Palais-Bourbon conservées en cas de défaillance de l'opérateur titulaire du marché principal (77 947 euros).

3 - Les impôts, taxes et versements assimilés (titre 63) :

Les charges d'impôts, taxes et versements assimilés d'un montant de 3,85 millions d'euros diminuent en 2012 de 3,71% après trois exercices de hausse (+ 5,57 % en 2011 et + 1,3 % en 2010).

► Assis sur les rémunérations des personnels, le *versement au Syndicat des transports parisiens (article 6330)* diminue de 3,73% à 3,11 millions d'euros.

► La hausse de 3,34 % des *impôts locaux (article 6350)* auxquels l'Assemblée nationale est assujettie (2011 : 652 917 euros ; 2012 : 674 719 euros), résulte essentiellement de la révision des tarifs en 2012 de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France qui a conduit à une progression de 5,1% du montant de la taxe versée par l'Assemblée nationale (0,49 million d'euros). Elle découle également de l'uniformisation des catégories des bâtiments assujettis à la taxe de balayage (0,06 million d'euros).

► La contribution versée volontairement par l'Assemblée nationale au *Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique* s'est établie à 68 649 euros en 2012. La diminution constatée par rapport à 2011 s'explique par l'augmentation de 2 unités du nombre de personnes handicapées employées par l'Assemblée et par l'accroissement du montant des sommes déduites en raison des travaux d'accessibilité réalisés en 2011.

4. Les charges de personnel (titre 64) :

Les charges de personnel comprennent les frais de rémunération des personnels statutaires et contractuels de l'Assemblée nationale et de la Présidence. Elles représentent en 2012 32,70% des dépenses de la section de fonctionnement contre 33,96% en 2011 et 33,57% en 2010. Elles s'élèvent à 170,08 millions d'euros, au lieu de 173,51 millions d'euros en 2011 soit une diminution de 1,98% par rapport à l'exercice précédent.

Quatre facteurs principaux expliquent en 2012 l'évolution de ces dépenses :

- **le gel du point d'indice de la fonction publique** depuis juillet 2010. Contrairement à 2011 sa valeur moyenne annuelle est restée stable en 2012 à 55,5635 euros : l'effet, en année pleine, des revalorisations de 2010 ayant affecté le seul exercice 2011.
- **la diminution des effectifs** entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013. Pour la troisième année consécutive le nombre des fonctionnaires est en nette contraction : il y a ainsi eu 21 départs non remplacés en 2012 après 19 non-remplacements en 2011, ce qui représente une diminution cumulée des effectifs depuis 2010 de plus de 4% avec au total 51 emplois, toutes catégories confondus, non remplacés (2010 : 1 263 emplois ; 2011 : 1 233 emplois ; 2012 : 1 212 emplois). Le nombre des contractuels (y compris contractuels à statut) est en revanche en légère hausse à 110 emplois fin 2012 contre 104 fin 2011.
- **l'activité parlementaire**, en nette diminution sous l'effet de l'interruption des travaux parlementaires pendant la période des élections législatives et présidentielles : le nombre d'heures de séances a ainsi diminué de près de 39 % en 2012 (652 heures en 2012 contre 1 064 heures en 2011). Néanmoins, la reprise de l'activité s'est faite à un rythme très soutenu dès le mois de juillet et surtout à compter de septembre 2012.
- enfin l'évolution des **charges de la caisse de retraites du personnel** qui varient principalement en fonction, d'une part, du coût des prestations, indexées sur l'inflation depuis juillet 2004, et d'autre part du rythme des départs en retraite ; l'évolution des charges en fonction de ces deux variables détermine le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget de l'Assemblée nationale.

Les personnels statutaires :

Les dépenses de *rémunérations des personnels statutaires* assises sur l'évolution de la valeur du point d'indice s'établissent à 77,38 millions d'euros en 2012 soit une diminution de 0,47% par rapport à l'exercice 2011 (77,75 millions d'euros en 2011).

Ces crédits comprennent, le traitement de base inscrit sur l'article 6411 pour un montant de 53,10 millions d'euros en 2012 (53,37 millions d'euros en 2011). Ils comprennent également l'indemnité de législature, fixée en fonction du traitement de base et inscrite sur l'article 6413 pour 24,28 millions d'euros en 2012 (contre 24,38 millions d'euros en 2011). Ces deux postes diminuent de respectivement -0,50% et -0,39% entre ces deux exercices.

L'évolution de ces rémunérations traduit le double effet de la stabilisation en valeur du point d'indice de la fonction publique depuis juillet 2010 et de la diminution du nombre de points à rémunérer du fait du non-remplacement systématique des départs de personnels statutaires depuis cette

date. Le nombre de points à rémunérer a ainsi diminué de 0,49% par rapport à l'exercice précédent (2011 : 745 603 points ; 2012 : 741 947 points).

Les crédits inscrits au titre *des travaux supplémentaires* comprennent les dépenses relatives aux heures supplémentaires inscrites sur l'article 6412 (307 301 euros), ainsi que les dépenses d'indemnités de travaux supplémentaires (inscrites sur l'article 6413) qui diminuent fortement en 2012 (-21,56%) pour s'établir à 19,64 millions d'euros. Cette évolution traduit l'effet de l'interruption des travaux parlementaires en année de renouvellement.

Les versements de *prestations familiales* (article 6415) diminuent de 2,33 % (1,93 million d'euros en 2012 contre 1,98 million d'euros en 2011) du fait de l'évolution de la situation familiale des bénéficiaires. Les dépenses de *supplément familial* (article 6416) baissent également de 1,74 % en 2012 (0,47 million d'euros contre 0,48 million d'euros en 2011).

Enfin 56 allocations de fin de carrière ont été versées en 2012 contre seulement 44 en 2011. Les dépenses correspondantes, imputées sur l'article 6418, passent de 470 417 euros en 2011 à 548 851 euros en 2012 (+16,67%).

Les personnels contractuels :

Les charges de *rémunération des personnels contractuels* (chapitres 642 et 643) progressent de 6,93 % (+ 0,54 million d'euros) pour s'établir à 8,31 millions d'euros.

L'effectif global des contractuels est en effet passé de 99 contractuels fin 2011 à 105 fin 2012. A cela s'ajoute le coût spécifique des indemnités de licenciement versées aux contractuels de la Présidence en poste au cours de la précédente législature.

Le chapitre 642 (*personnels contractuels de l'Assemblée nationale*), est en légère diminution passant de 5,66 millions d'euros en 2011 à 5,59 millions d'euros en 2012.

L'augmentation du chapitre 643 (*personnels contractuels de la Présidence*) qui passe de 2,10 millions d'euros en 2011 à 2,72 millions d'euros en 2012, s'explique essentiellement par le versement des indemnités liées à la cessation des fonctions des membres du précédent cabinet.

Les *indemnités de chômage* (chapitre 644), comprennent l'indemnisation des contractuels licenciés n'ayant pas retrouvé d'emploi, l'Assemblée nationale étant son propre assureur pour le risque chômage. Ces indemnités varient en fonction du nombre d'anciens contractuels indemnisés et augmentent traditionnellement les années de renouvellement ; elles s'établissent ainsi en 2012 à 0,44 million d'euros (contre 0,26 million d'euros en 2011) ce qui correspond à la prise en charge de l'indemnisation de 29 contractuels (contre 15 contractuels en 2011).

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance :

Les crédits inscrits sur le chapitre 645 (*charges de sécurité sociale et de prévoyance*) comprennent, comme en 2011, la contribution au Fonds de sécurité sociale du personnel, la contribution et la subvention à la Caisse de retraites du personnel, les cotisations versées aux URSSAF et aux caisses de retraite complémentaire pour les personnels contractuels, et enfin la contribution

solidarité autonomie. Ces charges s'établissent à 43,48 millions d'euros en 2012, soit une hausse de 1,44 million d'euros et de 3,40% par rapport à 2011 (42,04 millions d'euros).

La *contribution au Fonds de sécurité sociale* du personnel de l'Assemblée nationale (*article 6451*), qui comprend la part patronale de l'ensemble des cotisations de sécurité sociale est assise sur l'évolution des traitements de base. En 2012, elle est en diminution de 0,50% à 3,99 millions d'euros (contre 4,01 millions d'euros en 2011).

En revanche, la *contribution* et la *subvention d'équilibre de la Caisse de retraites du personnel* (*article 6452*) augmentent en 2012 de +3,53%, soit +1,28 million d'euros. Elles s'établissent à 37,38 millions d'euros (contre 36,11 millions d'euros en 2011) sous l'effet conjugué d'abord, pour la part la plus importante, de la majoration réglementaire du montant moyen des pensions (revalorisation de 2,1 % de l'ensemble des pensions au 1^{er} avril 2012) et ensuite de la hausse du nombre de retraités et ayants-droit (1 084 en 2011 ; 1 124 en 2012).

Les charges relatives aux *cotisations à l'URSSAF* (*article 6453*) et celles des *cotisations aux caisses de retraite complémentaire* imputées sur l'*article 6454* augmentent toutes deux sensiblement. Les cotisations versées à URSSAF passent de 1,40 million d'euros en 2012 à 1,55 million d'euros en 2012 (+ 10,81 %) et les cotisations aux caisses de retraites complémentaires (IRCANTEC) de 0,40 million d'euros en 2011 à 0,43 million d'euros en 2012 (+ 6,41 %). Ces dépenses versées au bénéfice des employés contractuels et vacataires de l'Assemblée nationale sont proportionnelles en tout ou partie à l'évolution du montant des rémunérations versées aux personnes employées.

Le coût de la *contribution de solidarité autonomie* (*article 6455*), versée au titre des fonctionnaires de l'Assemblée nationale, diminue de 0,50% en 2012 pour s'établir à 123 457 euros contre 124 082 euros en 2012. Cette contribution assise sur la rémunération des personnels suit une évolution similaire à celle des traitements de base.

Les dépenses de *prestations directes* (*chapitre 646*) correspondent essentiellement aux arrérages de pensions des retraités de l'Assemblée de l'Union française qui en représentent plus de 76%. Elles diminuent globalement de 2,29 %, passant de 1,89 million d'euros en 2011 à 1,85 million d'euros en 2012, les arrérages de pensions des retraités de l'Union française diminuant pour leur part de 6% à 1,42 million d'euros contre 1,51 million d'euros en 2011. Le montant des capitaux décès versés sur l'*article 6462* s'élève à 119 591 euros en 2012 contre 59 244 euros en 2011.

Les autres charges sociales :

Le *chapitre 647 - Autres charges sociales de personnel* - s'élève à 0,12 million d'euros (contre 0,18 million d'euros en 2011). Ce chapitre comprend, comme en 2011, les indemnités de repas des gardes républicains pour un montant stable de 0,12 million d'euros. Les frais de médecine du travail se sont élevés en 2012 à 4 918 euros (contre 20 294 euros en 2011).

Les frais de recrutement et de formation :

Les *frais de recrutement* (*article 6481*) augmentent de 9,29% en 2012 pour s'établir à 103 778 euros contre 94 955 euros en 2011. Ces frais comprennent en 2012, outre le coût afférent à l'organisation de trois concours sur l'exercice 2012, les dépenses dues au recours à un accord-cadre d'assistance au recrutement de contractuels qui s'élèvent à 58 024 euros en 2012.

Les dépenses de *formation professionnelle* (compte 6482) sont en nette diminution en 2012 : -26,60% à 563 126 euros (contre 767 237 euros en 2011). Cette diminution ne résulte pas d'une baisse du nombre de jours de formation mais plutôt d'une rationalisation de l'offre. Ainsi les cours de langue, qui ont bénéficié à 337 participants en 2012 (contre 267 en 2011), ont été mutualisés en petits cours collectifs pour en réduire le coût (2011 : 250 597 euros ; 2012 : 194 548 euros). De même les formations techniques ont été pour partie réalisées en interne ou gratuitement dans le cadre d'échanges avec d'autres institutions (Cour des comptes notamment) ce qui a permis d'augmenter sensiblement le nombre de jours de formation (+130% en 2012) tout en diminuant les coûts des stages techniques (2011 : 202 635 euros ; 2012 : 141 639 euros).

5 - Les charges parlementaires (titre 65) :

Les charges parlementaires représentent ordinairement plus de la moitié des charges de fonctionnement (en 2012 : 58,78 %). Elles s'élèvent en 2012 à 305,72 millions d'euros, en hausse de 16,47 millions d'euros (+ 5,69 %) par rapport à 2011 (289,26 millions d'euros).

Cet accroissement des charges parlementaires, caractéristique des années d'élections législatives, apparaît, toutefois, plus mesuré que ce qui était anticipé dans les prévisions budgétaires initiales¹.

En effet, le renouvellement général de l'effectif des députés (40,38 % à l'issue des deux tours des élections des 10 et 17 juin 2012) a, compte tenu de son ampleur relative, eu un impact plus faible que prévu sur les charges sociales (+ 3,34 %) et les frais de secrétariat des députés, crédit supplémentaire de fin de mandat inclus (+ 13,80 %). Les dépenses de voyages et déplacements et les frais de représentation se sont affichés également en baisse par rapport à l'année 2011, respectivement de 5,68 % et de 32,25 %. Seules les autres charges liées au mandat progressent de manière significative (+ 28,94 % à 6,57 millions d'euros), essentiellement en raison d'un accroissement des frais d'équipement informatique des députés en circonscription.

Les dépenses parlementaires spécifiquement générées par le renouvellement (frais de licenciement des collaborateurs des députés non réélus, prise en charge de nouveaux pensionnés par la Caisse des pensions, équipement informatique des députés nouvellement élus, frais de transport des onze députés représentant les Français établis hors de France et des cinq députés d'outre-mer supplémentaires) s'élèvent, au total, à 22,65 millions.

Les indemnités parlementaires :

Le chapitre 651 regroupe les *indemnités parlementaires*, les *prestations familiales* et le *supplément familial*, pour un coût en 2012, de 49,26 millions d'euros. Ces dépenses diminuent globalement de 0,88 %.

La diminution est due :

- à la stabilité de la valeur moyenne annuelle du point d'indice de la fonction publique en l'absence de revalorisation sur les années 2011 et 2012 ;
- à la vacance de quinze sièges au premier semestre 2012, dont 13 à la suite de l'élection au Sénat de leurs titulaires à l'automne 2011.

¹ Ce poste de dépenses avait été évalué dans le budget 2012 à 313,89 millions d'euros.

Les dépenses d'indemnités parlementaires (*article 6511*), principal poste du chapitre, diminuent de 1,08 %. Seuls les *articles 6514* et *6515*, consacrés aux prestations et autres indemnités familiales, affichent une progression (+ 0,11 million d'euros globalement à 0,44 million d'euros) liée, pour l'essentiel, au rajeunissement de l'Assemblée¹.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance :

Les *charges de sécurité sociale et de prévoyance (chapitre 652)*, d'un montant total de 62,41 millions d'euros, sont en hausse de 2,01 millions d'euros (+ 3,34 %) par rapport à 2011.

Leur progression se concentre quasi-exclusivement sur la charge budgétaire de la Caisse des pensions des anciens députés, dont les montants s'accroissent de 2,02 millions d'euros (+ 3,68 %) à 56,83 millions d'euros. La tendance est conforme au mouvement général d'évolution de ces dépenses observé lors des années électorales².

La contribution de l'Assemblée nationale, correspondant à la part patronale, diminue légèrement (- 0,42 million d'euros, soit - 2,72 %) à 15,05 millions d'euros. Cette évolution suit celle du produit des cotisations, lui-même en baisse dans des proportions similaires en raison des effets de la réforme du régime des pensions du 3 novembre 2010.

Les principales dispositions de cette réforme ayant un impact financier sont :

- le recul progressif de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans pour les députés nés à compter du 1^{er} juillet 1951 (4 mois par génération) ;
- l'allongement progressif de la durée de cotisation de 40 à 41,5 ans en 2015 ;
- la suppression en deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2011, de l'allocation exceptionnelle ;
- l'augmentation progressive du taux de retenue obligatoire pour pension, qui est passé de 7,85 % en 2010 à 8,39 % en 2012.

La subvention d'équilibre est, en revanche, en nette progression (+ 6,20 % à 41,78 millions d'euros), reflétant un accroissement des prestations versées par la Caisse en 2012 sous le double effet :

- du renouvellement général de l'Assemblée, 162 députés de l'ancienne législature ayant fait valoir leur droit à pension en 2012 : au total, si l'on considère le nombre de sorties du régime, la Caisse recense 1 188 pensionnés (hors ayants-droit) au 31 décembre 2012, soit 119 de plus par rapport au 31 décembre 2011 (1 069) ;
- de la revalorisation de 2,1 % du niveau des pensions le 1^{er} avril 2012.

La dépense afférente à la contribution au Fonds de sécurité sociale des députés, assise sur l'indemnité parlementaire, baisse de 1,08 % à 3,64 millions d'euros, contre 3,68 millions d'euros en 2011.

Le coût de la *contribution de solidarité autonomie* (112 416 euros) est identique, à 1 229 euros près, au coût constaté en 2011.

Les *prestations directes (article 6522)*, d'un montant de 1,65 million d'euros, sont, quant à elles, en baisse par rapport à 2011 (1,80 million d'euros, soit - 8,45 %).

¹ Au 19 juin 2012, 13,34 % des députés avaient moins de 50 ans. A l'issue des élections, ce taux est passé à 29,46 %.

² Lors du renouvellement de l'année 2007, les charges de la Caisse des pensions des anciens députés avaient augmenté de 5,12 % par rapport à 2006 à 55,61 millions d'euros.

Comme les années précédentes, la majeure partie du coût de ces prestations correspond traditionnellement aux arrérages des pensions versées aux anciens délégués de l'Assemblée algérienne (ADAA) et aux anciens conseillers de l'Union française (ACUF), et à leurs ayants-droit. En 2012, ces arrérages représentent près des trois quarts (72,18 %) des dépenses de prestations directes (1,19 million d'euros). Ils ne cessent de baisser depuis de nombreuses années, reflétant ainsi la décroissance inéluctable du nombre de bénéficiaires¹.

Les sommes payées au titre du capital-décès et de l'allocation-décès versés en cas de décès d'un parlementaire en activité, de son conjoint ou de son enfant affichent également une diminution par rapport à l'année 2011 (- 5,04 % à 203 399 euros).

Enfin, la prime annuelle souscrite auprès d'AXA au titre de l'assurance décès et invalidité pour des déplacements en groupe de plus de 27 députés ou dans des zones à risque de guerre civile ou étrangère ne varie pas d'une année sur l'autre (253 710 euros).

La contribution aux frais de secrétariat des groupes :

Les dépenses afférentes à la *contribution aux frais de secrétariat des groupes* (article 6531) incluent les subventions versées directement aux groupes ainsi que la subvention à l'Association des présidents de groupes pour payer les charges patronales dues au titre des employés des groupes.

Le renouvellement de l'Assemblée nationale à l'issue des élections législatives de juin 2012 s'est traduit par une augmentation du nombre de groupes (de quatre à six) et par une modification des clefs de répartition des crédits.

Le coût de cette contribution s'est donc accru de 5,5 % à 9,72 millions d'euros (9,21 millions d'euros en 2011), ce qui représente 99,32 % de l'enveloppe inscrite au budget 2012 (9,78 millions d'euros). Cette somme est répartie de la façon suivante :

Socialiste, Républicain et Citoyen	3,88 millions d'euros
Union pour un Mouvement Populaire	3,75 millions d'euros
Gauche démocrate et républicaine	0,66 million d'euros
Nouveau Centre (1 ^{er} janvier – 19 juin 2012)	0,32 million d'euros
Union des Démocrates et Indépendants (20 juin – 31 décembre 2012)	0,35 million d'euros
Ecologiste (20 juin-31 décembre 2012)	0,32 million d'euros
Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste (20 juin – 31 décembre 2012)	0,32 million d'euros
Rassemblement – UMP (27 novembre – 31 décembre 2012)	0,13 million d'euros

La contribution aux frais de secrétariat des députés et le crédit supplémentaire de fin de mandat :

Le coût cumulé de la *contribution aux frais de secrétariat des députés* (article 6532) et du *crédit supplémentaire de fin de mandat* (article 6533) - qui finance les frais de licenciement des collaborateurs des députés non réélus, démissionnaires, devenus ministres ou décédés - est de 122,59 millions d'euros, soit près du quart des charges de fonctionnement de l'exercice (23,57 %).

¹ Au 31 décembre 2012, on dénombrait 60 ACUF et ayants-droit (contre 67 au 31 décembre 2011) et 15 ADAA et ayants-droit (contre 17 au 31 décembre 2011).

Conformément à ce qui est traditionnellement observé lors des années d'élections législatives, ces dépenses sont globalement en forte hausse en 2012 (+ 14,87 millions d'euros par rapport à 2011, soit + 13,80 %).

Cette hausse correspond quasi-intégralement à la prise en charge par l'Assemblée nationale des frais divers liés au licenciement des collaborateurs des députés en fin de mandat. En 2012, il a été procédé à la rupture de 839 contrats de collaborateurs, dont 631 ayant plus de deux ans d'ancienneté.

Le coût global de ces licenciements, évalué à 17,42 millions d'euros, se décompose en trois principaux éléments :

- le versement d'une prime de précarité, d'une indemnité compensatrice de congés payés et d'une indemnité de licenciement : 10,79 millions d'euros au total, imputés sur *l'article 6533 - crédit supplémentaire de fin de mandat* ;
- le paiement de salaires et de primes pendant la période de préavis : 3,6 millions d'euros imputés sur *l'article 6532 – frais de secrétariat des députés* ;
- le versement aux organismes sociaux (Union de recouvrement des cotisations sociales et d'allocations familiales – URSSAF, caisses de retraite complémentaire, etc.) de cotisations supplémentaires : 3,03 millions d'euros également imputés sur *l'article 6532 – frais de secrétariat des députés*.

Si l'on considère cet *article 6532 (frais de secrétariat des députés)* dans sa globalité, les dépenses ne progressent que 4,21 millions d'euros (+ 3,97 %) à 110,34 millions d'euros. Le surcoût de 6,63 millions d'euros occasionné par les licenciements sur cet article est partiellement compensé par :

- les vacances de sièges à la fin de la 13^{ème} législature ;
- de moindres dépenses de rémunération des collaborateurs au cours des premiers mois de la législature compte tenu des embauches parfois tardives effectuées par les députés ;
- une baisse imprévue des crédits alloués aux députés ayant opté pour le régime de la gestion directe, les onze députés représentant les Français établis hors de France¹ ayant presque tous choisi de recruter leurs collaborateurs en France et, par là même, de déléguer leur gestion au service de la Gestion financière et sociale.

Par ailleurs, l'ampleur du renouvellement des effectifs de collaborateurs a eu pour effet de limiter l'effet à la hausse de la revalorisation biennale de la prime d'ancienneté (+ 1,48% à 5,39 millions d'euros).

L'indemnité représentative de frais de mandat :

Les dépenses au titre de *l'indemnité représentative de frais de mandat - IRFM (article 6534)* restent quasiment stables (+ 0,87 % à 44,80 millions d'euros) par rapport à 2011.

* * *

¹ Fin 2012, on dénombrait 5 députés en gestion directe (dont 2 en gestion directe partielle).

Les diverses composantes de la **contribution de l'Assemblée aux frais de secrétariat et de mandat des députés** sont récapitulées dans le tableau suivant.

en millions d'euros

	2011	2012
Rémunérations brutes des collaborateurs	64,96	65,72
Rémunérations supplémentaires des collaborateurs (prime d'ancienneté, frais de garde, formation professionnelle, frais de voyages, carte orange)	6,71	6,71
Crédit supplémentaire de fin de mandat (brut)	1,60	12,25
Charges sociales (y compris celles concernant le crédit supplémentaire de fin de mandat) hors taxe sur les salaires	27,65	30,73
Taxe sur les salaires	6,80	7,17
IRFM	44,41	44,80
TOTAL	152,13	167,38

Voyages et déplacements :

Les *dépenses de voyages et déplacements des députés et des anciens députés* (chapitre 654) diminuent globalement de 5,68 % (2011 : 7,14 millions d'euros ; 2012 : 6,73 millions d'euros).

A l'exception des déplacements aériens, tous les postes de dépenses (déplacements en train, déplacements en taxis, remboursements de frais de péages, transport des anciens députés) affichent une baisse significative par rapport à 2011.

Les *déplacements aériens* (article 6541) ont coûté 3,83 millions d'euros en 2012 contre 3,80 millions en 2011 (+ 0,65 %). En raison de l'interruption des travaux parlementaires entre mars et juin 2012, le nombre de billets d'avions sur circonscription et hors circonscription émis par la division des Transports est moins élevé que l'année précédente (2011 : 11 241 ; 2012 : 9 491).

Ce ralentissement du rythme de dépenses des députés métropolitains (- 0,30 million d'euros) a permis de compenser la source nouvelle de dépenses résultant de l'augmentation du nombre de députés d'outre-mer (+ 0,10 million d'euros) et, surtout, du transport aérien des onze députés représentant les Français établis hors de France (+ 0,23 million d'euros).

Les dépenses de l'article 6542 (*déplacements SNCF et RATP*) diminuent, en revanche, de 7,72 % à 1,65 million d'euros.

En ce qui concerne les *déplacements ferroviaires*, la rationalisation des procédures d'attribution aux députés des cartes SNCF, mise en œuvre conformément aux orientations données par les Questeurs, a permis de consolider le mouvement de baisse des titulaires de la carte GC10 « France entière », qui offre la possibilité de circuler librement sur le réseau ferroviaire (fin 2010 : 405 bénéficiaires ; fin 2011 : 394 bénéficiaires ; fin 2012 : 321 bénéficiaires). Le coût pour l'Assemblée a été réduit en conséquence de 9,42 %, à 1,40 million d'euros).

Au titre des *transports parisiens*, les efforts similaires entrepris depuis 2010 en vue d'ajuster le nombre de cartes RATP au plus près des besoins ont été consolidés en 2012 : 431 cartes ont été délivrées en moyenne en 2012 (contre 437 en 2011). Cette politique de maîtrise des coûts a pu compenser partiellement l'effet du relèvement par la Régie de ses tarifs en juillet 2012 (+ 4 %). Les dépenses du poste se sont, dès lors, accrues légèrement en 2012 (+ 3,51 % à 0,24 million d'euros).

Comme en 2007, les *dépenses de taxis* imputées sur l'article 6543 et les *remboursements de péages* (article 6544) affichent, en 2012, une baisse significative en raison de la longue période d'interruption des travaux parlementaires (respectivement – 7,61 % à 0,80 million d'euros et – 22,95 % à 0,10 million d'euros).

Le coût des *déplacements des anciens députés* (article 6545) diminue fortement en 2012 (2011 : 553 312 euros ; 2012 : 356 336 euros, soit – 35,60 %) en dépit d'une augmentation du nombre de membres honoraires de l'Assemblée ou du Parlement (335 en 2012 contre 312 l'année précédente). Cette évolution est la traduction directe de la décision prise par le Collège des Questeurs le 9 novembre 2011 visant à limiter l'octroi de cartes de libre circulation SNCF GC11 aux seuls membres honoraires du Parlement (MHP) justifiant d'une utilisation suffisante du réseau ferroviaire. Ainsi, 29 MHP disposaient de cette carte de transport fin 2012, contre 108 fin 2011.

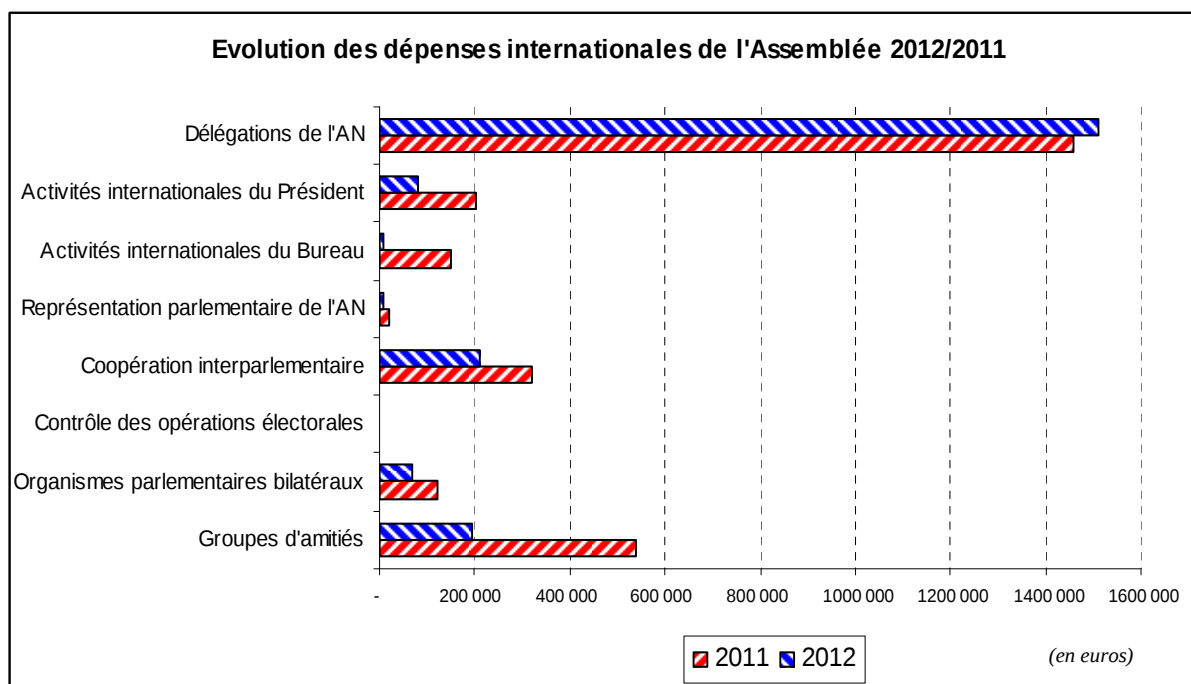
Les charges de représentation de l'Assemblée nationale :

Les *charges de représentation de l'Assemblée nationale* (chapitre 656) diminuent globalement de 32,25 % (2011 : 5,22 millions d'euros ; 2012 : 3,54 millions d'euros). Dans cet ensemble, les activités internationales de l'Assemblée (article 6568) et les frais de missions et réception des commissions (article 6569), qui représentent près des trois quarts (72,10 % en 2012) des dépenses du chapitre, sont en forte baisse (respectivement de – 26,14 % et – 53,51 %).

• Les activités internationales de l'Assemblée nationale :

Comme en 2007, les *activités internationales de l'Assemblée* (article 6568) ont connu en 2012 un net ralentissement (2011 : 2,80 millions d'euros ; 2012 : 2,07 millions d'euros) lié, pour l'essentiel, à la longue interruption des travaux législatifs durant la période électorale. Les dépenses correspondantes sont détaillées dans le tableau ci-après :

	(en euros)		
	2011	2012	Δ
Délégations de l'A.N. (UIP, OTAN, UE, Conseil de l'Europe, OSCE, APF, ASG)	1 459 250	1 510 535	+ 51 285
Activités internationales du Président	203 832	79 308	- 124 524
Activités internationales du Bureau	147 952	3 884	- 144 068
Représentation parlementaire de l'A.N.	13 957	3 953	- 10 004
Coopération interparlementaire (y compris les échanges avec le Bundestag et les stagiaires allemands)	318 270	211 244	- 107 026
Contrôle d'opérations électorales	0	0	0
Organismes parlementaires bilatéraux (France-Canada, France-Québec, France-Russie, et France-Chine, etc.)	120 688	68 591	- 52 097
Groupes d'amitié	540 130	193 443	- 346 687
TOTAL	2 804 078	2 070 959	- 733 119



- L'activité des délégations internationales (1,51 million d'euros)

Parmi les dépenses à dimension internationale de l'Assemblée, les activités permanentes des délégations qui la représentent dans les différentes assemblées parlementaires internationales sont les seules à connaître une progression par rapport à l'année 2011 (+ 51 285 euros à 1,51 million d'euros, soit + 3,51 %). Elles représentent, en 2012, 72,94 % des dépenses de l'article 6568 (activités internationales de l'Assemblée nationale).

Les dépenses de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE) diminuent de 13,42 % à 229 144 euros. En effet, les trois réunions collectives régulières de l'Assemblée parlementaire se sont toutes tenues en Europe (la session plénière à Monaco, la réunion d'hiver à Vienne et la conférence d'automne à Tirana) et ont, par ailleurs, mobilisé moins de députés français que les années précédentes : ainsi, la délégation française ne fut représentée à la session d'automne (4-7 octobre 2012) que par un seul de ses membres. Trois missions d'observation électorale ont été organisées au lieu de quatre en 2011.

Dès lors, la part relative, dans les dépenses de la délégation prises en charge par l'Assemblée nationale, de la cotisation au fonctionnement de l'Assemblée parlementaire augmente (2011 : 62,09 % ; 2012 : 71,72 %) même si son montant reste stable à 0,16 million d'euros.

La charge annuelle du groupe français de l'Union Interparlementaire (UIP) a été portée à 352 313 euros contre 341 745 euros en 2011 (+ 3,09 %). La contribution française au fonctionnement de l'UIP, dont l'Assemblée nationale supporte la moitié, représente près des quatre cinquièmes des dépenses. Son coût, qui s'était fortement alourdi depuis 2009 en raison de la dégradation de la parité de l'euro par rapport au franc suisse (monnaie dans laquelle sont exprimées les contributions nationales), s'est quasiment stabilisé en 2012 (2011 : 533 195 euros ; 2012 : 534 476 euros, soit + 0,62 %).

Les activités du groupe ont occasionné un coût, hors cotisation, de 87 075 euros pour l'Assemblée nationale (74 150 euros en 2011, soit + 15,87 %), essentiellement en raison de la participation à la session d'automne de l'UIP, qui s'est tenue exceptionnellement à Québec (en lieu et place de Genève, destination traditionnellement choisie) du 21 au 26 octobre 2012.

Les quatre parties de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) représentent comme à l'accoutumée la majeure partie (124 634 euros, soit 66,68 %), des dépenses de la délégation française aux assemblées européennes, qui baissent de 29,08 % (2011 : 263 541 euros ; 2012 : 186 909 euros). Les huit réunions de commissions de l'APCE et l'organisation d'une mission d'observation électorale en Ukraine du 25 au 29 octobre ont coûté ensemble 13 745 euros en 2012. Les autres activités (frais de réception, de mission du Président de la délégation et frais exposés au titre de la présidence de l'Assemblée) ont occasionné un coût de 48 531 euros.

Les dépenses de la délégation de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), de 440 356 euros, sont en forte hausse par rapport à 2011 (+ 76,19 %). Ce surcoût résulte de la prise en charge par l'Assemblée, et non plus par le Ministère des Affaires étrangères, de la contribution française à l'AP-OTAN à compter de 2012. Pour cet exercice, le montant de la contribution versée s'est élevé à 258 164 euros. La session de printemps, tenue à Tallinn et la session annuelle, tenue à Prague, de l'Assemblée parlementaire ont coûté ensemble 34 168 euros, et le Forum transatlantique de Washington, en décembre, 48 216 euros.

La section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) a occasionné en 2012 une dépense de 176 250 euros pour l'Assemblée nationale (- 8,89 % par rapport à 2011). La trente-huitième session annuelle de l'APF s'est tenue à Bruxelles en 2012 (au lieu de Kinshasa l'année précédente), limitant sensiblement le coût du déplacement pour la délégation française (13 292 euros).

Les dépenses des autres délégations françaises à des Assemblées internationales s'élèvent à 88 612 euros en 2012, dont 70 471 euros au titre de la participation à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. 33 338 euros ont, par ailleurs, été dépensés pour répondre aux besoins de l'Association des secrétaires généraux des parlements et de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones.

- Les actions ponctuelles et les relations bilatérales (0,28 million d'euros) :

Cette rubrique inclut, comme de coutume, les actions de *coopération interparlementaire*, la *représentation parlementaire* de l'Assemblée nationale, le *contrôle des opérations électorales* et les dépenses des *organismes parlementaires bilatéraux*. Les dépenses de l'année diminuent de 37,34 % (2011 : 452 915 euros ; 2012 : 283 788 euros).

Les crédits de la *coopération interparlementaire* financent, d'une part, les programmes de coopération bilatéraux ou multilatéraux et, d'autre part, la coopération bilatérale franco-allemande. Globalement, les dépenses correspondantes se sont élevées à 211 244 euros en 2012.

Parmi les programmes de coopération bilatéraux ou multilatéraux (128 726 euros), on distingue :

- les réceptions (coût total : 87 867 euros). Parmi les 17 réceptions organisées en 2012 (30 en 2011), on peut signaler l'accueil de députés et fonctionnaires de la Chambre des représentants d'Irak (13 552 euros) et une visite de travail à l'Assemblée nationale

- d'une délégation de parlementaires accompagnés de fonctionnaires du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) : 11 532 euros ;
- les missions, dont le coût global s'établit à 40 859 euros en 2012. Sur les 21 déplacements organisés en 2012, soit le même nombre que l'année précédente, la participation au séminaire régional des fonctionnaires des Parlements francophones d'Afrique subsaharienne à Cotonou (Bénin) a mobilisé plus de la moitié de la dépense (24 827 euros).

La coopération bilatérale franco-allemande comprend l'accueil de stagiaires allemands et les programmes d'échanges avec le Bundestag (75 598 euros au total). Les crédits ouverts ont permis de financer, notamment, en 2012 :

- l'accueil de cinq assistants-stagiaires allemands auprès de députés pendant neuf mois (17 235 euros) ;
- l'organisation de deux réunions (l'une à Berlin, le 20 janvier 2012, et l'autre à Paris, le 13 février 2012) du groupe de travail bilatéral sur les questions de politique économique et financière en Europe (30 185 euros au total) ;
- l'organisation d'une réunion commune du Bureau de l'Assemblée et du Präsidium du Bundestag à Paris les 25 et 26 novembre 2012 (12 303 euros au total).

Les charges de représentation parlementaire (participation de l'Assemblée nationale à des événements internationaux spécifiques) ont été réduites en 2012 (3 953 euros, contre 13 957 euros en 2011). Les crédits ont été utilisés pour financer la représentation de l'Assemblée à une réunion, organisée à Varsovie du 19 au 21 avril 2012, des Présidents d'Assemblée des pays membres de l'Union européenne ainsi qu'à la cérémonie qui s'est tenue à Vichy le 10 juillet 2012 à la mémoire des Quatre-Vingts parlementaires ayant refusé de voter les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain en 1940.

Cinq événements ont été financés au titre des Autres organismes bilatéraux, pour un total de 68 591 euros (2011 : 120 688 euros) :

- deux réunions du Comité permanent de l'Association interparlementaire France-Canada à Paris en mars 2012 (1 029 euros) et à Ottawa en décembre 2012 (16 762 euros) ;
- le déplacement à Poitiers, en juin 2012, du secrétaire de l'Association interparlementaire France – Canada dans le cadre de la mission d'observation électorale d'une délégation du Parlement canadien (159 euros) ;
- la XXVI^{ème} session de la Commission interparlementaire franco-québécoise tenue à Québec du 13 au 19 février 2012 (24 878 euros) ;
- la 3^{ème} réunion de la Grande Commission parlementaire France-Chine en fin d'année 2012 à Paris (25 764 euros).

Aucune demande spécifique de participation à des opérations de contrôle d'opérations électorales hors du cadre des assemblées parlementaires internationales n'a été adressée à l'Assemblée en 2012.

– *Les activités des groupes d'amitié.*

Comme en 2007¹, les activités des groupes d'amitiés ont, en 2012, connu une pause liée à la période électorale (2011 : 540 129 euros ; 2012 : 193 443 euros, soit une diminution de 64,19 %).

¹ Cette année là, les dépenses avaient diminué de 55,55 % par rapport à 2006.

En effet, les missions et réceptions se sont avérées moins nombreuses en 2012 qu'en 2011 : 4 missions au lieu de 15 et 6 réceptions au lieu de 7.

• Les missions et réceptions des commissions :

Le ralentissement de l'activité législative consécutif à la tenue des élections législatives a eu pour effet de réduire en conséquence les *frais de missions et de réception des commissions permanentes de l'article 6569* (2011 : 1 028 388 euros ; 2012 : 478 112 euros, soit une diminution de 53,51 %).

Ils sont récapitulés, par commission, dans le tableau suivant :

	en euros			
	2011	2012	Δ	%
Commission des Affaires sociales	33 665	14 551	- 19 114	- 56,78
Commission de la Défense	125 964	58 939	- 67 025	- 53,21
Commission des Affaires étrangères	294 957	143 402	- 151 555	- 51,38
Commission des Finances	56 873	31 369	-25 504	- 44,84
Commission des Lois	56 975	28 669	- 28 306	- 49,68
Commission des Affaires économiques	93 781	23 821	- 69 960	- 74,60
Commission des Affaires européennes	246 042	135 148	- 110 894	- 45,07
Commission des Affaires culturelles	27 233	10 815	-16 418	- 60,29
Commission du Développement durable	92 897	31 398	- 61 499	- 66,20
TOTAL	1 028 388	478 112	- 550 275	-53,51

La commission des Affaires étrangères réalise, comme l'année précédente, près de 30 % des dépenses totales de l'exercice, soit 143 402 euros (294 957 euros en 2011). Outre la participation à la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies (31 893 euros), les crédits 2012 ont financé 16 missions d'information, dont un déplacement en Chine et à Singapour dans le cadre de la mission sur l'influence culturelle des pays émergents (20 504 euros) et un déplacement à Bamako (Mali) sur la question de la situation au Sahel (14 115 euros).

La commission des Affaires européennes réalise, avec 135 148 euros, 28,27 % des dépenses totales de l'exercice. La baisse constatée en 2012 (- 45,07 %) est, pour l'essentiel, imputable aux frais de mission (110 238 euros), dont le niveau témoigne de la baisse d'activité caractéristique des années de renouvellement de l'Assemblée (224 938 euros en 2011).

La participation aux réunions habituelles de la Conférence des Organes parlementaires spécialisés (COSAC) au Danemark et à Chypre, les deux Etats-membres assurant en 2012 la présidence tournante, a coûté respectivement 7 627 euros et 9 960 euros. Les frais afférents aux deux réunions conjointes (l'une à Paris et l'autre à Berlin) des trois commissions des affaires européennes du Triangle de Weimar (France, Pologne et Allemagne) se sont élevés respectivement à 10 772 euros et 4 962 euros.

Par ailleurs, les travaux de la commission ont nécessité l'organisation de deux déplacements dans des pays lointains : le premier aux Etats-Unis dans le cadre des travaux sur l'impact

du changement climatique en matière de sécurité et de défense (16 903 euros), et le second au Canada concernant les négociations internationales sur le climat (22 184 euros).

La commission des Finances a organisé 11 missions en 2012 (18 en 2011). Peu de déplacements à l'étranger ont été organisés, ce qui a contribué à limiter le rythme de consommation des crédits (- 44,84 % à 31 369 euros). Parmi les événements les plus significatifs figurent :

- la réunion à Copenhague (Danemark) des présidents des commissions des finances des 27 Etats-membres de l'Union européenne (2 732 euros) ;
- un entretien à Londres avec les dirigeants de l'Agence européenne du médicament et de l'Agence britannique de régulation des produits de santé (2 191 euros).

Les activités de la commission des Affaires culturelles et de l'Education n'ont occasionné que trois déplacements en 2012. La seule mission organisée à l'étranger fut le déplacement à Louvain La Neuve (Belgique), en octobre, de la rapporteure pour avis sur les crédits alloués à l'enseignement supérieur (425 euros). Le niveau des dépenses s'est, en conséquence, établi à un niveau bien inférieur à celui de 2011 (- 60,29 % à 10 815 euros).

Dans le cadre de la commission de la Défense ont été réalisés 20 déplacements (29 en 2011), pour un montant total de dépenses de 58 939 euros (- 53,21 % par rapport à 2011). Parmi les missions les plus marquantes figurent :

- le déplacement en Inde d'une délégation de la commission (8 549 euros) ;
- la réalisation en Libye d'une mission d'information sur les sociétés militaires privées (4 474 euros).

Les deux principales missions de la commission du Développement durable (- 66,20 % à 31 398 euros) ont, en 2012, eu lieu :

- à Cayenne dans le cadre de la mission sur la biodiversité, la protection de la nature, la gestion et l'exploitation des ressources naturelles et minières dans ce département d'outre-mer (22 972 euros) ;
- à Copenhague (Danemark) dans le cadre de la réunion des présidents des commissions du développement durable des Etats-membres de l'Union européenne (3 094 euros).

Les activités de la commission des Lois ont occasionné, en 2012, l'organisation de 16 auditions au total (8 en 2011) et de 13 déplacements (26 en 2011). Au total, les dépenses ont été ramenées à 28 669 euros (- 49,68 % par rapport à l'année précédente). Parmi les auditions les plus significatives figurent celles menées dans le cadre du projet de loi relatif à l'ouverture du mariage aux couples de personnes du même sexe (6 292 euros).

La commission des Affaires économiques a organisé 9 missions en 2012 (25 en 2011). A la différence de l'année précédente, aucun de ces déplacements n'a été effectué hors d'Europe. En conséquence, les dépenses affichent une diminution significative (- 74,60 % à 23 821 euros).

Les activités de la commission des Affaires sociales n'ont pas donné lieu, en 2012, à l'organisation d'événements ou de déplacements majeurs. Les dépenses réalisées sur cet exercice s'élèvent à moins de 15 000 euros (14 551 euros, soit - 56,78 % par rapport à 2011).

Les autres charges liées au mandat :

Les dépenses regroupées dans le compte *autres charges liées au mandat* (chapitre 658), d'un montant total de 6,57 millions d'euros, augmentent de 28,94 % par rapport à 2011 (5,09 millions d'euros).

En 2012, les dépenses liées à *l'équipement informatique des députés* (article 6581) sont devenues le principal poste de dépenses (45,38 %) du chapitre. Après chaque renouvellement général de l'Assemblée, est attribuée aux députés une enveloppe servant à prendre en charge, pendant toute la durée de la législature, les frais de leur équipement informatique en circonscription. Le rythme de consommation de cette enveloppe est traditionnellement élevé en début de mandat : en 2012, 2,98 millions d'euros ont été dépensés, ce qui représente un taux de consommation des crédits de 93,15 %.

Les *frais de communications téléphoniques des députés* (article 6583) demeurent, comme chaque année, une composante significative du chapitre 658 (45,12 %). En 2012, ces charges sont en diminution par rapport à 2011 (2011 : 3,24 millions d'euros ; 2012 : 2,96 millions d'euros, soit une baisse de 8,59 %). Cette évolution reflète, pour l'essentiel, les avantages tarifaires obtenus auprès de la société Orange, attributaire en 2012 du nouveau marché de services de télécommunications des députés.

Les *frais d'hébergement* des parlementaires (article 6586), qui financent les nuitées dans des hôtels extérieurs, affichent un quasi-doublement par rapport à 2011 (+ 98,90 % à 259 005 euros). En raison, notamment, d'une activité parlementaire soutenue en début de législature et, par ailleurs, de la nécessité d'accorder un accès permanent à la résidence du 32, rue Saint-Dominique à des députés supplémentaires (les cinq députés d'outre-mer supplémentaires et les onze députés représentant les Français établis hors de France), le nombre de nuitées remboursées est passé de 803 en 2011 à 1 471 en 2012 (+ 83,19 %).

Les dépenses relatives à la *formation des députés* (articles 6584, 6585 et 6588) atteignent globalement 95 736 euros en 2012 (171 746 euros en 2011). Les formations des groupes politiques aux *techniques de communication* (article 6584) mobilisent, comme chaque année, l'essentiel des dépenses. En 2012, elles ont concerné 18 députés au premier semestre et 6 députés au second, et s'affichent en baisse de 23,96 % par rapport à 2011.

En ce qui concerne les *cours de langues étrangères* (article 6588), 22 députés ont bénéficié de ces formations en 2012 (17 en 2011). En dépit de cette progression, les dépenses affichent une baisse sensible par rapport à l'année précédente (- 41,82 % à 17 184 euros), essentiellement en raison d'une diminution du nombre d'heures suivies, mais aussi des tarifs pratiqués par le nouveau prestataire choisi par l'Assemblée au début de la nouvelle législature.

6. Les charges exceptionnelles (titre 67) :

Les dépenses de charges exceptionnelles comportent :

- les secours inscrits traditionnellement à l'article 6716 (30 197 euros) ;
- les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs (92 969 euros).

7. Les dépenses imprévues (titre 69) :

Le compte de *dépenses imprévues* (article 6992) est un compte de réserves utilisable pour abonder, en tant que de besoin, par des virements budgétaires, les autres comptes de charges. Les sommes effectivement utilisées sont comptabilisées, non sur ce compte mais sur ceux qui ont été abondés, afin de ne pas perdre la nature comptable de la dépense.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
60 ACHATS DE BIENS ET FOURNITURES	7 664 909	8 444 500	7 772 530	671 970	107 622	1,40%
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	685 799	650 000	546 325	103 675	-139 475	-20,34%
6011 Fournitures d'ateliers du SAIP	291 912	314 000	334 544	-20 544	42 632	14,60%
6012 Fournitures d'impressions et reliures	329 960	270 000	153 695	116 305	-176 265	-53,42%
6013 Fournitures audiovisuelles	63 928	66 000	58 086	7 914	-5 842	-9,14%
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	304 628	370 000	245 318	124 682	-59 310	-19,47%
6021 Petit équipement du SAIP	160 477	170 000	157 877	12 123	-2 599	-1,62%
6022 Petit équipement automobile	57 563	70 000	43 618	26 382	-13 945	-24,23%
6023 Petit équipement du service de la Logistique	39 174	70 000	20 934	49 066	-18 240	-46,56%
6025 Petit équipement téléphonique	47 414	60 000	22 889	37 111	-24 525	-51,73%
604 ACHATS DE FOURNITURES	2 704 585	2 992 000	2 672 923	319 077	-31 662	-1,17%
6041 Achats de fournitures de bureau	2 042 686	2 177 000	2 049 142	127 858	6 456	0,32%
6042 Achats d'autres fournitures	622 838	750 000	587 110	162 890	-35 728	-5,74%
6043 Fournitures du labo photographique	14 964	45 000	19 416	25 584	4 452	29,75%
6044 Fournitures médicales soins et prévention	24 096	20 000	17 255	2 745	-6 841	-28,39%
605 ACHATS DE FLUIDES	3 910 102	4 380 000	4 282 059	97 941	371 957	9,51%
6051 Fluides pour les bâtiments	3 729 567	4 200 000	4 136 228	63 772	406 661	10,90%
6052 Carburant pour véhicules	180 535	180 000	145 831	34 169	-34 704	-19,22%
607 ACHATS DE MARCHANDISES	59 794	52 500	25 906	26 594	-33 889	-56,68%
6071 Achats de marchandises	59 794	52 500	25 906	26 594	-33 889	-56,68%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	23 424 487	24 332 900	23 256 993	1 075 907	-167 495	-0,72%
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	457 426	570 000	659 726	-89 726	202 300	44,23%
6113 Abonnements aux bases extérieures	226 773	280 000	296 717	-16 717	69 945	30,84%
6114 Hébergement du site Internet	230 653	290 000	363 008	-73 008	132 355	57,38%
613 LOCATIONS	4 738 570	5 147 100	4 799 922	347 178	61 352	1,29%
6132 Locations et charges immobilières	3 256 192	3 390 000	3 402 516	-12 516	146 324	4,49%
6133 Redevances et locations informatiques	319 290	367 600	332 845	34 755	13 555	4,25%
6134 Locations de réseaux privés de transmission	3 211	20 000	1 401	18 599		
6135 Locations de matériel de communication	378 644	390 000	384 054	5 946	5 410	1,43%
6136 Locations de photocopieurs	65 866	66 000	65 866	134	0	NS
6137 Locations de matériel de transport	32 718	63 500	26 261	37 239	-6 457	-19,73%
6138 Location de matériel divers	347 981	500 000	236 209	263 791	-111 772	-32,12%
6139 Autres locations	334 668	350 000	350 771	-771	16 102	4,81%

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	14 121 382	14 174 600	13 806 015	368 585	-315 366	-2,23%
6151 Entretien et réparation de biens immobiliers	10 427 398	10 080 000	10 053 426	26 574	-373 971	-3,59%
6152 Entretien des installations de bâtiment	296 314	265 000	250 292	14 708	-46 022	-15,53%
6153 Maintenance informatique	2 120 041	2 302 600	2 378 792	-76 192	258 750	12,20%
6154 Entretien du matériel de communication	222 814	219 000	216 198	2 802	-6 616	-2,97%
6155 Maintenance du matériel	775 185	966 000	668 677	297 323	-106 509	-13,74%
6156 Entretien des livres et objets anciens	186 112	200 000	130 619	69 381	-55 492	-29,82%
6157 Entretien des installations de transport	93 112	138 000	107 625	30 375	14 513	15,59%
6158 Entretien du labo photographique	405	1 000	386	614	-19	NS
6159 Archives audiovisuelles	0	3 000	0	3 000	0	NS
616 PRIMES D'ASSURANCES	377 314	380 000	379 215	785	1 901	0,50%
6161 Assurances des biens et personnes	289 062	290 000	290 777	-777	1 715	0,59%
6165 Assurances des véhicules	88 252	90 000	88 438	1 562	186	0,21%
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	2 006 309	2 423 200	1 933 985	489 215	-72 324	-3,60%
6171 Etudes et recherches informatiques	1 162 991	1 423 200	1 169 574	253 626	6 583	0,57%
6172 Documentation de la bibliothèque	168 742	190 000	175 301	14 699	6 559	3,89%
6173 Documentation européenne	51 530	90 000	31 756	58 244	-19 774	-38,37%
6174 Achats de documents pour diffusion	494 200	540 000	495 229	44 771	1 029	0,21%
6175 Abonnements au J.O.	61 768	70 000	37 923	32 077	-23 845	-38,60%
6176 Revues de presse	67 078	100 000	24 203	75 797	-42 875	-63,92%
6178 Reliures	0	0	0	0	0	NS
6179 Documentation internationale	0	10 000	0	10 000	0	NS
618 AUTRES CHARGES DIVERSES	1 723 487	1 638 000	1 678 129	-40 129	-45 358	-2,63%
6181 Subventions et libéralités	662 384	693 000	721 629	-28 629	59 246	8,94%
6182 Subventions et indemnités repas	1 061 104	945 000	956 500	-11 500	-104 604	-9,86%
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	12 943 665	12 921 200	9 272 784	3 648 416	-3 670 881	-28,36%
621 PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 457 134	1 360 000	1 536 758	-176 758	79 624	5,46%
6211 Personnel intérimaire et mis à disposition	1 425 628	1 310 000	1 480 373	-170 373	54 745	3,84%
6213 Personnel extérieur mis à disposition du SAIP	31 506	50 000	56 385	-6 385	24 879	78,97%
622 HONORAIRES	1 471 067	1 633 000	738 139	894 861	-732 928	-49,82%
6221 Honoraires d'experts et d'avocats	296 627	380 000	279 987	100 013	-16 640	-5,61%
6222 Etudes et expertises des Commissions	614 538	712 000	26 017	685 983	-588 521	-95,77%
6223 Etudes et ingénierie	510 678	440 000	356 684	83 316	-153 995	-30,15%
6224 Honoraires des rédacteurs de biographies	35 560	30 000	20 160	9 840	-15 400	-43,31%

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
6225 Honoraires audiovisuels	0	1 000	0	1 000	0	NS
6226 Autres honoraires	13 664	70 000	55 291	14 709	41 627	304,64%
623 INFORMATIONS	1 999 797	3 015 000	1 830 337	1 184 663	-169 460	-8,47%
6231 Annonces et insertions	78 314	80 000	38 790	41 210	-39 524	-50,47%
6233 Communication événementielle	48 264	150 000	33 625	116 375	-14 639	-30,33%
6234 Production des images télévisées	602 147	1 130 000	875 257	254 743	273 111	45,36%
6235 Documents d'information et de communication	63 813	250 000	155 132	94 868	91 319	143,10%
6236 Diffusion des images télévisées	265 994	275 000	236 088	38 912	-29 905	-11,24%
6237 Information-multimédia	663 805	1 000 000	358 973	641 027	-304 832	-45,92%
6238 Actions pédagogiques & d'information	277 459	130 000	132 470	-2 470	-144 989	-52,26%
624 IMPRESSIONS	685 071	710 000	388 177	321 823	-296 894	-43,34%
6241 Impressions parlementaires	682 786	700 000	380 252	319 748	-302 534	-44,31%
6243 Impressions techniques	2 285	10 000	7 925	2 075	5 640	246,80%
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 076 648	1 100 500	1 047 409	53 091	-29 240	-2,72%
6251 Transport de biens	607 296	800 000	638 879	161 121	31 584	5,20%
6252 Transport du personnel	469 353	300 500	408 529	-108 029	-60 823	-12,96%
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	6 234 872	5 060 000	3 718 961	1 341 039	-2 515 912	-40,35%
6261 Affranchissement du courrier	5 706 567	4 400 000	3 270 595	1 129 405	-2 435 972	-42,69%
6262 Frais de télécommunication	528 305	660 000	448 365	211 635	-79 940	-15,13%
628 RÉGIES D'AVANCES (ancien)	19 076	42 700	9 935	32 765	-9 141	-47,92%
629 REGIES D'AVANCES (nouveau)		0	3 069			
63 IMPÔTS ET TAXES	3 998 724	3 671 000	3 850 525	-179 525	-148 199	-3,71%
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 227 400	2 900 000	3 107 135	-207 135	-120 265	-3,73%
635 IMPÔTS LOCAUX	652 917	650 000	674 719	-24 719	21 802	3,34%
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	20	1 000	23	978	3	12,50%
638 FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAPES	118 387	120 000	68 649	51 351	-49 738	-42,01%

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
64 CHARGES DE PERSONNEL	173 508 128	163 218 800	170 081 298	-6 862 498	-3 426 830	-1,98%
641 PERSONNELS STATUTAIRES	120 471 358	110 416 000	115 178 299	-4 762 299	-5 293 060	-4,39%
6411 Traitements-rémunérations de base	53 367 838	53 000 000	53 099 646	-99 646	-268 192	-0,50%
6412 Heures supplémentaires	266 275	300 000	307 301	-7 301	41 026	15,41%
6413 Indemnités de travaux suppl. et de législation	49 419 944	40 400 000	43 924 947	-3 524 947	-5 494 997	-11,12%
6414 Autres indemnités	14 486 463	13 700 000	14 891 564	-1 191 564	405 101	2,80%
6415 Prestations familiales	1 980 453	2 164 000	1 934 394	229 606	-46 059	-2,33%
6416 Supplément familial	479 969	490 000	471 595	18 405	-8 373	-1,74%
6418 Indemnité de fin de carrière	470 417	362 000	548 851	-186 851	78 434	16,67%
642 PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLEE	5 666 521	5 200 000	5 588 707	-388 707	-77 814	-1,37%
6421 Traitements-rémunérations de base	3 945 421	3 640 000	3 859 607	-219 607	-85 814	-2,18%
6422 Indemnités de travaux suppl. et de législation	1 346 761	1 036 000	1 226 930	-190 930	-119 832	-8,90%
6423 Autres indemnités	335 028	339 000	349 670	-10 670	14 643	4,37%
6424 Prestations familiales	39 311	30 000	41 494	-11 494	2 183	5,55%
6425 Indemnités de préavis de licenciement	0	155 000	111 006	43 994	111 006	NS
643 PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA PRÉSIDENCE	2 102 755	2 361 000	2 719 338	-358 338	616 583	29,32%
6431 Salaires-rémunérations de base	1 913 485	1 840 000	2 068 133	-228 133	154 648	8,08%
6432 Indemnités	178 513	189 000	321 271	-132 271	142 758	79,97%
6433 Prestations familiales	10 757	12 000	16 406	-4 406	5 649	52,52%
6434 Indemnités de préavis de licenciement	0	320 000	313 528	6 472	313 528	NS
644 AUTRES PERSONNELS	263 773	240 000	441 144	-201 144	177 371	67,24%
6442 Indemnisation des demandeurs d'emploi	263 773	240 000	441 144	-201 144	177 371	67,24%
645 CHARGES SOCIALES	42 045 199	42 037 800	43 476 419	-1 438 619	1 431 220	3,40%
6451 Contribution au Fonds de sécurité sociale	4 012 453	3 855 000	3 992 234	-137 234	-20 219	-0,50%
6452 Contribution à la Caisse de retraites	36 106 101	36 444 800	37 381 101	-936 301	1 275 001	3,53%
6453 Cotisations URSSAF	1 399 234	1 261 000	1 550 442	-289 442	151 208	10,81%
6454 Cotisations caisses complémentaires	403 329	351 000	429 185	-78 185	25 857	6,41%
6455 Contribution de solidarité autonomie	124 082	126 000	123 457	2 543	-626	-0,50%
646 PRESTATIONS DIRECTES	1 889 216	1 707 000	1 846 048	-139 048	-43 169	-2,29%
6461 Accidents du travail	18 943	21 000	4 192	16 808	-14 751	-77,87%
6462 Capital-décès 1	59 244	80 000	119 591	-39 591	60 347	NS
6463 Allocation-décès 1	22 735	15 000	22 241	-7 241	-494	NS
6464 Allocations viagères	275 520	37 400	279 174	-241 774	3 655	1,33%

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
6465 Médico-social et prévention	1 014	2 000	0	2 000	-1 014	-100,00%
6466 Arrérages de pensions des R.U.F.	1 508 332	1 544 600	1 417 819	126 781	-90 513	-6,00%
6467 Allocations vacances des contractuels	3 429	7 000	3 031	3 969	-398	-11,61%
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	184 835	191 000	122 885	68 115	-61 950	-33,52%
6473 Action sociale	0	0	0	0	0	NS
6474 Subventions et indemnités repas	0	0	0	0	0	NS
6475 Indemnités repas gardes républicains	123 005	120 000	117 968	2 032	-5 037	-4,10%
6476 Subvention à la Mutuelle du personnel	41 536	50 000	0	50 000	-41 536	-100,00%
6477 Médecine du travail	20 294	21 000	4 918	16 082	-15 377	-75,77%
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	884 470	1 066 000	708 458	357 542	-176 012	-19,90%
6481 Frais de recrutement de personnel	94 955	346 000	103 778	242 222	8 822	9,29%
6482 Formation professionnelle	767 237	660 000	563 126	96 874	-204 111	-26,60%
6483 Dons de médailles	0	0	0	0	0	NS
6484 Formation à la micro-informatique	22 278	60 000	41 554	18 446	19 276	86,53%
65 CHARGES PARLEMENTAIRES	289 259 188	313 890 836	305 725 967	8 164 869	16 466 779	5,69%
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	49 700 468	48 956 031	49 265 419	-309 388	-435 049	-0,88%
6511 Indemnité parlementaire	48 785 544	47 923 231	48 256 725	-333 494	-528 819	-1,08%
6512 Indemnités spéciales	590 926	591 300	569 617	21 683	-21 310	-3,61%
6514 Prestations familiales	190 355	271 500	221 793	49 707	31 438	16,52%
6515 Supplément familial	133 642	170 000	217 284	-47 284	83 642	62,59%
652 CHARGES SOCIALES	60 396 139	65 882 697	62 410 448	3 472 249	2 014 309	3,34%
6521 Sécurité sociale et prévoyance	58 597 907	64 154 697	60 576 851	3 577 846	1 978 944	3,38%
6522 Prestations directes	1 798 232	1 728 000	1 646 218	81 782	-152 014	-8,45%
6528 Autres charges sociales			187 379			
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	161 350 508	180 657 908	177 110 998	3 546 910	15 760 490	9,77%
6531 Frais de secrétariat des groupes	9 211 523	9 784 910	9 718 051	66 859	506 528	5,50%
6532 Frais de secrétariat des députés	106 129 818	107 610 443	110 344 737	-2 734 294	4 214 918	3,97%
6533 Crédit supplémentaire de fin de mandat	1 596 760	20 000 000	12 248 225	7 751 775	10 651 466	667,07%
6534 Indemnité représentative de frais de mandat	44 412 407	43 262 555	44 799 984	-1 537 429	387 577	0,87%
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	7 137 585	6 747 000	6 731 884	15 116	-405 701	-5,68%
6541 Déplacements par avions	3 804 728	3 625 000	3 829 468	-204 468	24 739	0,65%
6542 Déplacements SNCF/RATP	1 784 588	1 782 000	1 646 817	135 183	-137 771	-7,72%

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
6543 Déplacements en taxis	864 460	720 000	798 714	-78 714	-65 747	-7,61%
6544 Remboursements de péages	130 497	120 000	100 549	19 451	-29 948	-22,95%
6545 Déplacements des anciens députés	553 312	500 000	356 336	143 664	-196 976	-35,60%
655 CHARGES DES OFFICES PARLEMENTAIRES	361 083	550 000	102 894	447 106	-258 189	-71,50%
6551 Office d'évaluation des choix scientifiques	361 083	550 000	102 894	447 106	-258 189	-71,50%
6556 Office d'évaluation des politiques de santé	0	0	0	0	0	NS
656 REPRÉSENTATION DE L'A.N.	5 218 886	4 674 200	3 535 628	1 138 572	-1 683 258	-32,25%
6563 Frais de réception du Président	637 275	500 000	486 080	13 920	-151 196	-23,73%
6564 Frais de déplacement du Président	51 561	60 000	23 342	36 658	-28 219	-54,73%
6565 Frais de mission du Cabinet	22 899	40 000	36 407	3 593	13 508	58,99%
6566 Frais de réception du Bureau	663 737	550 000	440 056	109 944	-223 681	-33,70%
6567 Délégations	10 948	25 000	673	11 417	11 417	104,28%
6568 Activités internationales de l'A.N.	2 804 078	2 733 000	2 070 959	662 041	-733 120	-26,14%
6569 Missions et réceptions des Commissions	1 028 388	766 200	478 112	288 088	-550 276	-53,51%
658 AUTRES CHARGES LIEES AU MANDAT	5 094 519	6 423 000	6 568 697	-145 697	1 474 178	28,94%
6581 Equipement informatique des députés	1 268 356	3 200 000	2 980 953	219 047	1 712 597	135,02%
6582 Maintenance des équipements bureautiques des groupes	112 079	110 000	182 429	-72 429	70 350	62,77%
6583 Frais de communication des députés	3 242 428	2 700 000	2 963 893	-263 893	-278 535	-8,59%
6584 Formation aux techniques de communication	86 936	120 000	66 107	53 893	-20 828	-23,96%
6585 Autres formations députés	55 276	20 000	12 445	7 555	-42 831	NS
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	57 855	20 000	141 348	-121 348	83 493	NS
671 Charges exceptionnelles exercice courant	12 705	20 000	48 379	-28 379	35 674	NS
674 Charges exceptionnelles exercices antérieurs	45 150	0	92 969	-92 969	47 819	NS
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	549 000	0	549 000	0	NS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	510 856 955	521 500 200	520 101 445	1 398 755	9 244 490	1,81%

C- Les recettes diverses :

Les recettes diverses de l'Assemblée nationale, comprennent pour l'essentiel des produits dont la nature fluctuante rend peu significatives les variations d'un exercice sur l'autre.

En 2012, elles se sont globalement élevées à 6,14 millions d'euros soit une hausse de près de 38,42% par rapport à l'exercice 2011. Bien que proportionnellement faibles, ces recettes représentent une part croissante des ressources de l'Assemblée 1,17% en 2012 contre 0,82% en 2011.

Les ventes et produits assimilés (titres 70,72 et 73) diminuent de 146 556 euros et de 29,12% par rapport à 2011 : elles atteignent 356 711 euros contre 503 267 euros en 2011. Cette contraction correspond à une évolution classiquement observée les années de renouvellement.

Les ventes de documents parlementaires (chapitre 721) qui représentent plus de 19 % du total des ventes et produits assimilés diminuent de 68,75% en 2012 pour s'établir à 68 138 euros. Cette évolution, affecte plus particulièrement les *ventes de documents par les Journaux officiels* (-70,75% à 60 726 euros). Elle affecte également, dans une moindre mesure, les ventes des *publications de l'Assemblée nationale (article 7220)* qui diminuent de 46,24% pour s'établir à 32 020 euros.

Le produit des *ventes de médailles (article 7071)*, atteint 40 090 euros en 2012 soit une baisse de 13,10% par rapport à 2011 ; toutes les ventes d'autres marchandises et assimilées suivent la même évolution : délivrance de photocopies (-38,38% à 20 154 euros), ventes de denrées des distributeurs (-24,99% à 3 891 euros) etc.

Seuls les *remboursements de communications téléphoniques (article 7082)*, qui représentent 48,35% des recettes de ventes et produits assimilés, sont en augmentation en 2012 (+42,95% à 172 479 euros), sans toutefois que cette hausse compense les diminutions observées sur les autres articles. En exercice courant, ce compte enregistre, le remboursement des dépassements du forfait téléphonique parlementaire et des communications privées des personnels ; en année de renouvellement, il comprend en outre les remboursements de communications des députés effectuées dans le cadre de leurs campagnes électorales. De même les *produits d'activités annexes (article 7088)* sont en légère augmentation en 2012 (+ 3 340 euros à 17 478 euros) du fait de l'imputation sur ce compte des remboursements a posteriori, de divers frais effectués dans le cadre de leurs campagnes électorales par les députés (papeterie et affranchissement notamment).

Les produits de gestion courante (titre 75) augmentent très fortement en 2012 (+70,64%) pour atteindre 5,17 millions d'euros soit près de 85% des recettes diverses de l'Assemblée (en 2011 elles s'établissaient à 3,03 millions d'euros).

Cette augmentation résulte de l'évolution des recettes comptabilisées sur *l'article 7580 produits divers de gestion courante* qui augmentent de 2,25 millions d'euros par rapport à 2011 (2011 : 0,14 million d'euros ; 2012 : 2,40 millions d'euros). En 2012, ces produits comprennent des recettes courantes et des produits plus spécifiques tels que les annulations de factures non parvenues des exercices précédents à la demande des certificateurs des comptes de l'Assemblée nationale¹, ainsi qu'un reversement exceptionnel de primes d'assurance civile (aucun sinistre n'ayant été constaté depuis trois exercices sur ce contrat).

¹ Jusqu'à l'exercice 2012, ces recettes étaient comptabilisées sur l'article 7743 *Produits sur annulation de mandats*.

Les *revenus des immeubles (article 7520)* diminuent de 35,57 % (2011 : 247 377 euros ; 2012 : 159 393 euros), le produit des locations de salles enregistré sur ce compte s'étant fortement contracté du fait de l'interruption des travaux de l'Assemblée. Les *remboursements des caisses primaires d'assurance maladie (chapitre 754)* effectués au titre des indemnités journalières des collaborateurs se sont élevés en 2012 à 0,50 million d'euros au lieu de 0,55 million en 2012.

Les *redevances de gestion des fonds de sécurité sociale* s'élèvent, en 2012 à 1,90 million d'euros soit un niveau quasi équivalent à celui constaté en 2011.

Les produits exceptionnels (titre 77), qui recouvrent des produits non récurrents de nature diverse, s'établissent à 0,61 million d'euros (0,90 million d'euros en 2011).

Les *remboursements des compagnies de transport (article 7714)*, c'est-à-dire essentiellement les ristournes annuelles consenties par Air France, augmentent légèrement : 60 472 euros en 2012 contre 51 000 euros en 2011. Ces ristournes adossées au chiffre d'affaires varient en fonction du nombre de billets d'avion vendus par la compagnie à l'Assemblée nationale.

Les *autres produits exceptionnels sur exercice courant (article 7718)* et les *produits sur annulation de mandats (article 7743)*, s'élèvent à 0,12 million d'euros et sont en nette diminution (0,70 million d'euros en 2011). Cette évolution traduit le redéploiement d'une partie des recettes anciennement comptabilisées en produits exceptionnels sur des comptes de produits d'exploitation (par exemple versements de primes d'assurance et annulation de factures non parvenues sur le compte 7580).

Les *autres produits exceptionnels sur exercices antérieurs (article 7748)* s'élèvent à 17 743 euros et comprennent diverses recettes. En 2012 a notamment été constaté sur ce compte l'encaissement d'un trop-perçu d'indemnités journalières au titre d'un exercice précédent (15 449 euros).

Enfin l'article 7765 *remboursements divers* s'élève en 2012 à 0,38 million d'euros. Sur ce compte sont comptabilisés les remboursements de compagnie d'assurance suite aux sinistres intervenus à l'Assemblée nationale. A ces produits divers s'ajoute une somme de 246 000 euros représentant la participation du Sénat aux frais d'entretien et de réparation des locaux situés à Versailles pour accueillir le Congrès du Parlement.

RECETTES DIVERSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
70 VENTES DE MARCHANDISES	225 698	302 000	255 137	-46 863	29 439	13,04%
707 VENTES DE MARCHANDISES	57 849	56 000	44 805	-11 195	-13 043	-22,55%
7071 Ventes de médailles	46 134	50 000	40 090	-9 910	-6 044	-13,10%
7072 Ventes d'accessoires	3 379	0	0	0	-3 379	NS
7073 Ventes de cartes de vœux	0	0	0	0	0	NS
7074 Ventes de denrées distributeurs	5 187	6 000	3 891	-2 109	-1 296	-24,99%
7075 Ventes autres marchandises	3 149	0	825	825	-2 325	-73,82%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	167 849	246 000	210 331	-35 669	42 482	25,31%
7081 Délivrances de photocopies	32 704	30 000	20 154	-9 846	-12 550	-38,38%
7082 Remb. de communications téléphoniques	120 658	200 000	172 479	-27 521	51 821	42,95%
7083 Ventes de catalogues	350	1 000	221	-779	-128	-36,74%
7088 Autres produits d'activités annexes	14 138	15 000	17 478	2 478	3 340	23,62%
72 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	277 569	190 000	100 158	-89 842	-177 412	-63,92%
721 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	218 012	150 000	68 138	-81 862	-149 875	-68,75%
7211 Ventes par le Kiosque	10 382	20 000	7 412	-12 588	-2 970	-28,61%
7212 Ventes par les J.O.	207 630	130 000	60 726	-69 274	-146 904	-70,75%
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'A.N.	59 557	40 000	32 020	-7 980	-27 537	-46,24%
7220 Ventes de publications de l'A.N.	59 557	40 000	32 020			
73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	0	0	1 417	1 417	1 417	NS
731 CESSIONS DE FOURNITURES	0	0	1 417	1 417	1 417	NS
732 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	
75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 028 484	3 192 300	5 167 766	1 975 466	2 139 282	70,64%
752 REVENUS DES IMMEUBLES	247 377	200 000	159 393	-40 607	-87 984	-35,57%
753 RETENUES HLM-ILN	165	300	82	-218	-82	NS
754 REMBOURSEMENTS CPAM/FONGECIF	550 108	625 000	501 629	NS	-48 479	NS
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	180 538	305 000	17 706	-287 294	-162 832	NS
7551 Office d'évaluation des choix scientifiques	180 538	305 000	17 706	-287 294	-162 832	NS
756 REDEVANCES DE GESTION FONDS DE SEC SOC	1 905 664	1 862 000	1 902 955	40 955	-2 709	NS
7560 Produits de redevance de gestion SSD/SSP	1 905 664	1 862 000	1 902 955			
757 COTISATIONS FAMDDRE			187 379			
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	144 632	200 000	2 398 621	2 198 621	2 253 989	NS
7580 Produits divers de gestion courante	144 632	200 000	2 398 621	2 198 621	2 253 989	NS

	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012	Solde 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	903 653	1 010 000	614 905	-395 095	-288 747	-31,95%
771 PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT	400 023	210 000	179 357	-30 643	-220 666	-55,16%
7713 Dons, subventions et libéralités reçues	0	0	0	0	0	
7714 Remboursements des compagnies de transports	51 000	60 000	60 472	472	9 472	18,57%
7718 Autres produits exceptionnels	349 023	150 000	118 885	-31 115	-230 138	-65,94%
774 PROD. EXCEPT. EXERCICES ANTÉRIEURS	413 034	700 000	17 743	-682 257	-395 291	-95,70%
7743 Produits sur annulation de mandats	347 532	700 000	0	-700 000	-347 532	NS
7746 Recettes sur dettes/déchéance quadriennale	0	0	0	0	0	NS
7748 Autres produits exceptionnels	65 502	0	17 743	17 743	-47 760	NS
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	38 676	50 000	35 484	-14 516	-3 192	-8,25%
7752 Cessions d'immobilisations corporelles	38 676	50 000	35 484	-14 516	-3 192	-8,25%
776 REMB. DES CIES D'ASSURANCES	51 920	50 000	382 322	332 322	330 402	636,37%
7761 Remboursements/responsabilité civile	0	0	0	0	0	NS
7762 Remboursements/vols	0	0	0	0	0	NS
7763 Remboursements/incendie	0	0	0	0	0	NS
7764 Remboursements/véhicules	400	0	0	0	-400	NS
7765 Remboursements divers	51 520	50 000	382 322	332 322	330 802	NS
RECETTES DIVERSES	4 435 403	4 694 300	6 139 382	1 445 082	1 703 979	38,42%

II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des charges et produits de l'Assemblée nationale.

Les charges et produits extrabudgétaires, dont les montants globaux sont faibles au regard du budget de l'Assemblée, correspondent à des charges sur ressources affectées, à des charges ou des produits financiers ayant par nature un caractère aléatoire ou à des charges et produits pour ordre (amortissements, provisions, cessions d'immobilisations).

Depuis 2007, en application du nouveau référentiel comptable, le périmètre des charges et produits extrabudgétaires a été redéfini : les dépenses et recettes au titre des représentants au Parlement européen ne sont plus suivies dans le compte de résultat de l'Assemblée ; à l'inverse, les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les charges et produits au titre de La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale (LCP-AN) sont désormais retracés dans le compte de résultat.

A - Les charges extrabudgétaires :

Les charges extrabudgétaires se sont élevées à 28,17 millions d'euros.

Ces charges comprennent :

✓ *les services bancaires et assimilés (compte 6273)*, constitués des frais bancaires et postaux liés à la gestion des comptes bancaires et à l'exécution des paiements à l'étranger ; ces dépenses restent faibles à 13 333 euros en 2012 ;

✓ *la dotation versée à LCP-AN* (17,18 millions d'euros) : elle est égale au montant de la dotation reçue de l'État pour cette chaîne ;

✓ *les dotations aux amortissements et aux provisions* : 10,95 millions d'euros en 2012 (10,38 millions d'euros en 2011) ;

✓ *des charges exceptionnelles (compte 6710)* pour un montant de 26 527 euros correspondants à la régularisation sur exercice 2012, de diverses opérations de gestion (dépôts de garantie, et avances missions).

B - Les produits extrabudgétaires :

Les produits extrabudgétaires atteignent 28,49 millions d'euros.

Ils correspondent à cinq types de recettes :

✓ *la dotation reçue de l'État pour financer LCP-AN* : 17,18 millions d'euros ;

✓ les *intérêts des prêts (compte 762)* consentis aux députés et au personnel : ces produits s'élèvent pour 2012 à 1,36 million d'euros (1,48 million d'euros en 2011 et 1,53 million d'euros en 2010) ;

✓ les *revenus sur valeurs mobilières de placement (compte 764)*, tirés du placement en produits monétaires de la dotation de l'exercice ; ils ont atteint 5,49 millions d'euros en 2012 (3,49 millions d'euros en 2011 et 1,3 million d'euros en 2010) ;

✓ les reprises sur provisions pour charges à hauteur de 1,24 million d'euros (contre 1,70 million d'euros en 2011) et la reprise intégrale, en 2012, de la provision pour dépréciation d'immobilisation financière constatée à fin 2011 (3,21 millions d'euros).

C - Le résultat comptable :

Le solde des charges et des produits extrabudgétaires s'élève à + 0,32 million d'euros en 2012.

En application du nouveau référentiel comptable, la dotation de l'Etat est intégralement enregistrée en produit (auparavant une fraction de cette dotation correspondant aux dépenses d'investissement de l'année était enregistrée dans les capitaux propres).

Pour passer du résultat budgétaire au résultat comptable, il convient donc désormais de prendre en compte non seulement les charges et produits extrabudgétaires, mais aussi d'ajouter les dépenses d'investissement (qui n'entrent pas dans le résultat comptable).

A - RESULTAT BUDGETAIRE	-17 664 142
B - CHARGES EXTRABUDGETAIRES	28 167 542
C - PRODUITS EXTRABUDGETAIRES	28 490 961
D - SECTION D'INVESTISSEMENT	21 592 079
E - RESULTAT COMPTABLE (A-B) + (C+D)	4 251 356

(en euros)

Le résultat comptable de l'Assemblée nationale s'établit à 4,25 millions d'euros en 2012 (20,56 millions d'euros en 2011).

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

	2012	2011	2012	2011
Achats de fournitures et marchandises	7 772 530	7 664 909	Dotations de l'Etat	533 910 000
Autres charges externes	32 543 110	36 383 607	Dotations reçues LCP-AN	15 990 000
Impôts, taxes et versements assimilés	3 850 525	3 998 724	Ventes de marchandises	255 137
Charges de personnel	170 081 298	173 508 128	Ventes de documents parlementaires	100 158
dont	123 927 488	128 504 408	Cessions d'approvisionnement	1 417
Charges de rémunérations	45 322 467	43 934 415	Autres produits	4 735 690
Charges sociales	831 343	1 069 305		
Autres charges de personnels	305 725 967	289 259 188		
Charges parlementaires	49 265 419	49 700 468		
dont	62 410 448	60 396 139		
Indemnités parlementaires	177 110 998	161 350 508		
Charges sociales	16 939 102	17 812 073		
Secrétariat parlementaire	9 643 146	9 139 790		
Autres charges liées au mandat	1 304 022	1 239 357		
Dotations aux amortissements	17 180 514	15 990 000		
Dotations aux provisions				
Dotations versées LCP-AN				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)	548 101 112	537 183 702	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	555 138 957
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (II)	0	3 213 384	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (II)	4 971 656
Valeur nette comptable d'immobilisations financières cédées	0	0	Intérêts des prêts	1 476 220
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	0	(1) 3 213 384	Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	3 213 384
			Autres produits financiers	5 492 350
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	167 875	57 855	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	903 653
Charges exceptionnelles sur exercice courant	74 906	12 705	Produits exceptionnels sur exercice courant	179 357
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	92 969	45 150	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	17 743
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs corporels	35 484
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers	0
			Remboursements des compagnies d'assurance	382 322
Résultat de l'exercice (IV)	4 251 356	20 559 325		
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	552 520 343	561 014 265	TOTAL PRODUITS (I+II+III)	552 520 343
				561 014 265

(1) Constatation d'une moins-value latente sur un fonds commun de placement

III - LE BILAN

Le bilan est la représentation à un instant donné des ressources dont dispose l'Assemblée nationale et des emplois qu'elle en a faits.

La structure du bilan au 31 décembre 2012 est stable et se caractérise par :

- à l'actif, des immobilisations prépondérantes (95,54%) ;
- au passif, des capitaux propres qui représentent près de 94 % de l'ensemble.

A - Les éléments de l'actif :

1 - Les immobilisations :

D'un montant de 841,34 millions d'euros, les immobilisations nettes sont en nette augmentation en 2012 : +7,15% par rapport au bilan de clôture 2011.

Cette évolution résulte de la réévaluation à hauteur de 53,09 millions d'euros, par l'agence France Domaine, de la valeur vénale des immeubles non spécifiques de l'Assemblée nationale inscrite en immobilisation corporelle au 31 décembre 2012 pour 53,09 millions d'euros.

Hors comptabilisation de cette réévaluation, la structure de l'actif immobilisé est peu modifiée par rapport à l'exercice précédent : la part des immobilisations corporelles est en légère diminution tout en restant largement prépondérante (68,30 % de l'actif immobilisé en 2012 contre 64,77 % en 2011). Le montant des immobilisations en cours diminue de 1,15 million d'euros pour s'établir à 2,50 millions d'euros du fait de la mise en service, sur l'exercice 2012, d'un grand nombre d'équipements (travaux de rénovation des parkings, de la régie vidéo de l'hémicycle etc.). Les immobilisations incorporelles augmentent légèrement (121 518 euros), passant de 2,23 millions d'euros à 2,35 millions d'euros à fin 2012. Enfin, l'extinction progressive des prêts immobiliers accordés aux députés et au personnel, explique la diminution des immobilisations financières qui passent de 270,74 millions d'euros à fin 2011 à 261,83 millions d'euros à fin 2012.

a - Les immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2012 atteint 577 millions d'euros contre 510,81 millions d'euros à fin 2011 soit une progression de 12,96 % en un an. Cette évolution essentiellement liée à la réévaluation de la valeur vénale des immeubles non spécifiques de l'Assemblée nationale, manifeste également l'importance des travaux réalisés sur l'année 2012 pendant la période électorale.

Deux catégories doivent être distinguées au sein de cet ensemble :

- Le parc immobilier

La valeur nette du parc immobilier s'établit à 549,23 millions d'euros (soit plus de 95 % des immobilisations corporelles nettes). Le parc immobilier se subdivise en trois sous-catégories d'immeubles :

Au titre des *immeubles historiques* (Palais-Bourbon et Hôtel de Lassay), les sommes nettes immobilisées correspondent à la valeur brute de clôture de 2011 (35,59 millions d'euros) majorée du montant des travaux effectués en 2012 (15,37 millions d'euros) et minorée des amortissements pratiqués (7,73 millions d'euros).

Au titre des *immeubles non spécifiques*, les montants figurant au bilan de clôture comprennent la valeur vénale des immeubles actualisée par l'agence France Domaine au 31 décembre 2012 et évaluée à 505,91 millions d'euros (soit une réévaluation de 53,09 millions d'euros par rapport à la valeur de clôture de 2011). La valeur de ces immeubles faisant l'objet d'une estimation régulière, aucun amortissement n'est pratiqué.

Plus marginalement, les immobilisations nettes incluent le coût des travaux immobiliers (diminué des amortissements) réalisés sur les *immeubles loués* (0,08 million d'euros).

- Les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles autres que le parc immobilier

Ce poste inclut les acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 1993, date du premier bilan de l'Assemblée nationale. Leur montant net des amortissements s'établit à 25,42 millions d'euros.

b - Les immobilisations financières

Ce sont l'ensemble des titres de créances, détenus par l'Assemblée nationale, destinés à être conservés au-delà d'un an. D'un montant de 261,83 millions d'euros fin 2012 (contre 270,74 millions fin 2011), ces immobilisations se composent :

✓ de la participation de l'Assemblée nationale dans la société de programme LCP-AN (compte 261) pour 40 000 euros ;

✓ des obligations et autres droits de créance (compte 272), tous déposés dans les fonds communs de placement (FCP) dédiés gérés par NATIXIS et par la BRED. Leur valeur nette comptable s'établit en 2012 à 145,43 millions d'euros : la provision de 3,21 millions d'euros, inscrite en 2011, pour constater la dépréciation latente sur l'un des fonds communs de placement a été intégralement reprise en 2012. La valeur liquidative des fonds qui restent immobilisés fin 2012 s'établit globalement à 269,95 millions d'euros (soit une plus-value latente globale de 124,52 millions d'euros).

Comptes		Valeur comptable au 31/12		Valeur liquidative au 31/12	
		2011	2012	2011	2012
27222	FCP (NATIXIS)	117,08	117,08	239,12	269,95
27223	FCP (Société Générale/BRED)	25,14	28,35		
TOTAL		142,22	145,43	239,12	269,95

en millions d'euros

✓ des différents prêts (compte 274) dont l'encours baisse par rapport à l'année précédente en s'établissant à 115,71 millions d'euros contre 127,85 millions d'euros en 2011. Ces prêts sont, notamment, constitués par les anciens prêts au logement

En 2012, les prêts versés aux députés ont représenté 1,92 million d'euros (1,19 million d'euros en 2011) et les prêts au personnel 3,90 millions d'euros (7,16 millions d'euros en 2011) ; les amortissements correspondants (remboursements en capital) s'élèvent respectivement à 6,56 millions d'euros et à 11,25 millions d'euros.

Le solde net, toutes catégories confondues, se traduit par une diminution de l'encours de 11,99 millions d'euros. Cette tendance est la conséquence de la suppression du dispositif de prêts immobiliers à compter de 2010, les remboursements en capital devenant ainsi supérieurs au montant des prêts accordés.

(en millions d'euros)

	DEPUTES			FONCTIONNAIRES		
	Montants des prêts versés	Remboursements en capital	Variation de l'encours	Montants des prêts versés	Remboursements en capital	Variation de l'encours
2007	6,71	6,47	+0,24	6,75	8,64	-1,89
2008	7,43	6,81	+0,62	6,53	8,18	-1,65
2009	8,09	5,90	+2,19	19,69	7,85	+11,84
2010	1,16	3,86	-2,70	7,35	5,66	+1,69
2011	1,19	7,51	-6,32	7,16	11,21	-4,05
2012	1,92	6,56	-4,64	3,90	11,25	-7,35

✓ des différents *dépôts et cautionnements* (compte 275) pour 0,65 million d'euros.

c - Les immobilisations en cours

Fin 2012, les immobilisations en cours atteignent 2,50 millions d'euros. Leur diminution par rapport à fin 2011 (3,66 millions d'euros) est imputable à la mise en service en 2012, après travaux de rénovation, des parkings situés sous le Palais-Bourbon et de la régie de l'hémicycle. L'essentiel du montant des travaux figurant encore en immobilisation en cours au 31 décembre 2012 concernent la rénovation de la salle opérationnelle.

2 - L'actif circulant :

L'actif circulant comprend d'une part les créances détenues par l'Assemblée sur des tiers externes ou internes, d'autre part ses disponibilités.

a - Les créances

Les créances constatées fin 2012 s'élèvent à 0,53 million et sont stables par rapport à fin 2011. Leur poids relatif dans l'actif de l'Assemblée nationale est extrêmement marginal (moins de 0,1 % du total).

Les principaux postes de créances sont les suivants :

✓ le montant de 54 702 euros inscrit à la rubrique créances et comptes rattachés, correspond à des créances à court terme régularisées début 2013.

✓ le poste autres créances (0,48 million d'euros) regroupe essentiellement les avances sur paies à régulariser sur l'exercice suivant ainsi que les trop versés à récupérer (pour 0,12 million d'euros) ; il comprend également les produits rattachés à l'exercice 2012, non encore encaissés au 31 décembre (0,31 million d'euros).

b - Les disponibilités

Elles s'établissent à 38,67 millions d'euros (45,44 millions d'euros fin 2011).

Les valeurs mobilières de placement, principale composante des disponibilités de l'Assemblée nationale, sont constituées du placement sur des titres court terme de la dotation de l'année en cours. Leur montant est de 13,26 millions d'euros fin 2012.

Les autres composantes des disponibilités sont les comptes courants débiteurs pour 25,34 millions d'euros et les avances accordées aux régies permanentes et aux missions gérées par la division du Protocole (0,07 million d'euros).

B - Les éléments du passif :

1 - Capitaux propres :

Les capitaux propres (dotations, report à nouveau et résultat de l'exercice) passent de 769,41 à 826,76 millions d'euros entre les bilans de clôture 2011 et 2012. La différence correspond à d'une part la comptabilisation, pour 53,09 millions d'euros de la réévaluation de la valeur vénale des immeubles non spécifiques de l'Assemblée nationale et d'autre part l'inscription provisoire du résultat comptable 2012 avant son affectation (4,25 millions d'euros).

2 – Les provisions pour risques et charges :

En application du plan comptable général, les avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions et avantages assimilés, doivent faire l'objet de provisions pour charges. Les engagements de pensions et assimilés font l'objet d'une inscription dans l'annexe aux états financiers au titre des engagements hors bilan.

Les provisions inscrites au bilan (pour 1,30 million d'euros) correspondent à la constatation comptable de trois types d'engagements à long terme en faveur des personnels :

- la garantie d'une rémunération pendant un congé de longue durée pour cause de maladie (0,12 million d'euros) ;

- la garantie de rémunération de personnels mis à disposition d'organismes extérieurs (autorités administratives indépendantes et juridictions administratives) pour 0,98 million d'euros.

- une provision pour risque contentieux (contentieux ressources humaines) : la provision s'élève à 0,20 million d'euros et correspond à un pourcentage des demandes de réparation des plaignants hors préjudice moral, ce type de préjudice étant, par nature, difficilement évaluable.

3 - Les dettes :

Les dettes figurant au bilan sont toutes à moins d'un an et concernent pour l'essentiel les fournisseurs de l'Assemblée nationale ainsi que les organismes sociaux et l'Etat.

Les *dettes à l'égard des fournisseurs et comptes rattachés* s'élèvent à 13,84 millions d'euros (contre 13,80 millions d'euros fin 2011). Il s'agit, d'une part, des dépenses mandatées pendant la période complémentaire 2012 (du 1^{er} au 20 janvier 2013) et payées en 2013 (pour 11,62 millions d'euros) et, d'autre part, des factures non parvenues fin janvier 2013 mais qui, correspondant à des services faits antérieurs au 1^{er} janvier 2013, ont été rattachées à l'exercice 2012 (2,22 millions d'euros).

Les *autres dettes*, d'un montant de 38,68 millions d'euros, incluent :

- les comptes de liaison avec les comptabilités annexes créditeurs, dont le montant varie en fonction des excédents ou déficits constatés ainsi que des soldes des comptes fournisseurs de chaque entité annexe : 18,59 millions d'euros¹ ;

- les dettes à l'égard de la sécurité sociale et des autres organismes assimilés, qui correspondent aux charges sociales de la fin de l'année 2012 payées début 2013 : 14,41 millions d'euros ;

- le compte d'attente pour recettes à régulariser, à hauteur de 2,34 millions d'euros ;

- les charges à payer aux titres des indemnités payées en 2013, mais correspondant à des services faits en 2012 : 1,92 millions d'euros ;

- le solde cumulé des dotations reçues de l'Etat pour la prise en charge des députés européens rémunérés par l'Assemblée nationale qui n'ont pas été intégralement utilisées : 0,68 million d'euros ;

¹ Au 31 décembre 2012, le solde du compte de liaison de l'ancien fonds de garantie et de ressources des députés est nul, l'ensemble des réserves ayant été transféré à la Caisse des dépôts et consignations qui assure la gestion déléguée des prestations depuis cette date.

- les dettes à l'égard de l'Etat et organismes assimilés, soit essentiellement le solde 2013 de la taxe sur les salaires et de la participation au Syndicat des Transports d'Ile de France, versé en janvier 2013 : 0,33 million d'euros ;

- les dettes diverses à l'égard des personnels et des députés : 0,30 million d'euros ;

- les paies, arrérages de pensions et successions bloqués, rejetés ou sur lesquels il a été fait opposition : 0,11 million d'euros.

BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

	31/12/2012			31/12/2011		31/12/2012	31/12/2011
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette			
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles	12 976 778	10 625 422	2 351 356	2 229 838	CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations corporelles	671 018 704	96 364 924	574 653 780	508 581 075	Dotation initiale et réserves	154 949 195	101 857 993
Immobilisations financières	261 828 906		261 828 906	270 739 297	Report à nouveau	667 555 392	646 996 067
dont	40 000		40 000	40 000	Résultat de l'exercice	4 251 356	20 559 325
Participations	145 430 400		145 430 400	142 217 015			
FCP	115 711 223		115 711 223	127 854 101			
Prêts	647 284		647 284	628 180			
Dépôts et cautionnements	2 503 920		2 503 920	3 658 007			
Immobilisations en cours							
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	948 328 308	106 990 346	841 337 962	785 208 218	TOTAL CAPITAUX PROPRES	826 755 942	769 413 385
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 304 022	1 239 357
Créances et comptes rattachés	54 702		54 702	18 911	DETTES		
Autres	476 432		476 432	484 117	Emprunts et dettes assimilées	0	0
					Fournisseurs et comptes rattachés	13 843 362	13 804 183
Valeurs mobilières de placement	13 259 095		13 259 095	31 023 598	Autres dettes	38 681 628	46 763 252
Disponibilités	25 412 211		25 412 211	14 419 795			
Charges constatées d'avance	44 552		44 552	65 539			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	39 246 992		39 246 992	46 011 959	TOTAL DES DETTES	52 524 990	60 567 435
TOTAL ACTIF			880 584 954	831 220 177	TOTAL PASSIF	880 584 954	831 220 177

DEUXIÈME PARTIE :
OBSERVATIONS GÉNÉRALES
SUR LES
COMPTABILITÉS ANNEXES
ET LES COMPTES
DES REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN

I - LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS

► Les charges de la caisse de pensions des anciens députés se sont élevées en 2012 à 64,36 millions d'euros, contre 62,62 millions d'euros en 2011 (+ 2,78 %). Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution du nombre de pensions servies.

	Effectifs	
	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Pensionnés	1069	1188
Ayants-droit	758	745

La hausse du coût global des prestations résulte essentiellement de la hausse du nombre de pensionnés, elle-même consécutive au renouvellement général de l'Assemblée nationale en juin 2012. Comme en 2011, les pensions versées ont par ailleurs, bénéficié d'une revalorisation liée aux modalités de leur indexation (+ 2,1 % le 1^{er} avril 2012).

► Les cotisations des députés et la contribution de l'Assemblée représentent ensemble 22,58 millions d'euros (contre 23,21 millions d'euros en 2011). Le taux de couverture des charges par les cotisations et la contribution s'élève à 35,08 %.

► La subvention nécessaire au strict équilibre du compte de résultat de la caisse de pensions s'élève donc à 41,78 millions d'euros (contre 39,34 millions d'euros en 2011).

On trouvera ci-après le compte de résultat.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

[illegible]

II - LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL

► En 2012, le montant total des charges de la caisse de retraites du personnel de l'Assemblée nationale s'est élevé à 43,24 millions d'euros contre 41,44 millions d'euros en 2011 (+ 4,33 %). Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution du nombre de pensions servies.

	Effectifs	
	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Retraités	812	846
Ayants-droit	272	278

Le nombre de bénéficiaires des prestations de la caisse de retraites passe de 1 084 en décembre 2011 à 1 124 en décembre 2012. Cette évolution, conjuguée à l'indexation des retraites (revalorisation de 2,1 % au 1^{er} avril 2012), explique la croissance des dépenses.

► Le montant cumulé des cotisations obligatoires, des rachats versés par les fonctionnaires et de la contribution de l'Assemblée augmente de 9,66 % à 16,47 millions d'euros en 2012 (15,02 millions en 2011). Cette progression est, pour l'essentiel, imputable aux cotisations obligatoires, dont le produit s'accroît de 11,10 % (2011 : 4,66 millions d'euros ; 2012 : 5,18 millions d'euros) en raison de l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril 2012, de la réforme du régime adoptée par l'arrêté du Bureau n° 170/XIII du 22 février 2012¹.

Le taux de couverture des dépenses de la caisse de retraites du personnel par les cotisations et contributions s'élève ainsi à 38,10 %, en hausse par rapport à 2011 (36,25 %).

► Une subvention de 26,76 millions d'euros a été versée pour parvenir au strict équilibre du compte de résultat. Elle est supérieure de 1,29 % à celle versée en 2011 (26,42 millions d'euros).

On trouvera ci-après le compte de résultat.

¹ La réforme prévoyait, sur ce point, l'élargissement de l'assiette des cotisations et l'élévation par étapes du taux de cotisation (de 7,85 % en 2010 à 8,39 % en 2012 et 10,55 % en 2020).

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (CRP)

[illegible]

III - LE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS

Comme en 2011, le résultat du fonds affiche une situation excédentaire (2011 : excédent de 0,95 million d'euros ; 2012 : excédent de 1,64 million d'euros). Cette amélioration continue du résultat comptable résulte de la combinaison de deux facteurs :

- une diminution des charges du fonds au titre des prestations maladie-maternité (2011 : 7,96 millions d'euros ; 2012 : 7,64 millions d'euros) ;
- le maintien à un niveau élevé, même s'il est très en deçà du niveau exceptionnellement élevé de 2011, des versements de dotation globale d'hospitalisation (DGH) : 480 290 euros en 2012, contre 883 345 euros en 2011.

1. Les charges :

Les charges du fonds s'établissent à 11,30 millions d'euros (12,07 millions d'euros en 2011) soit une baisse de 6,31 % qui se décompose comme suit :

► Le *chapitre 641* « prestations maladie et maternité », qui représente 67,58 % des dépenses du fonds, baisse de 4 % (2011 : 7,96 millions d'euros ; 2012 : 7,64 millions d'euros).

Les dépenses au titre de la dotation globale d'hospitalisation (DGH) sont globalement en baisse (- 4,15 %) à 3,43 millions d'euros. Les charges relatives aux établissements hospitaliers publics diminuent fortement (- 9,75 % à 2,73 millions d'euros), tandis que la dotation pour les établissements sous forfait de soins s'accroît de 6,73 % à 0,55 million d'euros. Les dépenses hors DGH sont également en régression en 2011(- 3,88 %) à 4,21 millions d'euros.

► Les dépenses du *chapitre 642*, les prestations « décès », par nature fluctuantes, ont également baissé en 2012 pour s'établir à 0,58 million d'euros (soit - 36,90 % par rapport à 2011).

► Les dépenses de « prestations d'action sanitaire et sociale »¹ s'établissent à 0,19 million d'euros (0,25 million d'euros en 2011). Ces dépenses, de faible montant, correspondent à l'aide aux personnes âgées dont les ressources ne leur permettent pas de supporter les charges entraînées par le recours à des aides à domicile, et aux frais d'hébergement dans des maisons de retraite ou dans des établissements de long séjour.

► Les prestations de la caisse complémentaire (*chapitre 644*) sont en légère baisse (- 4,69 %) par rapport à 2011 à 2,13 millions d'euros. Comme l'an dernier, elles représentent environ 18 % (18,83 %) des dépenses du fonds et en constituent le second poste.

► Sur les chapitres 6531 et 6532 sont imputées les redevances de gestion versées au profit de l'Assemblée nationale et assises sur le nombre de cotisants ; en 2012, elles représentent une charge de 766 243 euros. Cette dépense est neutralisée dans les comptes agrégés de l'Assemblée nationale

► Aucune charge exceptionnelle n'est inscrite au compte de résultat de 2011.

¹ Ce poste de dépenses comprend le *chapitre 643* (prestations d'action sanitaire et sociale) ainsi que, pour des raisons liées aux exigences comptables, les subventions reprises aux articles 6711 et 6712 (charges exceptionnelles).

2. Les produits :

En 2012, compte tenu d'une baisse des versements de dotation globale d'hospitalisation (DGH), qui avaient été exceptionnellement élevés en 2011, le montant global des produits du fonds diminue de 0,55 % à 12,95 millions d'euros.

Le produit des cotisations à l'assurance complémentaire (*compte 7310*) augmente légèrement (+ 0,45 % à 0,57 million d'euros contre 0,56 million d'euros en 2011).

La principale recette du fonds, les versements de la CSG, augmente de 2,75 % pour s'établir à 7,84 millions d'euros en 2012. L'origine de cette évolution réside, pour une large part, dans l'élargissement de l'assiette de cotisation des députés pensionnés, issue de la revalorisation du niveau des pensions de 2,1 % le 1^{er} avril 2012, et dans la hausse du nombre de cotisants suite au renouvellement de l'Assemblée.

Les contributions de l'Assemblée (part patronale), qui représentent 28,17 % des recettes totales du fonds, baissent légèrement à 3,65 millions d'euros (contre 3,69 millions d'euros en 2010).

Le versement de dotation globale d'hospitalisation encaissé en 2012 au titre des exercices antérieurs se maintient à un niveau élevé (480 290 euros), bien qu'en deçà du montant exceptionnel atteint en 2011 (883 345 euros). Cette recette n'est pas permanente : elle est le résultat de la régularisation (par nature imprévisible) entre, d'une part, les sommes versées au titre des acomptes de la dotation globale d'hospitalisation et, d'autre part, les dépenses hospitalières effectivement réalisées au bénéfice des assurés du fonds.

Les produits financiers atteignent 354 598 euros et correspondent aux intérêts courus non échus sur des placements à court terme en 2012.

Les produits exceptionnels sur exercice courant atteignent 43 293 euros et correspondent essentiellement à des versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre du financement de l'accueil des personnes dépendantes en établissement de soin.

BUDGET DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS
(EN EUROS)

	REALISE 2011	BUDGET 2012	REALISE 2012	SOLDE 2012	Variations 2012/2011	
					Δ absolu	Δ %
62 HONORAIRES	0,00	1 500	0,00	1 500	0	NS
6220 HONORAIRES	0,00	1 500	0,00	1 500	0	NS
64 PRESTATIONS	11 300 640,50	11 971 000	10 494 120,15	1 476 880	-806 520	-7,14%
641 PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ	7 958 138,51	8 721 000	7 639 538,06	1 081 462	-318 600	-4,00%
6411 DOTATION GLOBALE HOSPITALIÈRE	3 576 169,15	4 021 000	3 427 764,68	593 235	-148 404	-4,15%
6413 AUTRES PRESTATIONS	4 381 969,36	4 700 000	4 211 773,38	488 227	-170 196	-3,88%
642 PRESTATIONS DÉCÈS	919 732,23	855 000	580 356,75	274 643	-339 375	-36,90%
6421 PRESTATIONS DÉCÈS DEPUTES	206 998,91	105 000	188 999,01	-83 999	-18 000	NS
6422 PRESTATIONS DÉCÈS PENSIONNES	712 733,32	750 000	391 357,74	358 642	-321 376	-45,09%
643 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.*	189 270,75	135 000	145 482,82	-10 483	-43 788	-23,14%
6432 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	189 270,75	135 000	145 482,82	-10 483	-43 788	-23,14%
644 PRESTATIONS D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE	2 233 499,01	2 260 000	2 128 742,52	131 257	-104 756	-4,69%
6442 PRESTATIONS D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	2 233 499,01	2 260 000	2 128 742,52	131 257	-104 756	-4,69%
65 CHARGES DIVERSES	708 917,86	707 000	766 242,84	-59 243	57 325	8,09%
6520 ACHATS DE DROITS DE LONG SÉJOUR	0,00	0	0,00	0	0	NS
6531 REDEVANCE DE GESTION IMPUTÉE A L'ASS. DE BASE	538 769,40	575 000	586 175,77	-11 176	47 406	8,80%
6532 REDEVANCE DE GESTION IMPUTÉE A L'ASS. COMPL.	170 137,70	132 000	180 067,07	-48 067	9 929	5,84%
6580 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10,76	0	0,00	0	-11	NS
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 800,03	70 500	44 556,85	25 943	-12 243	-21,55%
6711 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ASS MALADIE	46 300,03	60 000	37 556,85	22 443	-8 743	-18,88%
6712 SUBVENTIONS ACTIONS SANIT ET SOCIALES	10 500,00	10 500	7 000,00	3 500	-3 500	-33,33%
6718 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX COURANT	0,00	0	0,00	0	0	NS
6748 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX ANTERIEURS	0,00	0	0,00	0	0	NS
TOTAL DEPENSES	12 066 358,39	12 750 000	11 304 919,84	1 445 080	-761 439	-6,31%
73 COTISATIONS	8 209 229,94	8 088 800	8 423 269,89	334 470	214 040	2,61%
7310 COTISATIONS ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	566 881,79	565 000	569 443,91	4 444	2 562	0,45%
7315 CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	7 619 096,00	7 500 000	7 828 839,00	328 839	209 743	2,75%
7320 COTISATIONS POUR ORDRE	21 392,15	22 000	23 696,98	1 697	2 305	10,77%
7330 COTISATIONS VOLONTAIRES	1 860,00	1 800	1 290,00	-510	-570	NS
74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 688 191,19	3 710 000	3 648 406,32	-61 594	-39 785	-1,08%
7411 CONTRIBUTION ASSURANCE DE BASE	2 212 926,55	2 550 000	2 189 043,73	-360 956	-23 883	-1,08%
7412 CONTRIBUTION ASS COMPLEMENTAIRE	1 475 264,64	1 160 000	1 459 362,59	299 363	-15 902	-1,08%
75 PRODUITS DIVERS	883 345,20	285 000	480 290,23	195 290	-403 055	NS
7511 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS DE BASE	0,00	0	0,00	0	0	NS
7512 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS COMPLE	0,00	0	0,00	0	0	NS
7521 REVERSEMENT DGH - HOPITAL	883 345,20	210 000	480 290,23	270 290	-403 055	NS
7522 REVERSEMENT DGH - MEDIC.	0,00	0	0,00	0	0	NS
7580 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	75 000	0,00	-75 000	0	NS
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	96 689,97	0	43 293,44	43 293	-53 397	NS
7743 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS DE BASE	75 195,47	0	43 256,29	43 256	-31 939	NS
7744 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS COMPLE	9 984,99	0	37,15	0	-9 948	NS
7748 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 509,51	0	0,00	0	-11 510	NS
7751 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0	0,00	0	0	NS
TOTAL RECETTES	12 877 456,30	12 083 800	12 595 259,88	511 460	-282 196	-2,19%
RESULTAT BUDGETAIRE DU FONDS	811 097,91	-666 200	1 290 340,04	1 956 540	479 242	26,54%

* Les prestations sanitaires et sociales du compte de résultat agrègent les articles 6432, 6711 et 6712

COMPTÉ DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

CHARGES		2012	2011	PRODUITS		2012	2011
CHARGES EXTERNES				COTISATIONS		8 423 270	8 209 230
Honoraires		0	0	Cotisations assurance complémentaire		569 444	566 882
				Contribution sociale généralisée		7 828 839	7 619 096
				Cotisations pour ordre		23 697	21 392
				Cotisations volontaires		1 290	1 860
PRESTATIONS		10 538 677	11 357 441	CONTRIBUTIONS			
Prestations maladie-maternité		7 639 538	7 958 139	Contributions de l'A.N.		3 648 406	3 688 191
Prestations décès		580 357	919 732				
Prestations action sanitaire et sociale		190 040	246 071				
Prestations caisse complémentaire		2 128 743	2 233 499				
AUTRES CHARGES COURANTES		766 243	708 918	AUTRES PRODUITS COURANTS		480 290	883 345
Remboursements de cotisations		0	0	Prestations à charge de tiers		0	0
Achats de droits de séjours longs		0	0	Reversement au titre de la DGH		480 290	883 345
Redevances de gestion		766 243	708 918	Produits divers de gestion courante		0	0
Charges diverses de gestion courante		0	0				
CHARGES FINANCIÈRES		0	0	PRODUITS FINANCIERS		354 598	143 582
				Produits de cession de placements court terme		0	143 582
				Autres intérêts et produits assimilés		354 598	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS		43 293	96 690
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers		0	0
Autres charges exceptionnelles sur exercice courant		0	0	Produits exceptionnels sur exercice courant		43 293	96 690
Résultat de l'exercice (excédent)		1 644 938	954 680	Résultat de l'exercice (déficit)			
TOTAL		12 949 858	13 021 039	TOTAL		12 949 858	13 021 039

BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

ACTIF		PASSIF	
	31/12/2012	31/12/2011	
ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations financières	0	0	RÉSERVES Réserves Report à nouveau 20 790 687 2 834 19 836 007 2 834
			Résultat de l'exercice 1 644 938 954 680
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL RÉSERVES 22 438 459 20 793 521
ACTIF CIRCULANT			DETTES
Créances et comptes rattachés	1 366 799	638 206	Fournisseurs
Liaison Assemblée nationale	6 692 820	6 877 780	Liaison Assemblée nationale
Débiteurs divers			Créditeurs divers
Valeurs mobilières de placement	14 438 180	14 083 582	
Disponibilités	19 445	19 445	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	22 517 243	21 619 013	TOTAL DES DETTES 78 784 825 492
TOTAL ACTIF	22 517 243	21 619 013	TOTAL PASSIF 22 517 243 21 619 013

IV - LE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL

Le fonds de sécurité sociale du personnel, comme celui des députés, est excédentaire, en 2012, de 0,62 million d'euros. Il affichait également un excédent en 2011 (0,85 million d'euros). Ce résultat est dû, pour l'essentiel, au maintien à un niveau élevé, après une année 2011 exceptionnelle, des versements de dotation globale hospitalière encaissés par le fonds: 434 548 euros en 2012 contre 799 217 euros en 2011.

1. Les charges :

Les charges du fonds ont diminué faiblement en 2012 (- 1,51 % à 12,73 millions d'euros contre 12,93 millions d'euros en 2011).

► Les « prestations maladie-maternité » (*chapitre 641*) représentent, avec 7,94 millions d'euros, 62,39 % des dépenses du fonds. Elles affichent une quasi-stabilité (- 0,07 %) par rapport à 2011, la hausse des versements au titre de la dotation globale hospitalière (+ 54 376 euros à 3,29 millions d'euros, soit + 1,68 %) venant compenser, à 5 895 euros près, la baisse des prestations hors DGH (- 60 271 euros à 4,66 millions d'euros, soit - 1,28 %).

Au sein de la DGH, les versements pour les établissements publics hospitaliers sont en baisse (- 4,16 % à 2,63 millions d'euros) tandis que ceux au profit des établissements sous forfait de soins s'accroissent de 20,22 % à 0,56 millions d'euros.

► Les « prestations décès » (*chapitre 642*) ont légèrement diminué en 2012 (- 3,84 % à 0,42 million d'euros).

► Les « prestations d'action sanitaire et sociale »¹ ont été ramenées à 0,45 million d'euros en 2012 (- 9,74 % par rapport à 2011). Ces dépenses comprennent, notamment :

- l'allocation de vacances pour 0,20 million d'euros (*article 6431*) ;
- pour 0,15 million d'euros, l'aide aux personnes âgées dont les ressources ne leur permettent pas de supporter les charges entraînées par le recours à des aides à domicile, l'hébergement dans des maisons de retraite ou des établissements de long séjour (*article 6432*).

► Les prestations de la caisse complémentaire (*chapitre 644*) diminuent de 2,19 %. D'un montant de 2,78 millions d'euros, elles représentent, comme en 2011, près de 22 % (21,86 %) des dépenses totales du fonds et en constituent le deuxième poste.

► A l'instar du fonds de sécurité sociale des députés, une redevance de gestion au profit de l'Assemblée nationale a été créée : assise sur le nombre de cotisants elle représente en 2012 une charge de 1,13 million d'euros pour le fonds. Cette dépense est neutralisée dans les comptes agrégés de l'Assemblée nationale.

¹ Ce poste de dépenses comprend le *chapitre 643 (prestations d'action sanitaire et sociale)* ainsi que, pour des raisons liées aux exigences comptables, les subventions reprises aux articles 6711 et 6712 (charges exceptionnelles).

- Aucune charge exceptionnelle n'a été inscrite au compte de résultat de 2011.

2. Les produits :

En 2012, compte tenu d'une baisse des versements de dotation globale d'hospitalisation (DGH), qui avaient été exceptionnellement élevés en 2011, le montant global des produits du fonds diminue de 3,06 % à 13,35 millions d'euros. Il reste, toutefois, supérieur à celui de l'année 2010 (13,27 millions d'euros).

Les cotisations à la caisse complémentaire versées par les assurés au fonds sont quasiment stables à 0,75 million d'euros.

La CSG constitue la principale ressource du fonds à hauteur de 7,88 millions d'euros.

Les contributions de l'Assemblée au fonds de sécurité sociale, assises sur le traitement de base, suivent une évolution comparable en 2012 (diminution de 0,51 % à 3,99 millions d'euros).

Les versements au titre de la dotation globale d'hospitalisation (DGH) se maintiennent à niveau élevé (434 548 euros), bien qu'en deçà des montants exceptionnels constatés en 2011 (799 217 euros). Cette recette, par nature aléatoire, constitue une régularisation de la DGH versée au cours des années antérieures.

Les produits financiers atteignent 237 975 euros et correspondent aux intérêts courus non échus sur des placements à court terme en 2012.

Les produits exceptionnels sur exercice courant atteignent 46 893 euros et correspondent essentiellement à des versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre du financement de l'accueil des personnes dépendantes en établissement de soins.

BUDGET DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL

(EN EUROS)

	REALISE 2011	BUDGET 2012	REALISE 2012	SOLDE 2012	Variations 2012/2011	
					ϕ absolu	ϕ %
62 HONORAIRES	0	2 000	0	2 000	0	NS
6220 HONORAIRES	0	2 000	0	2 000	0	NS
64 PRESTATIONS	11 663 199	12 170 000	11 497 801	672 199	-165 397	-1,42%
641 PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ	7 949 571	8 400 000	7 943 675	456 325	-5 895	-0,07%
6411 DOTATION GLOBALE HOSPITALIÈRE	3 234 018	3 650 000	3 288 394	361 606	54 376	1,68%
6413 AUTRES PRESTATIONS	4 715 553	4 750 000	4 655 282	94 719	-60 271	-1,28%
642 PRESTATIONS DÉCÈS	435 027	405 000	418 340	-13 340	-16 687	-3,84%
6421 PRESTATIONS DÉCÈS FONCTIONNAIRES	80 684	95 000	141 832	-46 832	61 148	75,79%
6422 PRESTATIONS DÉCÈS RETRAITES	354 343	310 000	276 508	33 492	-77 835	-21,97%
643 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.*	432 798	415 000	352 364	62 636	-80 434	-18,58%
6431 ALLOCATIONS VACANCES	202 751	225 000	196 419	28 581	-6 332	-3,12%
6432 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	230 047	190 000	155 945	34 055	-74 102	-32,21%
644 PRESTATIONS DE LA CAISSE COMPLÉMENTAIRE	2 845 803	2 950 000	2 783 422	166 578	-62 381	-2,19%
6442 AUTRES PRESTATIONS	2 845 803	2 950 000	2 783 422	166 578	-62 381	-2,19%
65 CHARGES DIVERSES	1 196 768	1 155 000	1 135 104	19 896	-61 664	-5,15%
6520 ACHATS DE DROITS DE LONG SÉJOUR	0	0	0	0	0	NS
6531 REDEVANCE DE GESTION IMPUTÉE À L'ASS. DE BASE	907 142	900 000	910 354	-10 354	3 212	0,35%
6532 REDEVANCE DE GESTION IMPUTÉE À L'ASS. COMPL.	289 615	255 000	224 751	30 249	-64 865	-22,40%
6580 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	11	0	0			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 396	59 500	99 998	-40 498	31 602	46,20%
6711 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ASS MALADIE	41 896	50 000	34 701	15 299		
6712 SUBVENTIONS ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	26 500	9 500	65 297	-55 797	38 797	146,40%
6718 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX COURANT	0	0	0	0	0	#DIV/0!
6748 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX ANTERIEURS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DEPENSES	12 928 363	13 386 500	12 732 904	653 596	-195 460	-1,51%
73 COTISATIONS	8 767 205	8 349 800	8 641 278	291 478	-125 927	-1,44%
7310 COTISATIONS ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE	752 962	745 000	754 997	-9 997	2 035	0,27%
7315 CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	8 009 666	7 600 000	7 881 258	281 258	-128 408	-1,60%
7320 COTISATIONS POUR ORDRE	1 696	1 800	1 732	-68	36	2,10%
7330 COTISATIONS VOLONTAIRES	2 880	3 000	3 290	290	410	14,24%
74 CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE L'A.N.	4 012 695	3 855 000	3 992 065	137 065	-20 630	-0,51%
7411 CONTRIBUTION ASSURANCE DE BASE	1 324 183	2 219 000	1 317 381	-901 619	-6 802	-0,51%
7412 CONTRIBUTION ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE	2 688 512	1 636 000	2 674 684	1 038 684	-13 828	-0,51%
75 PRODUITS DIVERS	799 775	255 000	434 548	179 548	-365 227	-45,67%
7511 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS DE BASE	161	0	0	0	-161	-100,00%
7512 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS COMPLE	397	0	0	0	0	NS
7521 REVERSEMENT DGH - HÔPITAL.	799 217	190 000	434 548	244 548	-364 669	NS
7522 REVERSEMENT DGH - MEDIC.	0	0	0			
7580 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0	65 000	0	-65 000	0	NS
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	98 112	21 000	46 893	25 893	-51 220	NS
7743 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS DE BASE	71 756	18 000	45 343	27 343	-26 414	NS
7744 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS COMPLE	15 942	3 000	1 550	-1 450	-14 393	NS
7748 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICE ANT.	10 413	0	0	0	-10 413	NS
7751 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL RECETTES	13 677 786	12 480 800	13 114 783	633 983	-563 003	-4,12%
RESULTAT DU FONDS	749 423	-905 700	381 880	1 287 580	-367 543	-49,04%

* Le prestations d'action sanitaire et sociale du compte de résultat agrègent les articles 6431, 6432, 6711 et 6712

COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

CHARGES		PRODUITS	
	2012	2011	
CHARGES EXTERNES			
Honoraires	0	0	COTISATIONS Cotisations assurance complémentaire Contribution sociale généralisée Cotisations pour ordre Cotisations volontaires
			8 641 278 754 997 7 881 258 1 732 3 290
			8 767 205 752 962 8 009 666 1 696 2 880
PRESTATIONS	11 597 799	11 731 595	CONTRIBUTIONS Contributions de l'A.N.
Prestations maladie-maternité	7 943 675	7 949 571	
Prestations décès	418 340	435 027	
Prestations action sanitaire et sociale	452 362	501 195	
Prestations assurance complémentaire	2 783 422	2 845 803	
AUTRES CHARGES COURANTES	1 135 104	1 196 768	AUTRES PRODUITS COURANTS
Remboursements de cotisations	0	0	Prestations à charge de tiers
Achats de droits de séjours longs	0	0	Reversement au titre de la DGH
Redevances de gestion	1 135 104	1 196 757	Produits divers de gestion courante
Charges diverses de gestion courante	0	11	
			434 548 0 434 548 0
			799 775 558 799 217 0
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	PRODUITS FINANCIERS Produits de cession de placements court terme Autres intérêts et produits assimilés
			237 975 0 237 975
			96 603 96 603 0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits sur sorties d'actifs financiers Autres produits exceptionnels sur exercice courant
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	
Autres charges exceptionnelles sur exercice courant	0	0	46 893 0 46 893
			98 112 0 98 112
Résultat de l'exercice (excédent)	619 855	846 026	Résultat de l'exercice (déficit)
TOTAL	13 352 758	13 774 390	TOTAL
			13 352 758 13 774 390

BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

ACTIF		PASSIF	
	31/12/2012	31/12/2011	
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations financières	0	0	RÉSERVES
			Réserves
			Report à nouveau
			22 278 548
			1 890
			21 432 522
			1 890
			Résultat de l'exercice
			619 855
			846 026
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL RÉSERVES
			22 900 293
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés	1 379 580	660 541	DETTES
Liaison Assemblée nationale	11 889 428	12 963 104	Fournisseurs
Débiteurs divers			Liaison Assemblée nationale
			Créditeurs divers
			87 591
			0
			0
Valeurs mobilières de placement	9 689 666	9 451 691	
Disponibilités	29 210	29 210	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	22 987 884	23 104 546	TOTAL DES DETTES
			87 591
			824 108
TOTAL ACTIF	22 987 884	23 104 546	TOTAL PASSIF
			22 987 884
			23 104 546

V - LE FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES ANCIENS DÉPUTÉS

Le Fonds de garantie de ressources a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2012 en application de l'arrêté du Bureau du 6 avril 2011.

A partir de cette date, la gestion d'une allocation d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations par délégation. L'ensemble des réserves de l'ancien fonds de garantie ayant été transférées à cette dernière le 1^{er} janvier 2012, le compte de résultat et le bilan du fonds au 31 décembre 2012 ne sont plus valorisés et n'ont plus vocation à faire l'objet d'une agrégation avec les comptes de l'Assemblée nationale.

VI - LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

La rémunération des représentants français au Parlement européen était, en 2006 (première année de mise en application de l'ensemble de la LOLF), assurée par le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'Etat. »

Depuis 2007, le service des « Indemnités des représentants français au Parlement européen » constituait une dotation de la mission « Pouvoirs publics » versée à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Toutefois, depuis son dernier renouvellement intervenu en juin 2009, le Parlement européen prend directement en charge ses membres, sauf option des députés européens réélus à cette date pour le maintien du rattachement national.

Seuls deux représentants sur les 72 députés européens élus en juin 2009 ont opté pour le maintien du rattachement national.

Pour l'Assemblée nationale, les produits résultent du solde des crédits non consommés sur exercices antérieurs à hauteur des charges constatées ; leur montant est strictement égal à celui des dépenses, qui se sont élevées à 206 551,08 euros et se répartissent en 170 431,08 euros d'indemnité parlementaire et de prestations familiales et en 36 120 euros de charges sociales et de prévoyance.

BUDGET DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2012/2011	
	2011	2012	2012	2012	Δ absolu	Δ %
INDEMNITÉS						
655211 Indemnité parlementaire	170 431		170 431	-170 431	0	0,00%
655212 Prestations familiales	0		0	0	0	NS
TOTAL INDEMNITÉS	170 431	0	170 431	-170 431	0	0,00%
CHARGES SOCIALES						
655221 URSSAF	8 595		8 777	-8 777	181	2,11%
655222 IRCANTEC	13 976		13 994	-13 994	18	0,13%
655223 Fonds de sécurité sociale des députés	12 838		12 838	-12 838	0	0,00%
655225 Contribution solidarité autonomie	511		511			
TOTAL HORS CAPITAL-DÉCÈS	35 921	0	36 120	-36 120	199	0,55%
655224 Capital-décès	0		0	0	0	
TOTAL CHARGES SOCIALES	35 921	0	36 120	-36 120	199	0,55%
BUDGET TOTAL	206 352	0	206 551	-206 551	199	0,10%

TROISIÈME PARTIE :

*LES MODIFICATIONS APPORTÉES
AU BUDGET INITIAL DE 2012*

MODIFICATIONS APPORTÉES AU BUDGET EN COURS D'EXERCICE

En application de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, la Commission commune des crédits n'arrête pas le budget proprement dit des Assemblées mais le montant des « *crédits nécessaires* » à leur fonctionnement, c'est-à-dire en fait le montant de la dotation qui sera inscrite au budget de l'Etat.

Le pouvoir d'arrêter le budget appartient au Collège des Questeurs qui, au début de chaque exercice, répartit les crédits ouverts entre les différents chapitres et articles du plan comptable. En cours d'exercice, cette répartition initiale peut être modifiée selon la même procédure, c'est-à-dire par arrêté pris par le Collège des Questeurs.

La répartition du budget initial pour 2012 a été fixée par les **arrêtés n°s 12-003 et 12-004 du 18 janvier 2012**.

Elle a été modifiée par **l'arrêté n° 12-061 du 14 mai 2012** portant autorisation de l'ouverture sur l'exercice 2012 de crédits supplémentaires, d'un montant de 2,94 millions d'euros, sur différents comptes gérés par le service des Affaires immobilières et du patrimoine.

En cours d'exercice, cette répartition a été modifiée par cinq arrêtés de virements de crédits (un pour chaque trimestre et un pour la période de clôture des comptes de l'exercice 2012) dans les conditions suivantes :

- **arrêté n° 12-043 du 09 mai 2012**, pour le premier trimestre ;
- **arrêté n° 12-071 du 12 juin 2012**, pour le deuxième trimestre ;
- **arrêté n° 12-120 du 17 octobre 2012**, pour le troisième trimestre ;
- **arrêté n° 13-09 du 5 février 2013** pour le quatrième trimestre et la période complémentaire de l'exercice 2012, du 1^{er} au 18 janvier 2013 ;
- **arrêté n° 13-19 du 12 février 2013**, pour les modifications intervenues pendant la procédure de clôture des comptes de l'exercice 2012.

L'ensemble de ces modifications est décrit dans le tableau ci-après.

ETAT DES VIREMENTS DE CREDITS

	Budget 2012 ⁽¹⁾	Arrêté n° 12-043 du 09/05/2012	Arrêté n° 12-071 du 12/06/2012	Arrêté n° 12-120 du 17/10/2012	Arrêté n°13-09 du 05/02/2013	Arrêté n°13-19 du 12/02/2013	Budget définitif
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 700 500						+ 2 470 500
205 LOGICIELS	2 700 500						+ 2 470 500
2051 Système central	2 697 500						+ 2 467 500
2054 Logiciels information-multimédia	3 000				- 230 000		+ 3 000
21/23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 013 064						+ 20 525 064
213 CONSTRUCTIONS	13 929 069						+ 15 623 069
2131/2331 Gros œuvre*	2 280 000		- 50 000	- 31 000	- 145 000		+ 2 054 000
2135/2335 Installations générales*	6 361 000	+ 2 100 000	+ 1 210 000	- 61 000	+ 75 000		+ 9 685 000
2136/2336 Agencements et aménagements*	5 238 069	- 600 000	- 910 000		+ 106 000		+ 3 834 069
2137 Installations téléphoniques	50 000						+ 50 000
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	221 900						+ 196 900
2151 Matériel et outillage du SAIP	36 600						+ 36 600
2152 Matériel du service de la Logistique parlement.	170 000			- 25 000			+ 145 000
2153 Matériel du laboratoire photographique	5 300						+ 5 300
2154 Matériel médical	10 000						+ 10 000
216 COLLECTIONS	100 000						+ 247 000
2161 Œuvres d'art	0						
2162 Meubles de style	50 000		+ 80 000	+ 57 000			+ 187 000
2163 Livres, manuscrits et objets anciens	10 000						+ 10 000
2164 Autres livres de la Bibliothèque	40 000				+ 10 000		+ 50 000
2165 Autres œuvres et objets d'art	0						
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	5 412 095						+ 4 226 095
2182 Matériel de transport	224 000						+ 224 000
2183 Matériel de bureau	375 000						+ 375 000
2184 Mobilier	775 000			+ 50 000			+ 825 000
2185 Appareils électriques	1 851 400		- 230 000	+ 35 000	- 26 000		+ 130 400
2186 Bureautique des groupes	250 000	- 1 500 000		+ 155 000	+ 100 000		+ 505 000
2187 Matériel information-multimédia	4 000						+ 4 000
2188 Matériel informatique	1 932 695				+ 230 000		+ 2 162 695
2341 Etudes en cours	350 000		- 100 000	- 50 000	+ 32 000		+ 232 000

	Budget 2012 ⁽¹⁾	Arrêté n° 12-043 du 09/05/2012	Arrêté n° 12-071 du 12/06/2012	Arrêté n° 12-120 du 17/10/2012	Arrêté n° 13-09 du 05/02/2013	Arrêté n° 13-19 du 12/02/2013	Budget définitif
29 DÉPENSES IMPRÉVUES	2 000 000						+ 1 933 415
2992 DÉPENSES IMPRÉVUES	2 000 000					- 66 585	+ 1 933 415
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	8 444 500						+ 8 484 390
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	650 000						+ 612 000
6011 Fournitures d'ateliers du Bâtiment	314 000			+ 32 000			+ 346 000
6012 Fournitures d'impressions et reliures	270 000				- 70 000		+ 200 000
6013 Fournitures du département audiovisuel*	66 000						+ 66 000
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	370 000						+ 281 890
6021 Petit équipement du Bâtiment	170 000			+ 20 000			+ 190 000
6022 Petit équipement automobile	70 000				- 26 000		+ 44 000
6023 Petit équipement du Matériel	70 000				- 45 000		+ 25 000
6025 Petit équipement téléphonique	60 000				- 37 308	+ 198	+ 22 890
6026 Petit équipement information-multimédia							
604 ACHATS DE FOURNITURES	2 992 000						+ 3 212 000
6041 Achats de fournitures de bureau	2 177 000			- 30 000	+ 285 000		+ 2 432 000
6042 Achats d'autres fournitures	750 000				- 35 000		+ 715 000
6043 Fourniture du laboratoire photographique	45 000						+ 45 000
6044 Fournitures médicales	20 000						+ 20 000
605 ACHATS DE FLUIDES	4 380 000						+ 4 346 000
6051 Fluides pour les bâtiments	4 200 000						+ 4 200 000
6052 Carburant pour véhicules	180 000				- 34 000		+ 146 000
607 ACHATS DE MARCHANDISES	52 500						+ 32 500
6071 Achats de marchandises	52 500				- 20 000		+ 32 500
61 SERVICES EXTÉRIEURS	24 332 900						+ 24 120 878
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	570 000						+ 690 000
6112 Frais de saisie des bases de l'A.N.	0						
6113 Abonnements aux bases extérieures	280 000				+ 20 000		+ 300 000
6114 Frais d'hébergement du site Internet	290 000				+ 100 000		+ 390 000

	Budget 2012 ⁽¹⁾	Arrêté n° 12-043 du 09/05/2012	Arrêté n° 12-071 du 12/06/2012	Arrêté n° 12-120 du 17/10/2012	Arrêté n° 13-09 du 05/02/2013	Arrêté n° 13-19 du 12/02/2013	Budget définitif
613 LOCATIONS	5 147 100						+ 4 890 500
6132 Locations et charges immobilières	3 390 000				+ 12 516		+ 3 402 516
6133 Redevances et Locations informatiques	367 600						+ 367 600
6134 Location réseau privé de transmission	20 000						+ 20 000
6135 Locations de matériel de communication	390 000						+ 390 000
6136 Location de photocopieur	66 000						+ 66 000
6137 Locations de matériel de transport	63 500				- 37 000		+ 26 500
6138 Location de matériel divers	500 000			- 175 000	- 62 516		+ 262 484
6139 Autres locations	350 000				+ 5 400		+ 355 400
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	14 174 600						+ 14 175 600
6151 Entretien et réparation de biens immobiliers	10 080 000			- 32 000	+ 96 347		+ 10 144 347
6152 Entretien des installations de bâtiment	265 000			+ 20 000	+ 53 653		+ 338 653
6153 Maintenance informatique	2 302 600				+ 77 000		+ 2 379 600
6154 Entretien du matériel de communication	219 000						+ 219 000
6155 Maintenance du matériel	966 000				- 155 000		+ 811 000
6156 Entretien des livres et objets anciens	200 000				- 30 000		+ 170 000
6157 Entretien des installations de transport	138 000				- 29 000		+ 109 000
6158 Entretien du laboratoire photo	1 000						+ 1 000
6159 Archives audiovisuelles	3 000						+ 3 000
616 PRIMES D'ASSURANCES	380 000						+ 380 778
6161 Assurances des biens et personnes	290 000					+ 778	+ 290 778
6165 Assurances des véhicules	90 000						+ 90 000
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	2 423 200						+ 2 304 250
6171 Études et recherches informatiques	1 423 200				- 77 000		+ 1 346 200
6172 Documentation de la bibliothèque	190 000			- 200			+ 189 800
6173 Documentation européenne	90 000			- 5 000			+ 85 000
6174 Achats de documents pour diffusion	540 000				- 5 000		+ 535 000
6175 Abonnements au J.O.	70 000				- 31 750		+ 38 250
6176 Revue de presse A.F.P.	100 000						+ 100 000
6177 Subvention à la Documentation Française	0						
6178 Reliures	10 000						+ 10 000
6179 Documentation internationale							
618 AUTRES CHARGES DIVERSES	1 638 000						+ 1 679 750
6181 Subventions et libéralités diverses	693 000				+ 30 000		+ 723 000
6182 Subventions repas	945 000				+ 11 750		+ 956 750
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	12 921 200						+ 12 828 373
621 PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 360 000						+ 1 555 373
6211 Personnel intérimaire et mis à disposition	1 310 000					+ 170 373	+ 1 480 373
6213 Ouvriers du bâtiment	50 000			+ 25 000			+ 75 000

	Budget 2012 ⁽¹⁾	Arrêté n° 12-043 du 09/05/2012	Arrêté n° 12-071 du 12/06/2012	Arrêté n° 12-120 du 17/10/2012	Arrêté n° 13-09 du 05/02/2013	Arrêté n° 13-19 du 12/02/2013	Budget définitif
622 HONORAIRES	1 633 000						+ 1 737 600
6221 Honoraires d'experts et d'avocats	380 000				- 5 400		+ 374 600
6222 Études et expertises des Commissions	712 000						+ 712 000
6223 Honoraires d'études et d'ingénierie	440 000			+ 110 000			+ 550 000
6224 Honoraires des rédacteurs de biographies	30 000						+ 30 000
6225 Honoraires audiovisuels	1 000						+ 1 000
6226 Autres honoraires	70 000						+ 70 000
623 INFORMATIONS	3 015 000						+ 2 915 000
6231 Annonces et insertions	80 000						+ 80 000
6232 Expositions	0						
6233 Communication événementielle	150 000						+ 140 000
6234 Production des images télévisuelles	1 130 000				- 10 000		+ 1 130 000
6235 Documents d'info et de communication	250 000						+ 250 000
6236 Diffusion des images télévisées	275 000						+ 275 000
6237 Études et prestations multimédia	1 000 000				- 100 000		+ 900 000
6238 Actions pédagogiques et d'information	130 000				+ 10 000		+ 140 000
624 IMPRESSIONS	710 000						+ 650 000
6241 Impressions parlementaires	700 000				- 60 000		+ 640 000
6242 Impressions par le J.O. / Doc française.	0						
6243 Impressions techniques	10 000						+ 10 000
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 100 500						+ 1 067 500
6251 Transport de biens	800 000				- 142 000		+ 658 000
6252 Transport du personnel	300 500				+ 109 000		+ 409 500
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	5 060 000						+ 4 860 000
6261 Affranchissement du courrier	4 400 000				- 200 000		+ 4 200 000
6262 Frais de télécommunication	660 000						+ 660 000
628 RÉGIES D'AVANCES (anciennes)	42 700			+ 200	- 32 965		+ 9 935
629 RÉGIES D'AVANCES (nouvelles)					+ 32 965		+ 32 965

	Budget 2012 ⁽¹⁾	Arrêté n° 12-043 du 09/05/2012	Arrêté n° 12-071 du 12/06/2012	Arrêté n° 12-120 du 17/10/2012	Arrêté n° 13-09 du 05/02/2013	Arrêté n° 13-19 du 12/02/2013	Budget définitif
63 IMPÔTS ET TAXES	3 671 000						+ 3 706 000
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	2 900 000						+ 2 900 000
635 IMPÔTS LOCAUX	650 000				+ 35 000		+ 685 000
636 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL	0						
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	1 000						+ 1 000
638 TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	120 000						+ 120 000
64 CHARGES DE PERSONNEL	163 218 800						+ 163 218 800
641 PERSONNELS STATUTAIRES	110 416 000						+ 110 376 409
6411 Traitements-rémunérations de base	53 000 000						+ 53 000 000
6412 Heures supplémentaires	300 000						+ 300 000
6413 Indemnités de séances et législation	40 400 000						+ 40 400 000
6414 Autres indemnités	13 700 000						+ 13 700 000
6415 Prestations familiales	2 164 000				- 39 591		+ 2 124 409
6416 Supplément familial	490 000						+ 490 000
6418 Indemnité de fin de carrière	362 000						+ 362 000
642 PERSONNELS CONTRACTUELS	5 200 000						+ 5 200 000
6421 Traitements-rémunérations de base	3 640 000						+ 3 640 000
6422 Indemnité de séances et législation	1 036 000						+ 1 036 000
6423 Autres indemnités	339 000						+ 339 000
6424 Prestations familiales	30 000						+ 30 000
6425 Indemnités de préavis de licenciement	155 000						+ 155 000
643 PERSONNELS DE LA PRÉSIDENTE	2 361 000						+ 2 361 000
6431 Salaires-rémunérations de base	1 840 000						+ 1 840 000
6432 Indemnité de Cabinet	189 000						+ 189 000
6433 Prestations familiales	12 000						+ 12 000
6434 Indemnités de préavis de licenciement	320 000						+ 320 000
644 AUTRES PERSONNELS	240 000						+ 240 000
6441 Personnels de maison	0						
6442 Indemnisation des demandeurs d'emploi	240 000						+ 240 000

	Budget 2012 ⁽¹⁾	Arrêté n° 12-043 du 09/05/2012	Arrêté n° 12-071 du 12/06/2012	Arrêté n° 12-120 du 17/10/2012	Arrêté n° 13-09 du 05/02/2013	Arrêté n° 13-19 du 12/02/2013	Budget définitif
645 CHARGES SOCIALES	42 037 800						+ 42 037 800
6451 Contribution au Fonds de sécurité sociale	3 855 000						+ 3 855 000
6452 Contribution à la Caisse de retraites	36 444 800						+ 36 444 800
6453 Cotisations URSSAF	1 261 000						+ 1 261 000
6454 Cotisations caisses complémentaires	351 000						+ 351 000
6455 Cotisations régime personnels de maison	126 000						+ 126 000
646 PRESTATIONS DIRECTES	1 707 000						+ 1 746 591
6461 Accidents du travail	21 000			- 7 434	+ 39 591		+ 13 566
6462 Capital-décès 1	80 000						+ 119 591
6463 Allocation-décès 1	15 000			+ 7 434			+ 22 434
6464 Allocations viagères	37 400						+ 37 400
6465 Médico-social et prévention	2 000						+ 2 000
6466 Arrérages de pensions des R.U.F.	1 544 600						+ 1 544 600
6467 Autres prestations	7 000						+ 7 000
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	191 000						+ 191 000
6473 Action sociale	0						
6474 Subventions et indemnités repas	0						
6475 Indemnités repas gardes républicains	120 000						+ 120 000
6476 Subvention à la Mutuelle du personnel	50 000						+ 50 000
6477 Médecine du travail	21 000						+ 21 000
6478 Charges sociales diverses							
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 066 000						+ 1 066 000
6481 Frais de recrutement de personnel	346 000						+ 346 000
6482 Formation professionnelle	660 000						+ 660 000
6483 Dons de médailles	0						
6484 Formation à la micro-informatique	60 000						+ 60 000
65 CHARGES PARLEMENTAIRES	313 890 836						+ 314 329 658
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	48 956 031						+ 48 956 031
6511 Indemnité parlementaire	47 923 231						+ 47 923 231
6512 Indemnités spéciales	591 300						+ 591 300
6514 Prestations familiales	271 500						+ 271 500
6515 Supplément familial	170 000						+ 170 000

	Budget 2012 ⁽¹⁾	Arrêté n° 12-043 du 09/05/2012	Arrêté n° 12-071 du 12/06/2012	Arrêté n° 12-120 du 17/10/2012	Arrêté n° 13-09 du 05/02/2013	Arrêté n° 13-19 du 12/02/2013	Budget définitif
652 CHARGES SOCIALES							
6521 Sécurité sociale et prévoyance	65 882 697		- 15 404				+ 66 054 672
6522 Prestations directes	64 154 697		+ 46 228				+ 64 154 697
6528 Charges sociales diverses	1 728 000	+ 30 809		+ 62 771	+ 47 571		+ 1 712 596
	0						+ 187 379
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	180 657 908						+ 180 657 908
6531 Frais de secrétariat des groupes	9 784 910						+ 9 784 910
6532 Crédit-collaborateur	107 610 443						+ 107 610 443
6533 Crédit supplémentaire de fin de mandat	20 000 000						+ 20 000 000
6534 Indemnité représentative de frais de mandat	43 262 555						+ 43 262 555
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS							
6541 Déplacements par avions	6 747 000				+ 214 500		+ 6 829 000
6542 Déplacements SNCF / RATP	3 625 000				- 100 000		+ 3 839 500
6543 Déplacements en taxis	1 782 000				+ 100 000		+ 1 682 000
6544 Remboursements de péages	720 000						+ 820 000
6545 Déplacements des anciens députés	120 000						+ 120 000
	500 000				- 132 500		+ 367 500
655 CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	550 000						+ 550 000
6551 Office d'évaluation des choix scientifiques	550 000						+ 550 000
6553 Office d'évaluation de la législation	0						
6556 Office d'évaluation des politiques de santé	0						
656 REPRÉSENTATION DE L'A.N.	4 674 200						+ 4 609 200
6563 Frais de réception du Président	500 000						+ 500 000
6564 Frais de déplacement du Président	60 000				- 35 000		+ 25 000
6565 Frais de mission du Cabinet	40 000						+ 40 000
6566 Frais de réception du Bureau	550 000				- 35 000		+ 515 000
6567 Délégations parlementaires	25 000						+ 25 000
6568 Activités internationales de l'A.N.	2 733 000			+ 5 000			+ 2 738 000
6569 Missions et réceptions des Commissions	766 200						+ 766 200
658 AUTRES CHARGES PARLEMENTAIRES							
6581 Equipement informatique	6 423 000					+ 20 954	+ 6 672 847
6582 Equipement en télécopieurs	3 200 000			- 100 000	- 140 000		+ 2 980 954
6583 Frais de communications	110 000				+ 80 000		+ 190 000
6584 Formation aux techniques de communication	2 700 000				+ 197 308	+ 66 585	+ 2 963 893
6585 Autres formations députés	120 000						+ 120 000
6586 Frais d'hébergement	20 000						+ 20 000
6587 Autres équipements des députés	140 000				+ 125 000		+ 265 000
6588 Cours de langues	3 000						+ 3 000
	40 000						+ 40 000
6589 Autres charges diverses	90 000						+ 90 000

	Budget 2012 ⁽¹⁾	Arrêté n° 12-043 du 09/05/2012	Arrêté n° 12-071 du 12/06/2012	Arrêté n° 12-120 du 17/10/2012	Arrêté n° 13-09 du 05/02/2013	Arrêté n° 13-19 du 12/02/2013	Budget définitif
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000						+ 130 026
671 Charges exceptionnelles exercice courant	0						+ 37 057
6711 Subventions et libéralités diverses	0						+ 13 485
6715 Créances irrécouvrables sur exercice	0		+ 8	+ 6	+ 13 471		+ 20 000
6716 Secours	20 000						+ 3 572
6719 Autres charges except. sur exercice courant	0		+ 1 495		+ 2 077		+ 34 109
6745 Créances irrécouvrables sur exercice courant	0				+ 34 109		+ 58 860
6748 Charges exceptionnelles exercices antérieurs	0	+ 719			+ 58 142		+ 14 696
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	549 000						
6992 DÉPENSES IMPRÉVUES	549 000	- 31 528	- 32 326	- 62 777	- 215 369	- 192 303	
TOTAL	551 761 800	0	0	0	0	0	551 761 800

(1) y compris le budget supplémentaire issu de l'arrêté du Collège des Questeurs n° 12-061 du 14 mai 2012